DU SYSTEME
DE
DÉPOPULATION,
OU
LA VIE
ET LES CRIMES DE CARRIER;

Son Procès, et celui du Comité révolutionnaire de Nantes :

AVEC des recherches et des considérations politiques sur les vues générales du Décemvirat, dans l'invention de ce système; sur sa combinaison principale avec la Guerre de la Vendée; et sur le projet de son application à toutes les parties de la République.

PAR GRACCHUS BABEUF.

Vérité.

A PARIS,

Se trouve à l'imprimerie de FRANKLIN, rue de Cléry.

J.B. CARRIER,

Né à Yolot, Dép.t du Cantal.

Quand il ordonne un crime, il est trop obéi;
Par cent mille assassins son courroux est servi.
Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouvantées.

Voll. Henriade

LA VIE ET LES CRIMES DE CARRIER;

DÉPUTÉ DU CANTAL:

Son Procès , celui du Comité Révolutionnaire de NANTES:

ET
La révélation de l'affreux SYSTEME de DÉPOPULATION inventé par le Décemvirat.

Par GRACCUS BABEUF.

S O M MAI R E.

PARAGRAPHE I. - Coup - d'œil général

P A R A G. II. - Guerre de la Vendée. Elle donne lieu à l'érection de la Vice-royauté ou des Proconsulats départementaux, type originel du Gouvernement révolutionnaire , et source première des malheurs de la France

PARAG. III. - Lourde erreur, d'avoir démembré le sénat, pour ériger les membres distraits en Plénipotentiaires dans les départemens. Conjectures sur l'avantage qui fût résulté d'avoir envoyé, à la place, des commissaires pris hors l'enceinte législative.

PARAG. IV. - Coup-d'œil politique sur les caractères et les causes de la Guerre de la Vendée. Ecclaircissemens, tirés de Camille Desmoulins, de Philippeaux, et autres initiés, sur le système secret qui a voulu la rendre extensive, perpétuelle, sanglante, et totalement destructrice. Ces premiers développements étaient nécessaires pour prouver que Carrier, n'a été destiné qu'à être le consommateur d'un affreux plan d'extermination et de dépeuplement général

PARAG. V. - Confirmation du paragraphe précédent. Masse d'atrocités commises dans la Vendée avant Carrier. Moeurs et

caractère des Vendéens. Facilité qu'il y eût eu d'étouffer chez eux la guerre dans son principe. Témoignages de Philipeaux; de Choudieu, de Camille Desmoulins, de Dubois-Crancé et de Lequinio

PARAG. VI. Suite du précédent. La Guerre de la Vendée sert de prétexte à l'institution révolutionnaire, qui date du commencement de cette guerre. Plan de destruction totale. Ses élémens et ses exécrables combinaisons. Attributions de la Vice-royauté. Droit de vie et de mort. Moyens calculés et pratiqués pour faire massacrer tour-à-tour les phalanges républicaines par celles des rebelles, et les phalanges rebelles par les nôtres

PARAG.VII. - Continuation. Epoque où les élagueurs, ayant jugé avoir assez sarclé l'armée républicaine, résolurent de faucher entièrement la Vendée. Législation de sang et de flames. Coïncidence des mesures de Carrier à Nantes, et de celles de Collot à Lyon. Lettre d'Hérault-de-Séchelle. Motion de Merlin de Thionville

PARAG.VIII. - Journal des atrocités de Carrier, et nombreux collaborateurs, parmi lesquels se distinguent Westermann et Lequinio. Cet article embrasse tout le récit de l'exécution du Code féroce d'embrasement et d'extermination.

PARAG.IX. - Procès de Carrier et du comité de Nantes. Leurs défenses, leur jugement. Cassation du tribunal révoluttionnaire. Réincarcération des membres du comité , acquittés par ce tribunal. *Réflexions finales*

ERRATA.

PAGE 21 , ligne 15, p ofane , lisez profane.

PAG. 22, lig. 4 , d'avec , lisez avec.

PAG. 24, lig. 21 , simpronius , lisez sempronius.

PAG. 29, lig. 3 et4, qu'est-ce que les guillotinades des riches par préférence , lisez: Qu'est-ce que les guillotinades , des riches par préférence.

PAG. 31, Note , lig. 7 , pour toute la vie, lisez, pour la vie éternelle.

PAG. 33, note , lig, 12, il a vu cet égard, lisez, il a vu à cet égard.

PAG. 34, note, lig. 8, dévorent, force toutes les digues, lisez, dévorant, elle force toutes les digues.

PAG. 37, lig. 11, si je n'arrive par, lisez, si je n'arrive pas.

PAG. 39, lig. 10, les mœurs de habitans, lisez les moeurs des habitans.

PAG. 45. lig. 2, l'entretetr, lisez, l'entretenir.

PAG. 47, lig. 8 et 9, et ne s'en obscupa plus, lisez, et ne s'en occupa plus.

PAG. 48, note, lig. 5, u on n'avait pas ,lisez, qu'on n'avoit pas.

PAG. 64, lig. 23, qui ne prêcha, lisez, qui ne pécha.

PAG. 65, lig. 8, rétabli, lisez, établi.

PAG.. 73, note 1, lig. 9, ne paraissaient, lisez ne paroissent,

PAG. 74, lig. dernière , ût consommée , lisez fût consommé.

PAG. 75 , lig. première, fusille , lisez fusillé. Même pag. lig. 6 , fusillés,lisez fusillées.

PAG. 128, lig. 10. valut encore l'approbation, lisez, lui valut encore approbation.

PAG. 102, la première note doit être la seconde, et la seconde la première.

PAG. 139, à la deuxième note, N°. 54, lisez N° 54, 24 Brumaire, l'an deuxième.

PARAGRAPHE I. *Coup d'œil général.*

Il faut donc l'écrire!..cette vie atroce, dévorante, populicide, dont dont le héros monstreux a provoqué sur sa tête les malédictions, la condamnation de la France entière!!!

Hommes de mon pays ! .... vous sentez donc le besoin de conserver la mémoire de forfaits, qui effacent tous ceux que l'histoire de toutes les barbaries a transmis jusqu'à vous ? Ces forfaits, après avoir occupé votre indignation, absorbé toute votre attention, tenu votre âme effrayée et dans la crispation de la douleur, pendant les derniers jours de l'incomparable bourreau qui s'en est souillé, perpétuent dans vos esprits leur impression après sa mort. Votre imagination, n'est point et ne veut pas être sitôt délivrée, des images que la connaissance de ses exploits affreux y a laissées. Votre vengeance, peu satisfaite d'une simple mort en expiation d'un si grand amoncelage de crimes , cherche une extension dans l'horreur entretenue de leur souvenir. Vous demandez qu'une plume de fer vous retrace, en caractères terribles, ces exécrations qui ont fait trembler la Nature.

O mes contemporains! cette peinture épouventable poura-t-elle vous procurer en définitif quelque résultat utile ? Oui, en gravant dans vos cœurs, en traits ineffaçables, ces immolations féroces de milliers de vos frères, nous imprimerons, dans chacun de vous, la permanence de cette horreur pour les meurtriers titrés , qui en imposera à la puissance, et qui la fera souvenir, que la mort attire la mort! qu'on ne s'en joue pas impunément ! que le titre de gouvernant n'exclut pas celui d'assassin, quand celui qui en est

décoré, en tient la conduite ! que le Peuple, n'est point satisfait d'un supplice ordinaire, pour l'infâme mandataire qui a abusé de ses pouvoirs, pour massacrer ceux dont il les a reçus ! et que des peuplades entières, effacées par lui du nombre des vivants, appellent sur sa tête mille morts !...

O toi, Postérité ! sous le même rapport, il ne faut point dérober à tes regards, des faits qu'il serait peut-être heureux que tu ignorasses, en ne considérant que le bien qui reviendrait, à notre mémoire et à ta satisfaction, de ne point connaître la lâcheté avec laquelle nous avons souffert , trop long-tems, l'égorgerie de nos frères, par d'horribles bouchers constitués par nous en dignité. Pourquoi faut-il que nous entrevoyions encore, combien cette faiblesse denotre part, atténuera l'éclat, et de ces instants de véritable énergie qu'aussi l'histoire ne manquera point de te transmettre, et de ces premiers tems de philosophisme et de vertu publique, dont il eût fallu ne se jamais départir. Ambitieux! c'est vous et vos détestables sophismes politiques , qui en êtes les causes.

Gouvernement révolutionnaire! c'est toi, oui c'est toi, et tes infâmes inventeurs, qui avez empêché qu'une révolution, commencée par la sagesse et la vertu du Peuple, ne se consolidât avec les mêmes éléments. Il est inconvenable, en parlant des effets, de se taire sur les causes. L'histoire que j'entreprends, est celle du moteur du plus grand ressort exécutif du Gouvernement révolutionnaire ; c'est donc une partie de l'histoire de ce gouvernement. Comment la ferais-je sans parler de ce gouvernement lui-même ! Oh oui, j'en parlerai, il le faut indispensablement pour mon sujet, autrement il faudrait m'interdire le tableau de la vie de Carrier. Les couleurs noires que

je dispose , pour la peindre fidèlement, avec le système d'où sont; sorties les laideurs cadavéreuses qui l'ont caractérisée, ne seront peut-être pas inutiles à la patrie.

Ma plume recule devant l'instant d'aborder l'esquisse du colosse de crimes qu'elle s'est condamnée à exposer, à la vue des humains épouvantés. Suis-je bien propre à donner quelque ton de vie à ce tableau, si mon âme est sensible ? enthousiaste des vertus ? irritable sur la moindre injustice ?... Oh je sens qu'autant j'aurai de peine à entamer une tâche aussi dure , autant je serai incapable , lors qu'une fois je l'aurai saisie, de peindre froidement un tissu d'actes meurtriers, dont il était réservé à nos jours d'offrir l'inouï , le déchirant, le révoltant spectacle.

Voyez à la fin une longue note sur le Gouvernement Révolutionnaire.

De plats historiens ont voulu narrer la vie politique de plusieurs personnages de la révolution , dont quelques-uns n'ont été crus coupables, que parce qu'il convenait à des factions qu'ils parussent l'être. Aucune de ces relations n'est digne de passer à la postérité; elles n'ont pas même le mérite d'être des romans bien faits. On s'y attache à la prétendue vie secrette et prisée des héros, dont on va scruter, d'une manière évidemment apocriphe, jusqu'aux peccadilles de l'enfance , tandis que la partie essentielle , celle qui doit représenter l'homme public, est seulement effleurée, et à la manière de l'intérêt du parti dominateur. Je ne suivrai point cette marche servile. Qu'importe à la France de savoir que Carrier ait fait tel tour de passe dans sa jeunesse , et que Carrier, Procureur au ci-devant Présidial d'Aurillac , eût été peut-être un peu plus brigandeau que dix mille

autres brigandeaux ses confrères ? C'est Carrier, législateur indigne, massacreur à Nantes, qu'il est intéressant de connaître!... C'est ce monstre , saturant les cruautés, les palpant avec délices, manifestant, par les moins équivoques témoignages, la délectation féroce qu'elles lui procuraient... C'est cet ogre dévorateur, qui, amalgamant la lubricité la plus déhontée au furorisme le plus sanguinaire, rendait les mêmes individus victimes tour à tour de ses passions concupiscentes et de ses passions assassines... Il faut aussi dévoiler toutes les circonstances qui ont concouru à donner à ce naturel carnivore , toute la latitude dont il avait besoin pour pouvoir éteindre sa soif de sang humain. Véracité courageuse ! viens à moi ; qu'avec ton aide, je ne me sente point retenu par aucun frein de la puissance , et ne nous exprimons pas différemment, devant la génération actuelle, que nous le ferions devant la postérité !

Ce n'est point Carrier qu'il faut voir d'abord scélératisant à la Vendée. Il faut y fixer auparavant ce qui l'y avait précédé. Cet examen nous mènera sans doute à reconnaître des coupables antérieurs à lui , et Carrier ne sera peut-être plus, relativement à ces premiers coupables que comme le comité révolutionnaire de Nantes est à Carrier, c'est - à - dire, un instrument complice. Dans la démonstration de toute machine, il faut toujours remonter au chef-ressort pour bien faire apprécier l'emploi de chaque rouage. Ne trompons pas l'auditoire, en lui désignant comme agent moteur ce qui n'est que levier subordonné. Tant pis si une nouvelle bourasque de vérités, vient encore ici dissiper une partie du brouillard qu'on a déjà commencé d'éclaircir, et montrer visiblement, à leur rang de premiers régulateurs de l'impulsion, ceux qui ne se soucieraient point d'être connus pour tels. La nature ou féduration peuvent bien donner au monde des hommes-

fléaux, des monstres malfaisans comme Carrier, comme Lebon, comme Collot; mais, dans la Société, ils ne peuvent point exercer leurs ravages destructeurs, que ceux qui se mêlent de la régir, n'y consentent.

P A R A G. I I. *Guerre de la Vendée. Elle donne lieu à l'érection de la Vice-Royauté ou des Proconsulats départementaux , type originel du Gouvernement révolutionnaire, et source première des malheurs de la France.*

Il n'est pas échappé jusqu'ici aux observateurs, que le malheur de la République fut décrété le jour où la Convention créa la Vice-royauté ou le Proconsulat pour chaque Département. On se rappelle que c'est la guerre. de la Vendée qui a fait naître cette dangereuse conception, qui, à la faveur du trouble et de l'allarme, fut accueillie sans examen, et sans réfléchir sans doute aux suites funestes qu'une telle mesure devait entraîner. Elle fut généralisée ensuite insensiblement pour tous les Départements, sous prétexte qu'ils étaient presque généralement en contre-révolution. Ne fut-ce que sous le rapport de cette funeste invention, toute la France doit déplorer la malheureuse guerre de la Vendée. L'érection du Proconsulat fut celle du Gouvernement révolutionnaire, et qui n'en remarque l'origine qu'au 14 Frimaire, n'est guères clair-voyant. Carra fut le premier Vice-Roi, le plein pouvoir qu'il reçut en partant pour la Vendée , c'est l'acte qu'il faut regarder comme fondatif du système de Gouvernement, révolutionnaire. La République devait, ce jour-là, se couvrir de crêpes et de cyprès , en présageant les nombreuses calamités dont elle allait être accablée. Elle devait voir, dès-lors, les Départements livrés aux caprices de l'arbitraire, et à toutes les passions de quelques hommes qui ne manqueraient point de s'enivrer du dépôt de la toute puissance réunie en entier dans leurs mains. Elle devait voir, la royauté travestie, et déguisée seulement en costume tricolore, qui, loin des regards du Sénat, se permettrait tout ce que peut inspirer le délire

éblouissant d'une domination illimitée, qu'on n'avait jamais dû s'attendre d'être en situation d'exercer. Elle devait voir, non pas seulement, comme l'a dit l'auteur d'un écrit bien estimable et lumineux,(1) le retour de ces temps anarchiques, où la France était la proie de plusieurs tyrans, où elle avait ses rois d'Aquitaine, de Soissons, etc., mais quelque chose de bien pis, puisque les sujets des royaumes de Soissons et d'Aquitaine n'avaient à obéir qu'aux fantaisies d'un seul despote, tandis que les départements, livrés aux Plénipotentiaires, avaient à observer, en même tems, et la législation du Proconsul, et celle du Corps Sénatorial, qui toujours n'étaient point cohérentes ; et lors des contradictions, ce n'était point un petit embarras que la nécessité de l'alternative entre l'un ou l'autre pouvoir. La République devait voir , qu'elle allait cesser d'être soumise à des lois légitimes , c'est-à-dire, aux lois d'expression de la volonté générale, proposées par ses délégués , et sanctionnées par le Peuple, pour ramper sous des lois d'expression de la volonté d'un ou de quelques hommes ; c'est-à-dire , en pur français, sous la parfaite tyrannie, autant parfaite que jamais il en put exister. La République devait voir, que par cette mesure ses élus-législateurs; s'écarteraient absolument du voeu de leurs mandats, qui les envoyaient, spécialement et uniquement, pour figurer dans l'assemblée totale des délégués du Peuple, à l'effet de concourir au grand oeuvre du Code Social ; mission sacrée et exclusive, dont un mandataire n'a pu se distraire sans crime, ou sans l'ignorance la plus capable de justifier qu'il n'était pas digne de sa sublime mission, puisqu'il n'a pas su se pénétrer de son importance, et sentir que son poste unique était au Sénat ; que ses seuls devoirs étaient ceux de collaborateur de la législation dont le Peuple avait besoin; que le détourner de là, était une coupable dérogation à la

(1) Opinion de Barbet, sur le Gouvernement révolutionnaire, ou l'Ombre de Camille Desmoulins

volonté souveraine, qui était déçue , en ce que, ayant déterminé le nombre d'agents qu'elle avait jugé convenable de faire concourir à la fabrication de cette législation, elle pouvait la regarder comme vicieuse, et peut-être nulle dans la forme, dès que ce nombre n'était plus complet; et plus encore, dès que la distraction des ouvriers législatifs, portée jusqu'à certaine mesure, laissait le champ libre à un petit nombre de co-faiseurs, qu'on eût peut-être pu soupçonner, avec raison, d'être ceux qui auraient manoeuvré l'éloignement de leurs compagnons, pour s'approprier à eux seuls, et pour des raisons à eux, le domaine de l'édifice des lois : qui , au lieu d'être la constructions de tous les architectes choisis par le Peuple, ne devenait plus que celle d'une coterie, formée des plus rusés et des plus intrigants parmi eux.

PARAG. III. *Lourde erreur d'avoir démembré le Sénat, pour ériger les membres distraits, en Plénipotentiaires dans les départements. Conjectures sur l'avantage qui fût résulté d'avoir envoyé, à la place, des commissaires pris hors l'enceinte législative.*

On dira sans doute, que, dans une affaire telle que celle de la Vendée, il était indispensable d'envoyer des Commissaires civils, et que la Convention a cru ne pouvoir mettre sa confiance, pour des missions de cette importance, qu'en des hommes pris dans son sein.

Amour propre déplacé! vanité des vanités ! jusqu'à quand donc injuriera-t-on le Peuple à ce point? Nous devons bien des maux à ce préjugé, réel ou feint, que la crème des humains réside exclusivement dans ce qui a été nommé sénateur conventionnel. Mais pour que ce qui n'est qu'effet soit pur, il faut reconnaître que la cause dont il est sorti, est également pure. Or les députés à la Convention sont sortis du Peuple.

Si la majorité est pure, la masse du Peuple l'est; car il serait impossible que, corrompue, cette masse eût pu faire émaner de son sein, précisément la petite portion qui ne l'aurait point été encore, et qu'après cette scrutation, il ne fut plus resté rien de bon dans le Peuple ; il faut bien plutôt déduire que le Peuple, corrompu dans l'aristocratie ou le contre-révolutionnisme, aurait choisi, pour sa représentation, l'écume de sa corruption. Il ne l'a point fait, donc la masse du Peuple est pure, et donc la Convention pouvait croire être dans le cas, sans se démembrer, de trouver dans le Peuple des hommes, qui, aussi bien que ses membres,

eussent été capables de remplir les missions les plus importantes. On a dit pour excuse, que des plaintes sans nombre étaient revenues contre les Commissaires du Pouvoir Exécutif, pris dans la classe des profanes, envoyés dans les départements après la journée du 10 août. Quelle comparaison de leurs exploits à ceux des missionnaires aréopagistes ! Au fond, les premiers ont républicanisé, ont jetté les germes de la démocratie pure dans les départements; ils ont été les fructueux précurseurs du système populaire; ils sont parvenus, avec une prestesse magique, à faire lever ces phalanges, qui ont fait reculer pleins d'effroi, les tyrans dont l'audace était venu nous menacer de trop près. Pour opérer un tel ébranlement, il a bien fallu de la vigueur, et cette vigueur n'a pu contenter tout le monde. Mais, quelle différence des moyens révolutionnaires et de toute la conduite de ces premiers apôtres, d'avec les acerbités subséquentes de nos sacrificateurs ? Le paralelle fera trouver que ceux-étaient des anges bien-faisans , auprès des autres que l'on appellera des génies anti-humains. Que l'on cesse donc d'attacher au caractère de mandataire du Peuple, ce prestige idolâtre, ce fanatisme esclave, cette fausse idée d'infaillibilité ou tout au moins, de capacité supérieure à celle des autres citoyens. Non, mon délégué n'est point en état de faire plus de miracles que moi; je n'ai pas eu le pouvoir, en le décorant de sa dignité, de lui infuser la sapience infinie ; il reste homme comme il était avant ; il fera autant de fautes que les autres hommes, et peut-être encore plus, parce que l'éclatante puissance, dont je l'ai investi inopinément, l'éblouira. On ne peut pas dire que l'expérience ne vient guères à notre appui pour ce fait. L'histoire que j'écris en est (de cette expérience) une partie immortelle.

Ma conclusion de ce qui précède, est, ce que j'ai déjà en partie établi, que l'infâme guerre de la Vendée, nous a fait le mauvais

présent des premières bases du Gouvernement révolutionnaire , par la création des Vices-rois départementaux , avec leurs pouvoirs sans bornes et jusques y compris le droit de vie et de mort ; et j'ajoute, que je crois avoir prouvé que l'on eut pu et du éviter cette fatale institution, en y substituant des Commissaires nationaux pris hors de l'enceinte législative , dont les pouvoirs eussent été précisés, et, au besoin, successivement modifiés, et la conduite toujours dirigée par le centre d'exécution du Gouvernement. Je dis que ces Commissaires, dépendants, et continuellement obligés de rendre compte , n'eussent peut-être pas fait autant de mal que les Plénipotentiaires, sénateurs, et à coup-sûr ils n'en auraient point fait davantage. Je dis qu'à ce moyen, la loi aurait été ce qu'elle doit être, au moins le résultat du concours de la délégation en masse du souverain , et c'est à elle seule qu'on aurait obéi , au lieu d'avoir à fléchir, dans chaque endroit, sous la législation capricieuse et versatile d'un Proconsul.

PARAG. IV. *Coup-d'œil politique sur les caractères et les causes de la Guerre de la Vendée. Eclaircissements tirés de Camille Desmoulins , de Philippeaux , et autres initiés, sur le système secret qui a voulu la rendre extensive , perpétuelle, sanglante et totalement destructrice. Ces premiers développements étaient nécessaires pour prouver que Carrier , n'a été déstiné qu'à être le consommateur d'un affreux plan d'extermination, et de dépeuplement général.*

C'est ici où j'invite le lecteur à ouvrir de grands yeux. Le moment et l'occasion sont venus de divulguer un immense secret à la France. Hélas ! que n'a t'il pu être découvert deux ans plutôt. Un million peut-être de ses habitans , descendus dans la tombe, vi-vraient encore... Une grande révélation est celle qui vient de nous être donnée dans un écrit ayant pour titre : Causes secrettes de la révolution du 9 au 10 thermidor. L'auteur, Simpronius-Gracchus Vilate, jeune homme de 26 ans, ex-juré du tribunal de sang de Robespierre, mérite quelque crédibilité, en ce qu'il prouvé avoir vécu dans l'intimité de ce chef des décemvirs et de tous ses mini-stres,Barrère , S. Just, Couthon . Billaud , Collot ; en ce qu'il donne des indices assez sûrs , qu'il a été admis dans leurs conciliabules secrets , et initié dans les plus profonds mystères ; en ce que , de plus , sa qualité de prisonnier à la Force , l'intéresse à donner cette révélation , mais à ne la donner que vraie ; en ce qu'enfin elle est probabilisée d'une manière à-peu-près convaincante, lors qu'on considère la marche des événements de la révolution dont le but était jusqu'ici un problème , et qui cesse de l'être par l'explication de l'indiscret confident du décemvirat.Cette révélation si impor-tante consiste dans le fait que le système que je vais spécifier a existé.

Maximilien et son conseil avaient calculé qu'une vraie régénération de la France ne pouvait s'opérer qu'au moyen d'une distribution nouvelle du territoire et des hommes qui l'occupent. Ils parurent convaincus que les régulateurs d'un Peuple n'ont rien fait de stable et de sollide pour sa régénération, s'ils n'ont réalisé la grande conclusion de J. Jacques, que pour que le gouvernement soit perfectionné, il faut que tous les citoyens aient assez et qu'aucun d'eux n'ait trop, et si en conséquence , ils n'ont (les régulateurs) comme Lycurgue à Sparte, assuré, d'une manière inaliénable, le domaine de chaque individu et sa portion alimentaire suffisante, garantie sur toutes les combinaisons convenables , même sur celle du calcul de proportion entre la population et la somme totale des produits du sol ; c'est-à-dire (pour expliquer fort clairement cette dernière partie très-essentielle du système) qu'il fallait, dans le plan de ces grands législateurs, ne point permettre que jamais la population excédât la proportion du total productif annuaire du territoire , de manière à ce que la portion domaniale et alimentaire de chacun des citoyens, pût toujours être complette. De ces premières bases dérivaient les considérations et les conséquences suivantes, 1°. Que dans l'état présent des choses, les propriétés étaient tombées dans un petit nombre de mains, et que la grande majorité des Français ne possédait rien. 2°. Qu'en laissant subsister cet état de choses, l'égalité de droits ne serait qu'un vain mot, en dépit duquel l'aristocratie des propriétaires serait toujours réelle , le petit nombre serait toujours tyran de la masse, la majorité toujours esclave de la minorité, par la puissance qu'ont inévitablement ceux qui tiennent tout, de maîtriser l'industrie, d'en ouvrir ou fermer les ressources; et par la nécessité , aux impossesseurs ou prolétaires de recevoir des premiers la loi, et de la distribution du travail, et de la taxe du salaire, et de la taxe des objets de

consommation. 3°. Que pour détruire cette puissance des propriétaires, et parvenir à mettre la masse des citoyens hors de leur dépendance, il n'y avait pas d'autre moyen que celui d'attirer d'à-bord toutes les propriétés sous la main du gouvernement. 4°. Qu'on n'y réussirait sans doute qu'en immolant les gros possesseurs , et en imprimant une terreur si forte, qu'elle fût capable de décider les autres à s'exécuter de bonne grâce. 5°. Que d'ailleurs un dépeuplement était indispensable, parce que, calcul fait, cela explique tout, guerre de la Vendée, guerre extérieure, proscriptions , guillotinades, foudroyades, noyades, confiscations , maximum, réquisitions , préhensions, largesses à certaine portion d'individus. (1)

(1) Je supplie qu'on ne suspecte point ici ma doctrine. Je n'en fais point mystère. Je n'ai point d'opinions de circonstances, et peu m'importe si celle qui suit n'est plus trouvée à l'ordre du jour, peu m'importe qu'on la juge précoce ou surannée. Mes opinions, une fois logées dans mon cerveau, y sont pour la vie éternelle, et toutes les guillotines ne me feraient point renoncer à celui des articles des droits de l'homme, qui m'en permet la libre manifestation. Ceci posé, je déclare que je ne joue ici que le rôle d'historien franc et singulièrement libre, que je narre tout ce que je crois être la vérité, je déclare que je n'entends point censurer la partie du plan politique de Robespierre, relatif aux secours levés sur les riches en faveur des enfants et parents des défenseurs de la patrie. Je ne censure même pas les mesures institutionnelles qui ont pour objet de saigner l'enfant de la fortune pour récompenser ces défenseurs eux-mêmes à leur retour des combats. Ce que je vais dire a déjà été réfléchi et observé, mais on ne peut trop le répéter. Il ne serait nullement juste que celui qui n'a rien s'exposât et se sacrifiât pour défendre les propriétés au profit de ceux qui les tiennent, tandis que ces derniers laisseraient languir sa famille, et lui-même à son retour, si le hasard le faisait survivre aux fatigues et aux périls de la guerre. Je vais plus loin. Je dis que (dût-ce cette opinion paraître ressembler au système de Robespierre) soit que l'on combatte ou non, le sol d'un état doit assurer l'existence à tous les membres de cet état, je dis, que quand dans un état la minorité des sociétaires est parvenue à accaparer dans ses mains les richesses foncières et industrielles, et qu'à ce moyen elle tient sous sa verge, et use du pouvoir qu'elle a de faire languir dans le besoin, la majorité, on doit reconnaître que cet envahissement n'a pu se faire qu'à l'abri des mauvaises institutions du Gouvernement; et, alors ce que l'administration ancienne n'a pas fait

J'ai du développer avec quelque étendue le système des décemvirs, sans quoi je n'aurais pu bien présenter l'histoire de Carrier.

dans le tems pour prévenir l'abus ou pour le réprimer à sa naissance l'administration actuelle doit le faire pour rétablir l'équilibre qui n'eût jamais du se perdre, et l'autorité des lois doit opérer un revirement, qui tourne vers la dernière raison du gouvernement perfectionné du Contrat-social : Que tous aient assez et qu'aucun n'ait trop. Si c'est là ce que Robespierre a vu, il a vu à cet égard en législateur. Tous ceux-là ne le seront pas qui ne tendront point par des institutions qu'il soit impossible d'enfreindre, à poser des bornes sûres à la cupidité et à l'ambition, à affecter tous les bras au travail, mais à garantir, moyennant ce travail, le nécessaire à tous, l'éducation égale et l'indépendance de tout citoyen d'un autre; à garantir de même le nécessaire, sans travail, à l'en-fance, à la faiblesse, à l'infirmité, et à la vieillesse. Sans cette certitude du nécessaire, sans cette éducation, sans cette indépendance réciproque, jamais vous ne parviendrez à rendre la liberté aimable, jamais vous ne ferez de vrais républicains. Et jamais vous n'aurez la tranquillité intérieure, jamais vous ne gouvernerez paisiblement, jamais la poignée de riches ne jouira avec sécurité d'un regorgement scandaleux, à côté de la masse affamée. Que les premiers soient justes et ouvrent les yeux à la vérité, à leurs propres intérêts ; ils s'exécuteront eux-mêmes; autrement, la nature (elle fut toujours juste) quand la mesure est comblée, quand l'essaim du peuple à qui tout garde-manger est fermé, est devenu dévorant, force toutes les digues; alors cette guerre intestine, qui subsiste toujours entre les affameurs et les affamés, éclate, et renverse tout; alors il n'y a point de gouvernement qui puisse arrêter le torent; alors se réalise ce qu'a dit Bertrand Barrère dans certain rapport: Les mal-heureux sont les puissances de la terre, ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. Il n'y a que la dépopulation qui soit usuelle, les besoins de tous. Je n'ignore pas que Platon, Mably, Montesquieu et quelques autres, ont parlé de la possibilité d'une population, excédant la mesure que le territoire est capable de soutenir. Aucun d'eux n'a l'audace d'insinuer le massacre de sang-froid de la portion, qui surcharge l'Etat, ils ne dissimulent point que ce peut-être un inconvénient bien préjudiciable à la félicité commune. Mais ils ne conseillent que les institutions coloniales ou autres moyens à peu près semblables, pour remédier au mal présent, et des dispositions politiques, qui ne blessent en rien les lois naturelles, pour prévenir de semblables dangers futurs. Cette matière que, sans doute malheureusement, le génie de Robespierre a trop pesée et mal mûrie, est cependant digne de toute l'attention des membres du Sénat, et qui ne songera pas à la réfléchir, n'est point législateur.

Cette histoire n'est point isolée, elle tient de fort près à celle du ci-devant Gouvernement, j'entends le Gouvernement qui a reçu une grande modification au 9 thermidor. Or ce n'est point une digression étrangère que l'analyse de l'esprit, du plan et des vues de ce Gouvernement, pour lequel ce fut une chose nécessaire qu'une guerre de la Vendée, pour laquelle ce fut une chose nécessaire que des Carriers. Je dis des, parce que le Carrier connu, ne fut que le dernier d'un grand nombre qui, avant lui, fut employé et travailla comme lui dans ce malheureux pays. On voit donc que beaucoup de choses s'enchaînent ici; d'abord, le système général du Gouvernement de Maximilien Robespierre; ensuite la guerre de la Vendée, accessoire essentiel de ce système; ensuite les divers instruments employés à cette guerre, et le genre de mouvement commun imprimé à tous; enfin l'instrument Carrier, le dernier et le plus tranchant de tous les instruments de cette même guerre, et celui par qui devait être consommé le plan de dépopulation dans notre République occidentale. Mais on reconnaît déjà que Carrier, comme il l'a dit lui même, ne fut qu'un instrument, qu'un ressort subordonné et même postérieur à beaucoup d'autres ressorts; mais on voit déjà, et l'on verra bien plus clairement dans peu, que cerouage exterminateur, avait vu marcher avant lui une infinité d'autres rouages non moins meurtriers, dont il avait reçu le mouvement d'impulsion presque autant que de l'action immédiate de la force placée au centre de la machine politique, qui avait donné, à ces premiers agents subordonnés la voie de direction assassine qui traça à Carrier, lorsqu'il ne faisait que les remplacer, l'affreuse obligation de ne devoir que les suivre. Ainsi, il ne faudra point s'étonner, si je n'arrive par encore incontinent aux faits et crimes individuels de Carrier. Je crois écrire une partie de l'histoire, car celle de mon épouvantable héros doit tenir une place distinguée , dans la partie tragique des Annales de la

République. Or qui donne isolément un fragment d'histoire, doit, non seulement pour y jetter quelque intérêt, mais même pour la rendra intelligible, l'accompagner de ce qui s'y lie étroitement. Narrer cruement les horreurs de Carrier, sans dire d'où et comment elles lui étaient inspirées, c'est ressembler au père peu officieux, qui laisse son jeune fils émerveillé de voir remuer des feuilles d'arbres, sans prendre la peine de lui expliquer ce que c'est que le vent, et que ce ne peut être que sa seule puissance qui cause cette agitation. Prêtres ! vous assignez aussi des causes à tout ce qu'il vous convenait d'appeller des mauvaises actions, c'étoit chez vous ordinairement l'inspiration directe du malin, et son inspiration indirecte par le moyen des méchants exemples. Ici, il faut aussi reconnaître l'inspiration directe et indirecte des esprits de ténèbres, qui ont guidé les mains populicides de Carrier et compagnie. Ainsi nous allons, en historien sévère et parfaitement libre , faire l'important examen, si ce dernier fut auteur, ou seulement complice , ou plutôt, nous allons ouvrir une grande galerie où nous tacherons de découvrir les auteurs , complices , fauteurs et adhérents, des crimes de la Vendée ; quels furent ces crimes, leurs circonstances , leur caractère et leur nombre ; s'il paraissent tenir à un système d'extermination générale, si l'on prit à tâche de faire massacrer les uns par les autres, et s'il parut également convenir aux Puissances régulatrices , de voir des boucheries de l'armée française catholique , ou des boucheries de l'armée française républicaine. Nous distinguerons quel rang occupa Carrier dans tout cela.

P A R A G. V. *Confirmation du paragraphe précèdent. Masse d'atrocités commises dans la Vendée avant Carrier. Mœurs et Caractère des Vendéens. Facilité qu'il y eût eu d'étouffer chez eux la guerre dans son principe. Témoignages de Philippeaux , de Choudieu, de Camille-Desmoulins , de Du-bois-Crancé et de Lequinio.*

Toutes les relations qui nous sont revenues sur le caractère et les mœurs de habitans des départements insurgés, qu'on a confondus sous le nom commun de Vendée , s'accordent à donner l'idée d'hommes agrestes , simples , bons, humains, très rapprochés de la nature, et par conséquent propres à bien recevoir le dogme de la liberté, si déjà leur esprit n'eut pas été subjugué par les deux superstitions du sacerdoce et du nobilisme, qui les rendaient victimes et non coupables.

On convient encore généralement que , malgré ces premières impressions corruptrices, si la religion du républicanisme leur eût été portée et présentée comme elle devait l'être, il aurait été facile de faire tomber de devant les yeux de ces peuplades égarées, le bandeau qui les offusquait. Mais peut-on reconnaître que la dessein qu'on eut sur ces malheureuses contrées, fût d'opérer leur conversion, quand on y voit prêchée la foi démocratique, exactement comme jadis celle de Christ le fût au Mexique ? Qu'un Raynal vienne faire la comparaison de la conduite de ces féroces Espagnols envers les Péruviens , et de celle de nos forcenés Français envers leurs frères de la Vendée, qu'elle différence trouvera t'il ? Barbare atrocité d'un côté, et atroce barbarie de l'autre. Là, le crucifix d'une main et le poignard d'une autre, on disait à ceux qui n'avaient jamais oui parler de Jésus le Galiléen :

Reconnais ton Dieu, ou je te tue. Ici, la cocarde nationale d'une main, et le fer aussi de l'autre, ceux, qui oncques n'avaient pu se former d'idées de la liberté, étaient apparemment admonestés par cette courte formule : Croîs aux troîs couleurs; ou je te poignarde. Il n'y a que les décorations de changées et le nom des masques , mais le fond des deux cadres est absolument le même. Que dis-je? Ce n'est pas cela ..... On n'avait point chez nous l'alternative de sauver sa vie en adorant ce qu'on ne connaissait pas, et laissant la ce que, sous peine du supplice éternel, on avait été obligé de croire être les puissances légitimes, du ciel et de la terre. Il n'était point dit de recevoir à conversion , d'admettre au giron de la République, quiconque aurait mis bas les armes et serait venu s'y présenter. Non,il était prescrit de tout tuer, tout brûler. Personne n'était plus censé, ne pouvait plus être cru, fidèle ou capable de se le rendre, dans ce pays déclaré en rébellion. Je suis patriote et je vais vous le prouver, disait un pauvre honnête homme de Vendéen : Tant pis, lui répondait un brigandin tricolor, avide de piller sa dépouille ; tu habite une terre maudite, tu mourras. Et à l'instant, l'infortuné et paisible agricole est couché en joue, il expire sur son foyer, son agonie équivaut à mille morts, par le poignant spectacle de sa femme qu'il voit éprouver le même sort, mais livrée auparavant aux horreurs brutales de leurs communs assassins,... de ses enfans également immolés, emportés au bout des bayonnettes,.. de sa maison en proie à la cupidité rapace des Cannibales, et finalement livrée aux flammes sous lesquelles il rendra ses derniers soupirs. Quel déchirant tableau ! Oh n'y croirait pas, si nous ne le confirmions par des faits précisés et autentiques. Il faut remplir cette tâche. Il faut arracher tout-à-fait le voile qui a empêché de découvrir jusqu'ici, qu'il n'a existé une insurrection de la Vendée, que parce que d'infâmes gouvernants l'ont voulu, et qu'il entrait dans leur plan affreux, tandis qu'on

sarclerait la Nation dans toutes ses diverses parties, de la faucher totalement dans une région entière, qui, par sa beauté et sa bonté productive , fournirait une vaste ressource à l'établissement des premières nouvelles Colonies agrairiennes. Ressassons les divers rapports d'observations que nous avons eus, sur le caractère des habitans d'une huitième partie de la République qu'on a à peu près entièrement massacrés, sur l'origine de la prétendue insurrection ; et sur la conduite que les régulateurs ont fait tenir aux machines guerroyantes, pour réprimer ce qui ne paraissait devoir être, dans l'origine, qu'une légère effervescence, et nous reconnaîtrons que peut-être j'ai eu raison d'écrire ailleurs: qu'il ne fallait , pour terminer cette guerre, qu'envoyer des bataillons demissionnaires, des apôtres de la liberté, qui, capables de présenter la doctrine avec tous ses charmes, eussent facilement ramené, sans effusion de sang, des peuplades qui n'étaient qu'abusées par quelques hordes d'imposteurs.

Revoyez tout Philippeaux. Malgré qu'il s'attache essentiellement à prouver cette partie du scélératisme de nos meneurs politiques, qu'ils avaient pris à tâche de faire immoler par les insurgés nos bataillons nationaux , ce mémorable et généreux martyr laisse percer en mille endroits son opinion raisonnée, sur l'extrême facilité qu'il y fût eu d'épargner aussi le sang des trop nombreuses victimes de l'erreur et de la déraison ; et sur les moyens, aussi simples que palpablement efficaces, par lesquels on aurait pu prévenir cette épouvantable guerre : il laisse, par suite, échapper ses apperçus, ses semi-preuves, qui valent pourtant à-peu-près des démonstrations, sur les motifs et les menées des comités de tyrannie publique et d'oppression générale, pour machiner, puis étendre, puis alimenter, cet horrible cancer intestin.

Choudieu, le contradicteur passionné et le principal persécuteur du clairvoyant et dévoué philantrope que je viens de citer, ne parvient même pas dans son rapport sur la Vendée, malgré tout l'art avec lequel il s'efforce de le construire ; il ne parvient même pas, à démentir ce grand point de fait. Ce rapport, peut inspirer beaucoup de confiance, dans toute sa première partie, qui contient des aveux qu'arrachent, dans la circonstance, la nécessité de ne point paraître menteur en tout . Or ces aveux sont :

« Que la révolution n'a jamais pénétré dans les parties du ci-devant Poitou et de la ci-devant Bretagne qui, depuis, ont été le principal théâtre de la guerre connue sous le nom de guerre de la Vendée. Que, par l'insouciance ou la perversité des corps administratifs, les lois mêmes de l'assemblée constituante sur la noblesse et le clergé, n'y furent exécutées qu'imparfaitement, et on ne parvint qu'avec des peines infinies à obtenir une apparence de soumission: Que les habitans de ces contrées, plongés dans la plus profonde ignorance, et privés de toute communication entre eux, par le défaut de routes praticables, restèrent asservis aux nobles et aux prêtres; au milieu de la France libre.»

« Que deux espèces d'ennemis implacables de la liberté, tournèrent dès-lors contre elle leur funeste ascendant ; ils employèrent toutes sortes de moyens pour l'entretenir et l'étendre. Bien tôt une fermentation sourde, un mécontentement général, se firent sentir. Le mal s'augmenta de plus en plus ; il devint enfin impossible de le dissimuler, et l'assemblée constituante en fut instruite vers la fin de sa session. »

« Que le moyen qu'elle employa pour y remédier , n'était pas

propre à produire un pareil effet : elle chargea le roi d'envoyer dans ce pays des commissaires civils, et de prendre les mesures qu'ils jugeroient nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité publique.»

« Que Gensonné fut chargé de cette mission avec un nommé Gallois ; et que le traître Du-mourier devait diriger les forces qu'on feignait d'opposer à ces commencements de révolte.»

« Que ces commissaires parcoururent les villes et les campagnes en véritables envoyés du roi. Qu'au lieu de répandre autour d'eux la lumière, de dessiller les yeus de ces malheureux fanatiques, de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient, ils donnèrent à leurs criminelles erreurs un nouveau degré de forceet de violence ; ils approuvèrent solennellement leur coupable résistance à l'éxecution des lois, et leur promirent, comme on le peut voir encore par le rapport de Gensonné et Gallois à la barre de l'assemblée législative, de la faire ratifier par les représentans de la nation..»(1)

« Que l'assemblée législative était trop faible pour prendre, dans cette circonstance, les mesures vigoureuses que commandait le salut de la liberté. Elle confondit cette affaire importante avec les plaintes journalières qu'elle recevait contre les prêtres insermentés, et ne s'en occupa plus. »

(1) Il est assez étrange que Choudieu reconnaisse ici comme nous que le plus certain , le premier des moyens, et celui que les Commissaires de la constituante eussent dû prendre pour rétablir l'ordre dans la Vendée , eût dû être d'y répandre la lumière, de dessiller les yeux des habitans qu'on ne trouve que malheureux d'avoir été fanatisés, de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient; il est assez étrange, dis-je, qu'on eût trouvé que cette marche était

« Cependant, continue le rapporteur Choudieu , les prêtres et les nobles coalisés ne perdaient pas un moment. Ils parvinrent insensiblement à se rendre maîtres de tous les esprits ... Ils ne négligèrent aucuns des moyens capables de donner de la constance et de l'extension à leurs projets, dont quelques émeutes partielles, manifestées de tems à autre, furent le prélude d'une explosion plus générale qui éclata au mois de juillet 1792 , dans une partie des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de Maine et Loire. Mais l'énergie des seuls patriotes de ces départements mêmes, suffit pour parvenir à éteindre (1) ce premier incendie majeur ; ils parvinrent à dissiper les rébelles sur tous les points de leurs rassemblements. Ils remportèrent surtout un avantage marqué à Bressuire , où ils firent prisonniers la plupart des chefs de cette infernale machination, qui furent livrés au tribunal criminel du département des Deux-Sèvres, séant à Niort.»

celle qu'auraient dû suivre les deux assemblées nationales qui ont précédé la Convention , et qu'on ne dise pas que la Convention elle-même aurait encore dû suivre cette marche ; que Choudieu, dans le même rapport, tourne en ridicule le catéchisme républicain; qu'il était aussi entré dans la bonne tête de Philippeaux de vouloir faire pour la malheureuse Vendée. Je demande ensuite, si quand on dit que les Commissaires Gensonné et Gallois, donnèrent aux criminel les erreurs des révoltés un nouveau degré de force et de violence; je demande si ce premier système, pour des motifs différents peut-être, n'a point, continué d'être suivi par l'Assemblée conventionnelle ? c'est ce que nous pourrons parvenir à démontrer. Et je demande enfin, si, au lieu de L'APPROBATION SOLEMNELLE à une coupable résistance à l'exécution des lois, on n'y a point suppléé par d'autres moyens aussi capables, d'empêcher l'atténuement de cette résistance, et au contraire propres à l'activer et à lui donner progressivement plus d'extension ? C'est ce que la suite de notre examen pourra encore éclaircir.

(1) Il y avoit donc encore un bon noyau de patriotes dans ces départements? Quel parti on eût pu en tirer ! Mais qu'en a t-on fait ? On a tout traité depuis en rebelles. C'est une des milles preuves qu'on n'avait pas d'autre système pour ce pays-là, que celui de dépopuler.

« Quelques hommes obscurs furent punis, de mort; tous les autres , au nombre de près de trois cents, parmi lesquels on comptait beaucoup de ci-devant nobles, furent acquittés, et recouvrèrent la faculté de pouvoir conspirer de nouveau la ruine de la patrie.»

« Ils n'en devinrent que plus actifs à renouer leurs projets, et ils cherchèrent à les mieux combiner. Ils cherchèrent des complices dans tous les départements voisins , et surtout dans ceux de la ci-devant Bretagne. C'est alors que se trama la fameuse conspiration de la Rouerie , qui embrassait presque toutes les côtes de l'Ouest de la République et la plupart des départements environnants, et dont la découverte, (dit Choudieu) a prévenu des malheurs incalculables. »

Le rapporteur accuse ensuite la faiblesse de l'assemblée législative, et lui reproche de n'avoir su prendre pour extirper ce chancre politique, aucunes des grandes mesures révolutionnaires, que le génie conventionnel (1) a su créer depuis, pour le bonheur de l'humanité et la prospérité nationale.

Choudieu arrive à l'époque de l'avènement de la Convention. Il attribue à la faction Girondine, aux émissaires et aux écrits corrupteurs de Roland, l'inertie et l'indifférence apparente où la Convention resta elle-même à l'égard des mouvements de la Vendée, jusques vers le commencement de mars 1793, terme où ces mouvements prirent un caractère tellement prononcé, que leurs auteurs et partisans en étaient venus au point de se rendre maîtres de plusieurs villes, de s'emparer de beaucoup de canons et

(1) Ou, si seulement l'on veut, le génie de la faction menante.

de fusils, de grossir considérablement leur parti, de menacer bientôt Nantes, Angers, Saumur, Fontenay et les Sables, de pouvoir proclamer hautement leur manifeste, tendant au rétablissement du roi, de la noblesse et des prêtres.

Alors la Convention rendit la loi sur le recrutement des trois cent mille hommes, et nomma dans son sein des commissaires pour diriger ce qu'on appella dès-lors la guerre de la Vendée. Les patriotes eurent beaucoup d'insuccès d'abord, qu'ils attribuèrent avec raison à la malveillance du gouvernement, alors dominé par les fédéralistes, qu'on taxe avec assez de vraisemblance d'avoir vu, dans la rébellion Vendéenne, uns agitation toujours utile contre l'unité et l'indivisibilité. Je donne plus de confiance à cette combinaison politique qu'à celle dont quelques personnes voudraient faire honneur aux deux comités de défense générale , composés des Brissot , Gensonné , Rouyer, Guadet, Fonfiède, Pénières, Buzot, Defermont, Isnard, Condorcet, Lasource, Pétion, Barbaroux , Vergniaux et Doulcet (marquis de Pontécoulant) en leur prêtant le beau motif d'avoir voulu épargner le sang des malheureux habitans de la Vendée, lorsqu'ils ne répondent point aux demandes des renforts nécessaires, sollicités par ceux qui étaient envoyés pour les combattre.(1)

(1) Je me rappelle que lors des proclamations faites dans Paris pour la levée de la force qui devait se porter à la Vendée, les proclamateurs annoncèrent que c'était pour aller au secours de nos frères de la Vendée, des bons patriotes de ce département, qui étaient opprimés par quelques hordes de brigands. Toujours on donne les motifs les plus respectables lors qu'on veut faire ébranler le peu-ple, parce qu'on sait qu'il a des vertus qu'il ne commence jamais à se mouvoir que pour ce qu'il croit être la justice. Le peuple se serait-il enrégimenté, si on lui eût dit le fin mot, si on lui eût déclaré que c'était pour massacrer et incendier plusieurs départements de la France ? Se serait-il enrégimenté, si on lui eût laissé voir que c'était pour le faire massacrer lui-même, pour être tour-à-tour massacreur et massacré ?

Aux observations près que nous avons faites sur toute cette partie de l'historique de Choudieu, je la crois très-exacte et conforme à la vérité.

Je l'ai dit. Pour faire passer le tissu mensonger de la dernière partie, qui se fixe à partir de l'époque du 31 mai, terme où la faction montagnarde devint toute puissante, il fallait bien paraître sincère d'abord, et il n'y avait aucun danger à l'être, puis qu'au contraire il entrait dans les intérêts du parti régnant, de dénigrer tout ce qui avait agi avant lui, depuis l'assemblée constituante, jusqu'à la faction de la Gironde, inclusivement. Mais c'est à cette époque, postérieure au 31 mai, que l'art s'emploie avec efforts pour voiler tout l'odieux de l'horrible guerre Vendéenne, et pour obscurcir les demi-lueurs lancées par Philippeaux , dans l'humaine et patriotique intention d'éclairer cet infernal mystère du gouvernement montagnard qui, lui, n'hésita pas d'envoyer autant de forces qu'on voulut, et se servit habilement de cette marche, opposée à celle de ses prédécesseurs, pour paraître agir très-loyalement; qui, en conséquence, recruta des milliers d'hommes dans toutes les parties de la France , pour les envoyer s'ensevelir dans le gouffre de la Vendée ; qui dirigea tellement les mouvements, que la même artillerie formidable, les foudres de mille arsenaux, passèrent alternativement de l'armée attaquante à l'armée attaquée, et servirent à donner tour-à-tour la mort à des phalanges innombrables. C'était toujours des Français dont les cadavres tombaient entassés: qu'importait aux auteurs de l'abominable système , de quel côté ce pouvait être ? .... Mais Choudieu trouve le moyen d'envelopper tout cela. Les généraux, que Philippeaux accusait d'avoir livré évidemment, en cent rencontres, nos armes, nos canons, nos munitions et nos hommes, s'étaient, dans la façon de voir de Choudieu , on ne peut mieux

conduits; ceux à qui Philippeaux rendait justice, s'étaient déshonorés; nous avions été à peu près par tout vainqueurs et très peu vaincus; et quant à l'extermination générale des habitants de deux ou trois ci-devant Provinces, à l'incendie et à l'entière destruction des habitations, au pillage effréné et aux autres horreurs des soldats français dans ces malheureuses contrées françaises, tous cela est présenté comme tout simple et absolument dans l'ordre.... Tellement dans l'ordre, que les généraux eux-mêmes , dans les relations de leurs exploits guerriers, énumèrent, parmi leurs trophées , l'article du vol scandaleux qu'exerçait, sans honte et indistinctement, toute l'armée républicaine, qui, d'après cette conduite, a fait dire d'elle, par les patriotes de tous les endroits où se porta le siège de la guerre , qu'ils préféraient mille fois mieux le passage des rebelles parce qu'ils respectaient les propriétés, à celui des pelotons nationaux, qui dépouillaient inhumainement et le patriote et l'aristocrate, commettaient chez l'un et chez l'autre toutes les sortes d'excès, et laissaient tout au plus , à leurs victimes , des yeux pour pleurer leurs malheurs. Comme je viens de le dire, c'est ce qui est parfaitement confirmé par les propres relations des généraux de la république. Il ne faut que consulter l'écrit intitulé : Campagne de Westermann. On y lit, en finissant, cette phrase effroyable : « Cest ainsi que l'armée des brigands, forte, au Mans, le 22 frimaire, de 80 à 90 mille hommes, fut complettement détruite dans 12 jours, par le génie et le courage des soldats de la république, qui tous, pour ainsi dire, ont amassé des trésors des dépouilles des ennemis de la République.

Ces mots qui attestent déjà que la loi du plus immodéré brigandage était décrétée en faveur du soldat, ne paraîtront point discordants avec les preuves que nous donnerons bientôt, que

l'article des généraux n'était point oublié dans cette loi. Pour transformer les derniers crimes en sujet d'éloges, il faut bien y sentir quelque intérêt. Mais qu'est-ce que le génie infâme de la guerre ne sait point justifier? Malgré qu'elle soit indispensable quelquefois, par la seule raison de la nécessité de la défense contre l'aggression, puisque ses principes autorisent et légitiment tous les forfaits. je dis qu'il ne faut point du tout de moralité dans ceux qui l'exécutent. Je trouve donc très-ridicule ceux qui, rappellant la mémoire de Westermann, lui reprochent de n'avoir jamais été qu'un être immoral. Je le trouve au contraire très-parfait militaire, lorsque, dans sa Campagne de la Vendée, il rend compte, comme de grandes prouesses, d'expéditions à la manière de Carrier (nous les classerons en leur lieu) et je le reconnais, tout-à-fait grand homme, lorsque, traduit au tribunal révolutionnaire, et à la lecture de son acte d'accusation, au mot conspirateur, il se lève avec une vive fierté, et se dépoitraillant, il s'écrie : Moi conspirateur ! Je demande à me dépouiller tout nud devant le peuple. J'ai reçu sept blessures par devant. Je n'en ai qu'une par derrière, c'est mon acte d'accusation.

On avait cependant paru projetter, au commencement de nos hostilités, tant intérieures qu'extérieures, de ne livrer que des guerres philosophiques, de vaincre les Peuples par la philantropie attrayante de nos principes : et telle était notre confiance dans le pouvoir entraînant, irrésistible de la liberté, que nous nous assurions d'avance du plein succès de notre apostolat. Choudieu, page 3, fait un crime aux premiers envoyés de l'assemblée constituante à la Vendée, de n'avoir point exclusivement suivi ce plan. Il ne fallait, dit-il, que répandre autour d'eux la lumière, dessiller les yeux de ces malheureux fanatiques, démasquer et punir les scélérats qui les égaraient. Pourquoi, encore une fois, n'a-

t-on point tenu toujours à ce système ? Est ce parce qu'on en a reconnu 1'insuffisance? Il parait bien que non. Avant la trahison de Dumourier, nous avions fait au dehors, exactement des merveilles, avec l'exécution imparfaite de ce propagandisme. Tels grossiers et superstitieux qu'il a plu aux gouvernants de peindre nos frères, nous les eussions, à coup-sûr , amenés, encore plus facilement que des étrangers, au giron de la liberté. Car ils ont bien su employer envers nous les formes de cette politique bienfaisante, et c'est une preuve qu'ils étaient capables de la sentir, si nous l'eussions mise en usage pour eux. C'est Choudieu lui.ême, page 17, qui nous apprend encore combien ils se tinrent éloignés de notre antropophagisme.

« Ils affectaient, déclare-t-il, envers nos prisonniers une fausse humanité; ils n'épargnaient rien pour les attirer à leur parti. Ils nous les renvoyaient souvent avec une simple défense de porter les armes contre la religion et le roi. Ils atteignaient par-là un double but : ils se ménageaient d'abord de nouvelles intelligences au milieu de nous et de nouveaux partisans; ils tranquillisaient les hommes faibles sur la crainte de tomber entre leurs mains, et ils ébranlaient leur fidélité. » Eh bien, nous aurions obtenu les mêmes avantages avec la même conduite; et plus que cela, cette humanité de part et d'autre, eût réciproquement adouci les carac-tères : on se fût préparé à s'entendre, et l'on n'eût certainement pas été long-tems à convenir, que c'était une horreur désirante que des Français s'entre-dévorassent, et qu'ils réduisissent en cendres une immense étendue de leur propre pays. Il est vrai que Choudieu prétend qu'on ne doit pas tirer, de ce qu'il vient de dire, de trop favorables augures, parce qu'il ajoute que les Vendéens « n'ont pas toujours usé de cette politique, et qu'ils ont fusillé, dans différentes occasions, un grand nombre de républicains. Que d'autres

ont éprouvé, pendant des mois entiers, tous les tourments de la faim et de la soif, toutes sortes de privations et de mauvais traitements. Qu'il était impossible de voir, sans frémir d'horreur, ceux qui ont été délivrés à Châtillon, à Cholet et à S Florent. « Mais je demande si ce changement de politique n'a pas été provoqué par la nôtre ; si ce n'était point de simples représailles de notre système général de massacre, de vol, d'incendie, de dévastation et d'horreurs ? ...

Un seul mot de Dubois-Crancé sur la Vendée, est celui de Tacite sur les Gaulois. Ce mot vaut des volumes. En peignant d'un trait le caractère des habitans malheureux de cette contrée , il fait la satyre cruelle de ceux qui ont prétendu qu'on ne pouvait rien faire d'eux qu'en les assassinant. « C'étaient, dit-il, les peuples les plus hospitaliers que j'eusse connu; ils entendaient la justice et la raison , lorsqu'elles leur étaient présentées avec douceur et humanité. » Odieux massacreurs ! voilà votre terrible sentence ; où prendrez-vous du sang pour payer tout celui que vous avez prodigué ???....

Camille Desmoulins aussi a écrit ce qu'il pensait sur la guerre de la Vendée, et sur le caractère des hommes, tristement égarés dont on commençait déjà le grand hachis, lorsqu'il proposait, à leur égard cette trop frivole transaction, page 72 de son Histoire des Brissotins :

« Un des crimes de la Convention est que les écoles primaires ne soient point encore établies. S'il y avait eu dans les campagnes, sur le fauteuil du curé, un instituteur national, qui commentât le droit de l'homme et l'almanach du Père Gérard (par Collot, comme on se souvient bien) déjà serait tombée, des têtes des Bas-

Bretons, la première croûte de la superstition, cette galle de l'esprit humain; et nous n'aurions pas, au milieu des lumières du siècle et de la nation, ce phénomène de ténèbres dans la Vendée, le Quimpercorentin et le pays de Lanjuinais, où des paysans disent à vos commissaires : Faites-moi donc bien vite guillotiner, afin que je ressuscite dans trois jours. De tels hommes déshonorent la guillotine, comme autrefois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande, et qui étaient pendus avec leurs maîtres. Je ne conçois pas comment on peut condammer à mort sérieusement ces animaux à face humaine ; on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre , mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs bœufs de Poitou. »

Camille étoit un joli faux logicien. Il avait l'esprit aussi gauche que son âme était droite. C'est bien avec raison qu'on dit aujourd'hui qu'il fut incapable d'être un conspirateur. Il ne savait pas faire concorder deux idées politiques, et cela lui importait peu. Il sacrifiait volontiers le sens commun à trois passions qui le possédaient en écrivant. L'une, de paraître excellentissime patriote, comme il l'était effectivement; l'autre, de se montrer un puits d'érudition, et de mémoire; la troisième, de faire régulièrement quatre calembourgs par phrase. A travers cette manie de jeune homme, perçaient souvent néanmoins quelques vérités utiles, parce que l'intention était parfaitement pure. On trouve, en soumettant à l'opération de l'analyse l'article que je viens de relever : on trouve, au fond du creuset, trois de ces vérités utiles , qui viennent en preuve favorable à notre opinion, sur ce qu'il y eût eu à faire, dans le principe, pour la Vendée. L'une, c'est que de l'instruction eût suffi pour convertir cette précieuse

contrée ; l'autre que, pour nous servir de l'expression même de Desmoulins , c'est un des crimes de la Convention, de n'avoir point employé cette voie, par préférence à celle d'un embrasement et d'une tuerie générale ; la troisième, que ce moyen ayant été négligé, il ne s'ensuivoit pas que les malheureux qui, en conséquence, n'ont pu résister au torrent d'erreurs qui vint les envelopper, méritassent la mort : aux yeux de la morale et de la philosophie, il s'ensuivait au contraire que cette peine de mort infligée, était consacrer l'horreur de punir les gouvernés de la faute des gouvernants. Mais, au milieu de ces vérités dont on voit les germes poindre à travers l'âme franche de Camille, que d'irréflexions et de pernicieuses contrariétés ! Un instituteur par commune, et la doctrine de Collot père Gérard, eussent suffi pour dissiper le phénomène de ténèbres qui précipitoit la Vendée dans les abymes de la mort;... ces infortunés aveugles qui s'engloutissent, en croyant marcher à l'immortalité heureuse, déshonorent la guillotine;.... on ne conçoit pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine: Voilà ce que dit d'un côté l'auteur de l'Histoire des Brissotins. Et on lit dans la même phrase, que parce qu'on ne les a pas mis (ces animaux à face humaine) à portée de cette doctrine de Collot-le-Philantrope, il fallait leur faire un peu goûter de celle de Collot-Mitraille.« On ne peut que courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs boeufs de Poitou. » Je suis sûr que le cœur de Camille n'est entré pour rien dans cette manière de conclure; qu'il n'a voulu que faire de l'esprit, ainsi qu'il fallait qu'il en fit toujours; et qu'au surplus ses conceptions n'étaient point susceptibles de s'élever beaucoup au-dessus de la sphère de l'opinion du moment, quoi que pourtant il

entre une teinte de philantropie (sensible par comparaison au système de carnage universel auquel on s'est arrêté) dans l'insolence plébéicide de la dernière partie de la dernière phrase ci-dessus. Je relève ces écarts, parce que, dans une affaire telle que la Vendée, et dans un homme tel que Camille, dont les opinions avaient quelque poids, on pourrait croire que celle-ci eût pu faire partie de l'influence qui détermina d'atroces rigueurs dans les départements de l'Ouest; et par ainsi, cette opinion, sans que la mémoire de son auteur puisse être inculpée, doit appartenir à la triste histoire Vendéenne. Pauvre Camille ! qu'il avait donc tort de n'être point totalement indulgent pour ceux dont le jugement les égarait. Il voulait qu'on courût dessus à cent milliers de malheureux, parce que le gouvernement ne leur avait pas donné l'almanach du père Gérard, et il ne voyait pas que M. son père, qui l'avait fait étudier toute sa vie, n'était parvenu a en faire qu'un répertoire d'histoire universelle, un intarissable faiseur d'épigrammes, et un spirituel déraisonneur.

Je passe à un dernier témoignage, celui de Lequinio.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, sous le titre de Guerre de la Vendée et des Chouans, il m'a paru fort bien parler des causes, mieux des effets et des moyens qu'il y eut eu de prévenir ou d'absorber cette guerre. J'ai vu, dans sa relation, des lumières, dis-je, jusqu'à lui enfouies et inconnues, à ce que je crois. Ses révélations sont celles, non seulement d'un contemplateur, mais d'un acteur de cette trop longue et plus sanglante de toutes les tragédies connues. C'est lui qui se montre capable d'en bien lier tous les actes, et de faire voir comme ils s'enchaînent jusqu'au dénouement par Carrier, contre lequel il diminue un peu l'horreur, en prouvant comment ce dernier trouva le système d'extermi-

nation, de destruction totale, tout établi ; et n'attendant plus, pour recevoir son complément d'exécution, qu'une main capable d'exceller, sur toutes celles des grands scélérats des siècles, dans l'affreuse supériorité du crime. Lequinio ne laisse qu'un regret, c'est que sa franche bonhommie d'historien de lui-même, donne à voir celui qui ne prêcha point par ignorance, celui qui sut bien voir ce qu'il eût fallu faire et qui ne le fit pas.

Ce narrateur, après avoir établi « que le propagandisme de la liberté, que la formation de l'esprit public par des prédications qui auraient porté tous les caractères de la fraternité, de la franchise et de la simplicité, auraient été des moyens irrésistibles, beaucoup plus puissants que les forces militaires, moyens qui eussent épargné des torrents de sang humain et des millions, si cette vérité avait été conçue ; « après avoir, dis-je, rétabli et développé cette proposition, Lequinio raconte froidement comment, missionnaire lui-même à la Vendée, il n'en fit point l'application pour son propre compte; comment, humble serviteur des comités de gouvernement, il sut mettre momentanément sa philantropie en réserve, pour être féroce à leur gré, et, il faut bien le dire, hélas! pour faire aussi le petit Carrier .... Petit! je ne sais pas si je parle juste, le lecteur bientôt en décidera. Puissions nous taire ces horribles vérités! Mais le devoir sévère de l'historien ne le permet pas. Je demande qu'elles ne servent que pour notre instruction future, et non à rien provoquer contre tous ceux qui ont de grands torts envers le Peuple. Que le peuple, toujours grand, leur pardonne, et qu'il soit heureux par la jouissance de tous ses droits. Assez de sang a coulé, il faut bien finir un jour. Plutôt on s'arrêtera, plutôt je crois, on pourra goûter le bonheur.

Oublions les fautes des hommes, et voyons ce qu'ils ont fait et peuvent faire encore pour notre profit.

« Il est démontré, dit Lequinio, que depuis long-tems, la guerre de la Vendée était l'objet de la plus haute spéculation pour les vils conspirateurs qui viennent de tomber sous le glaive de la loi ; et que, s'ils ne l'ont point eux-mêmes ourdie dans le principe, ils l'ont entretenue du moins avec étude, avec assiduité, par tous les moyens d'impulsion que la confiance qu'ils avaient usurpée mettait dans leurs mains... »

« Robespierre était l'âme de tout le désordre. »

Voici une analyse de la manière dont ensuite l'auteur dévelope les causes de cette guerre, ses progrès et les vices qui l'ont entretenue.

« Les causes premières de cette guerre désastreuse sont connues; 1°. l'ignorance, le fanatisme et l'asservissement du peuple des campagnes; 2°. l'orgueil, la richesse et la perfidie des ci-devant nobles; 3°. la scélératesse et l'hypocrisie des prêtres; 4°. la faiblesse des administrations, l'intérêt particulier des administrateurs, et leurs coupables ménagements pour leurs parents, leurs fermiers ou leurs amis.

« De toutes ces causes, la première est sans contredit la plus efficiente, et cependant elle était facile à détruire.»

« Pour la détruire, il y avait deux moyens.»

« Le premier, d'envoyer des patriotes ardents autant que sages et discrets, prêcher dans les campagnes, y développer les principes de la philosophie politique et morale, et porter la lumière dans les esprits, ainsi que le feu civique dans le cœur.»

« Le second moyen consistait à remplir le même objet par des proclamations du même genre, écrites en style simple, et d'autant plus capables de produire un grand effet, qu'elles auraient eu l'avantage de donner aux idées à développer, une sorte de permanence que ne comporte point l'art de la parole.»

« Un troisième eût consisté dans des fêtes civiques, et tous les moyens accessoires propres à rendre la révolution aimable au peuple, et à concourir avec les deux premiers à former l'esprit public.»

« Tous ces moyens ont été négligés.»

« A raison, dit-on, de la difficulté de trouver des sujets propres à remplir cette importante mission.» (1)

« Plus encore, à raison de l'éloignement où se trouvent ces contrées du centre des mouvements politiques (2), et sur-tout à raison de l'ignorance qu'avait l'assemblée nationale de leur état, et de la sorte d'inadvertance à laquelle elle était nécéssairement entraînée par des objets majeurs.»

« Du concours de ces causes s'est formée l'insurrection qui, l'on n'en peut pas douter, a d'abord été le produit immédiat, d'une conjuration réelle de la part des nobles et des prêtres.»

(1) Triste condition de la République, dans ce cas. Et l'on a trouvé plus facilement des sujets propres à remplir la mission de tout massacrer, tout piller, tout brûler.

(2) Et cette difficulté n'en a plus été une lors qu'il s'est agi de l'envoi des assasins enrégimentés ! Je n'attaque point nos braves sans-culottes. Ils furent les instruments aveugles de la scélératesse des gouvernants.Comme

« Le noyau de l'armée catholique ayant enfin pris une certaine consistance, on a voulu former une armée pour le détruire.»

« Les généraux de cette armée, dès les premiers instants, ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier.»

« Leurs appointements immenses et la disposition des fonds pour dépenses extraordinaires, l'ont changés pour eux en une sorte de ferme dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.»

« Ils ont spéculé sur le produit réel et immense des captures et du pillage.»

« Ils ont favorisé pour les autres ce pillage pour couvrir celui qu'ils faisaient eux mêmes, pour se faire aimer de leurs soldats, capter de leur part une sorte d'idolâtrie, et se faire de leurs complices autant d'appuis contre les dénonciations.»

leurs frères de la Vendée, ils furent égarés par l'erreur. L'erreur et l'erreur s'entretuaient. On entretint l'une et l'autre à dessein de prolonger cet effet jusqu'à extinction. On laissait croire aux Français de l'armée catholique que les Français républicains leurs frères, étaient des monstres pour en vouloir à tout ce qui est de plus sacré parmi les hommes, la religion et les représentans de Dieu sur la terre. On laissait croire aux Français de l'armée républicaine, que les Français de la Vendée n'étaient pas des Français; qu'ils étaient aussi des monstres, pour n'entendre pas, quand on ne leur avait point expliqué, ce que c'était que la république, et quand on avait tout fait pour leur persuader au contraire que c'était la plus horrible chose du monde. Dans l'histoire des Nations, on voit les chefs de sectes faire chamailler les divers peuples pour des opinions, ils sont bien coupables sans doute; mais au moins chacun ne fait guerroyer les siens, que pour faire prévaloir son système, et pour rendre sa secte dominatrice de celle qu'elle combat. Il était réservé à ceux qui furent nos régulateurs, d'enchérir sur toutes les abominations populicides des prêtres. Ici c'est la même nation parmi laquelle on souffla le froid et le chaud; c'est le même peuple qu'on divise entre deux partis pour le faire s'entre-massacrer, pour remplir un infâme but politique encore inoui: sarcler la race humaine!

« Le pillage a été porté à son comble : les militaires au lieu de songer à ce qu'ils avaient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs, et à voir se perpétuer une guerre aussi avantageuse à leur intérêt. Beaucoup de simples soldats ont acquis cinquante mille francs et plus; on en a vu couverts de bijoux, et faisant, en tout genre, des dépenses d'une prodigalité monstrueuse.»

« L'avidité d'acquérir du butin a mille fois engendré une fatale insouciance, dont le résultat inévitable a été le massacre des avant-postes, et, par une conséquence également inévitable, la surprise et la déroute des corps de défense.»

L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusques sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre. (1)

Quant aux bois, volailles, et tous les autres menus objets, ils ont été par-tout enlevés et le sont encore journellement, chez les patriotes mêmes, (cependant l'auteur annote ici qu'il ne parle à cet égard, en connaissance de cause, que de ce qui se passait en ventôse l'an 2) par nos soldats, dont l'indiscipline est tolérée, parce qu'elle est, ainsi que je l'ai déjà dit, une caution sur laquelle ont compté les généraux, pour assurer l'impunité de leur conduite inepte et scélérate.

« Les délits ne se sont pas bornés au pillage; le viol et la barbarie

(1) C'est une vérité qu'en partant nos soldats ont cru aller pour défendre leurs frères de la Vendée, opprimés par des brigands: Je répète, que c'était précisément les termes de la proclamation faite dans Paris. Si on eût dit que c'était pour égorger, piller et brûler, la vertu du peuple se fût révoltée. C'est toujours par ses vertus qu'on prend le peuple, c'est avec elles qu'on parvient, à l'égarer et qu'on le conduit à se détruire lui-même.

la plus outrée se sont représentés dans tous les coins. On a vu des militaires républicains violer des femmes rebelles sur les pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras. On en a vu d'autres porter des enfants à la mamelle au bout de la bayonnette ou de la pique, qui avait percé du même coup et la mère et l'enfant. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers; les filles et femmes des patriotes mêmes ont été souvent mises en réquisition, c'est le terme.

« Toutes ces horreurs ont aigri les esprits, t grossi le nombre des mécontents; forcés de reconnaître souvent moins de vertu à nos troupes qu'aux rebelles, dont plusieurs, il est vrai, ont commis des massacres, (1) mais les chefs ont toujours eu la politique de prêcher les vertus, et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de générosité envers nos prisonniers.»

« La durabilité de cette guerre, prolongée par les causes énoncées ci-dessus, a forcé la Convention à déterminer des mesures de rigueur; elles ont été employées sans discernement , et elles ont produit un effet tout contraire à celui qu'on attendait . ON s'est déterminé à fusiller, et l'on a fusillé indistinctement tout ce qui se rencontrait, ou tout ce qui se présentait .

(1) Ceux-ci n'en ont-ils pas montré davantage en effet ? Jamais on n'a dit d'eux qu'ils aient commis de rapines ni d'excès dans les lieux qui furent le théâtre de la guerre. Leurs bandes errantes vivaient aussi frugalement qu'autrefois les hordes Gauloises, au rapport de César. Le gros de l'armée se soutenait des contributions de tous les insurgés, et des prises faites sur nous. Ces moyens de subsistances ne paraissaient avoir presque rien d'illégitime. Représailles sur qui? sur l'armée massacrante et par représailles. Le sentiment naturel l'ordonnoit trop.

Des communes, venant se livrer, leurs officiers municipaux, en écharpe, à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle, et fusillées sur l'heure (3), des cavaliers armés et équipés,

Voilà comme l'homme qui se ménage parle devant la puissance. Ce que nous relevons là de Lequinio fait partie d'un rapport lu par lui au terrible Comité de salut public, le 12 Germinal, époque par conséquent où il fallait de sa part moins qu'un souffle pour être anéanti. Lequinio aime la vie. Il touche ici la corde sensible. Il en est à falloir parler du plan de destruction totale du comité , et des ordres foudroyants , exterminateurs , qui en sont l'émanation. Voyez avec quelle habileté, légère il glisse sur cette indicible exécration. Il l'enveloppe modeste-ment sous la qualification générique de mesures de rigueur. comme Bertrand Barrère appelle la même chose des formes un peu acerbes. Je suis ici en garde contre la par trop grande circonspection de mon auteur. Je sens qu'il est à la gêne , et combien la vérité de son tableau peut y perdre. Je crois devoir faire revivre les couleurs trop affaiblies , et suppléer par un commentaire à l'insuffisance du texte.

Disons plutôt qu'il n'en était pas besoin, s'il existait réellement un plan de destruction totale. Or, y a t-il à en douter d'après ces mots proscripteurs d'une proclamation de la Convention nationale du premier octobre 1793 (vieux style.) « Il faut que TOUS les Brigands de la Vendée, soient exterminés avant, la fin d'octobre. »

Qu'en attendait-on ? Une extermination générale! s'en est-il fallu de beaucoup qu'elle ne fût consommée ?

Proclamation du 1er. octobre.

C'était le vœu de la proclamation du premier octobre. Nous voyons ici que le ON désigne que plusieurs y furent fidèles. Des faits le prouveront plus positivement dans peu; et Lequinio lui-même, ne se montrera pas le dernier. La voie sera applanie quand nous verrons Carrier paraître, et cet homme, peut-être à la vérité l'Alexandre des assassins, ne figure qu'après bien d'autres sur la scène exterminatrice, et comme déjà je crois l'avoir dit, ce n'est qu'un continuateur.

C'était le vœu de la proclamation du premier octobre. On ne voulait ramener personne, mais tout exterminer, et tant mieux si l'énergie du désespoir mettait les rébelles dans le cas de vendre chérement leur vie. C'était autant d'extension au plan de destruction totale.

C'était le vœu du plan de destruction totale.Tous les moyens étaient bons pour accroître le mécontentement, afin de ne point laisser de prétexte à faire des exceptions dans le fatal arrêt d'embrasement de Sodome et de Gomorrhe.

venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous, et après avoir fait plusieurs lieues pour cela, ont été fusillés sans miséricorde. Un tel comportement a forcé tous les hommes égarés d'abord, mais qu'une autre conduite aurait rappellés au bon ordre, à se livrer au désespoir, à se réaffermir dans leur égarement, et à vendre leur existence au plus haut prix, en se défendant avec acharnement . Quant à une multitude d'hommes restés fidèles d'abord, ils se sont trouvés froissés entre les troupes rebelles et les patriotes; ils sont restés dans une inaction qui les a rendus suspects, et plusieurs ont été livrés par-là sous le fer vengeur des républicains; les autres ont fini par se jetter dans le parti des rébelles, pour éviter la colère des uns , ainsi que celle des autres.

Le désarmement a été justement regardé comme nécessaire, et l'on a désarmé, sans distinction, des communes patriotes qui avaient elles-mêmes fait avec courage et constance la guerre aux rébelles. (1) . . .

« Les troupes patriotes n'ont en général employé aucun moyen pour faire aimer le parti qu'elles défendaient, et gagner ce peuple grossier, beaucoup plus faciles à gagner cependant qu'à combattre (2).

« L'égarement des patriotes a été tel, que, dans les incendies, dont plusieurs étaient nécessaires peut-être (3), ils ont brûlé une

(1) La note précédente s'applique également ici.

(2) Mais dans le système, il n'était pas question de rien gagner, il s'agissait au contraire de tout perdre. Il ne fallait pas rendre la révolution aimable, il fallait la présenter si odieuse qu'on fût dans le cas de lui préférer la mort.

(3) Des lois postérieures à la proclamation du premier octobre, ont ordonné l'incendie des repaires, des fours et des moulins des brigands; on a envoyé à cet effet force provisions de matières inflammables à l'armée de l'Ouest. Ces lois étaient trés-conséquentes au plan de destruction totale. On a dû plaire aux gouvernants en donnant une plus grande latitude à leur exécution.

immensité de blés et de fourrages, comme s'ils avaient tenus les Brigands bloqués dans une enceinte, et comme si brûler leurs munitions n'était pas les forcer à faire une trouée, si facile dans un pays ouvert, pour aller en dérober ailleurs; occasionner, par-là, des dévastations nouvelles, un accroissement inévitable à l'armée des rebelles qui se renforcent toujours dans leurs marches, et en même tems se priver des ressources immenses sur lesquelles l'armée patriote aurait pu s'alimenter dans ses courses.... C'est une question, tout au moins, de savoir s'il est utile de brûler; en effet, brûler la chaumière de l'habitant des campagnes, c'est rompre son attache la plus forte à la société, le forcer à se retirer dans les bois et le rendre brigand par nécessité. (1)...

Brûler l'asyle et le métier de l'artisan, c'est le dénuer de toute ressource, rompre tous les liens qui pouvaient l'attacher à l'ordre social, et le contraindre de même à se faire brigand pour subsister. (2)... Il en a été de même des bestiaux; on en a tué sans ménagement, et dont les cadavres sont inutilement restés la proie des chiens et des animaux carnassiers En un mot, il semble que la malveillance de plusieurs patriotes, (3) et les inconséquences (4) du très-grand nombre, aienaient concouru de la manière la plus complette possible, avec la perfidie des ennemis de la révolution, à la durée de cette guerre, qui tant de fois a paru se terminer, dont on n'a jamais rendu un compte exact à la Convention, et sur l'état

(1) C'est ce que les comités de gouvernement savaient très-bien, c'est ce qu'ils avaient parfaitement combiné, et c'est ce qui concordait merveilleusement à leur plan.

(2) La note précédente s'applique encore ici.

(3) En ajoutant soi-disant, cette apparente conjecture est une grande vérité dévoilée.

(4) Il fallait dire la connivence des chefs et l'aveuglement, soutenu par la cupidité de la multitude.

de laquelle toute la République a si souvent été trompée, par les fanfaronnades et les mensonges même grossiers, impudemment consignés dans les papiers publics. » Telle est la manière dont Lequinio termine son indication des causes de la guerre de la Vendée, et des vices qui l'ont entretenue. Au sang-froid avec lequel il présente le plus effrayant tableau, et raconte des horreurs plus atroces les unes que les autres, on peut croire aisément qu'il dit vrai lorsqu'il affirme d'avoir lu cet exposé le 14 Germinal devant le Comité de salut public. Ce n'était sans-doute qu'avec cette indifférence glaciale qu'on pouvait parler du deuil de la nature devant ces destructeurs du monde. C'est encore beaucoup de s'être prononcé sur le ton de l'improbation, en face de ces dévorants, à l'égard de leur système de feu et de mort.(1)

Mais patience, si dans ce qui précède, il y eût même quelque chose capable de choquer l'aristocratie meurtrière de ce tems-là, nous allons voir, dans la partie du discours de Lequinio, qu'il classe sous le titre de Moyens de finir la guerre de la Vendée, des propositions dignes de plaire au Comité d'assassinats publics, et dignes d'être entendues par lui.

« Si, dit notre auteur , la population qui reste n'était que de trente à quarante mille âmes, le plus court , sans doute , serait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord .....»

Au bout du compte la patience échappe. Quelle froide et féroce franchise!

(1) Je soupçonne une petite amplification , postérieurement glissée dans le dernier article, par rapport aux carmagnoles de Barrère. Il n'est pas probable qu'au 14 Germinal, époque de la plus grande gloire du despotat, on eût l'audace de lui dire, en présence que ses rapports sur la Vendée, n'étaient que des fanfaronnades et de grossiers mensonges, qui avaient alternativement trompé toute la République.

Trente à quarante mille hommes ne coûtent pas au révolutionnaire Lequinio. Le plus court serait de tout égorger, quoiqu'il ait dit ci-dessus être bien convaincu que quelques missionnaires patriotes suffiraient pour conquérir ce Peuple. Ainsi qu'il l'avait cru d'abord, ajoute-t-il. Je crois bien à mon tour qu'il dit encore vrai. Ce n'a pu être qu'avec une telle croyance que Lequinio , comme nous le verrons tout-à-l'heure à aussi fait son cours pratique d'égorgisme. Mais, conti-nue-t-il, cette population est immense : elle s'élève encore à quatre cens mille hommes.... Ce nombre donne un petit scrupule à notre acerbiste. Ils vont bientôt disparaître. Le génie ré-volutionnaire ne connaît point de grands obstacles. Si, poursuit-il, il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cens mille hommes ; mais je suis loin de le croire. Le Comité d'égorgerie a sans doute cru, lui, qu'il n'y avait de bon que ce mode, puisqu'il n'en a point employé d'autre, et c'est ce qui vient toujours en confirmation de la réalité du système de dépopulation générale.

Toujours dans son système le plus court, le sensible Lequinio fait encore cette douce et philantropique proposition:

« Il ne faut point faire de prisonniers. Dès que l'on trouve des hommes, ou les armes à la main, ou en attroupement de guerre, quoique sans armes, il faut les fusiller, sans déplacer.» (et sans jugement, bien entendu !)

Je ne vois pas du tout en quoi la doctrine de Carrier est répréhensible, si celle-là ne l'est point. Dans un moment, quand j'arriverai à lui, les exploits et la profession des principes de son précurseur me devront porter à vanter son humanité, au lieu de le

peindre comme un grand criminel. Lequinio ne dit pas combien il a recueilli d'applaudissements du Comité de mort pour être entré si bien dans son esprit.

C'est cependant ici que par une réminiscence d'humanité, il place cette opinion. Que la formation de l'esprit public est un moyen irrésistible, beaucoup plus puissant que toutes les forces militaires.

Mais il n'y tient pas. Il met bientôt en question. « S'il n'est pas plus avantageux de continuer le plan de destruction totale ? »

« Continuer le plan de destruction totale!» Il faut saisir ces mots au passage. Il a donc bien décidément existé un plan de destruction totale! Il faut prendre garde que ces mots font partie d'un discours prononcé au 14 Germinal devant le Comité de salut public, qui ne paraît pas les avoir improuvés, qui, au contraire, a depuis conduit la guerre de la Vendée de manière à laisser croire qu'il a en effet trouvé ce plan de destruction le plus avantageux. Notons que ces mêmes mots ne sont point échappés au hasard; que Lequinio les répète jusqu'à trois fois : page 37, dans les termes que nous venons de le dire ; même page, n°. 107 , dans ceux-ci ; si l'on persiste dans le plan de destruction; et page 38, n°. 109, dans ces autres termes: si nous persistons dans le plan de destruction.

La Convention nationale y a renoncé par son décret d'amnistie du 12 de ce mois de Frimaire, Les bons esprits ne sont pas en peine des effets qu'il produira. Toujours le peuple se rendra au langage de la justice et de la raison. Que n'a-t-on rendu ce décret bien plutôt !

Après avoir vu la méchanique et l'esprit du système, ses motifs

originels, ses vues finales, ses grands agents moteurs, et les masses de résultats, il faut découvrir le jeu des rouages secondaires, et reconnaître ces mêmes résultats dans leurs détails multiplies. C'est dans ce tourbillon que Carrier devra se trouver et c'est en le voyant agir; en distinguant, dans l'ensemble de cette grande tragédie, l'époque et les circonstances où il a agi, qu'on appréciera la valeur de son rôle, et sa classification.

PARAG. VI. Suite du précédent. La guerre de la Vendée sert de prétexte à l'institution révolutionnaire, qui date du commencement de cette guerre. Plan de destruction totale. Ses élémens et ses exécrables combinaisons. Attributions de la Vice-royauté. Droit de vie et de mort. Moyens calculés et pratiqués pour faire massacrer tour-à-tour les phalanges républicaines par celles des rébelles, et les phalanges rebelles par les nôtres.

Nous l'avons dit. C'est dans le Gouvernement révolutionnaire qu'il faut chercher tous les malheurs de la république; et ceux de la Vendée forment le principal acte du drame sanglant dû à cet infâme gouvernement. Son titre fondatif date de la première mission donnée à des mandataires, pour aller exercer des pouvoirs illimités dans les départemens. Nous partons, en conséquence, de cette époque, pour suivre les progrès désastreux de l'institution révolutionnaire, et de ses malheureux effets dans notre Vendée.

Presqu'au même moment qu'on nommait pour ce pays, les premiers Vice-rois, on rendait des lois qui les investissaient arbitraire-ment du droit terrible de vie et de mort. On peut regarder comme le second décret constitutif du Gouvernement révolutionnaire, celui du 19 mars 1793 (v. s.) qui met hors la loi ceux qui seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires, qui éclatèrent à l'époque du recrutement, et ceux qui avaient pris la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion.

Une autre loi du 27 du même mois, met de même hors la loi les aristocrates et les ennemis de la révolution !

Quelle latitude cette législation ne donna-t-elle point aux Pleins-pouvoirs ! Quels actes put-elle ne pas légitimer! Faisons bien attention qu'il ne fallait être que prévenu pour pouvoir être atteint par le meurtrier hors la loi. Aussi Carrier, dans ses défenses, se fit-il une égide sérieuse de cette étonnante législation. Je n'aurais pas vu qu'elle ne fût point invincible, si les principes éternels ne m'avaient appris que l'exécuteur d'une loi assassine, est un assassin ; qu'une telle loi est une vioiation des droits du peuple; que touteviolation des droits du Peuple impose à chacun le devoir de s'insurger contre; et que celui qui y contribue, participant par-là à l'usurpation de la souveraineté, mérite d'être mis à mort par les hommes libres.

Pour faire coïncider cette législation barbaresque, avec le plan de destruction totale, il fallait animer dans le principe les révoltés, à la faveur de quelques avantages remportés sur nous. Par ce moyen, on les mettait dans le cas d'attirer à leur parti ceux qui ne s'étaient pas encore décidés à s'y livrer, et le hors la loi venait frapper sur un plus grand nombre. On ne manqua point de faire observer cette marche. On voit dans les pièces recueillies par Lequinio, toutes les manoeuvres suivies par les généraux de la Vendée dans les mois d'avril et de mai 1793, pour occasionner des revers à nos troupes; comment ces généraux parurent consternés, lors d'un avantage que nous remportâmes à Fontenay le 16 mai, et quelles peines ils se donnèrent ensuite jusqu'au 24 mai, pour faire reprendre aux brigands, avec notre artillerie, toute celle qui leur avait été enlevée le 16. Voyez Lequinio, pag. 129 et 130.

Mais il vaut encore bien mieux consulter Philippeaux, pour reconnaître toute la série d'odieuses pratiques observées pour faire massacrer nos phalanges par celles des rébelles, avant le

parti pris de faire massacrer les phalanges rébelles par les nôtres.

Philippeaux nous dira :

« Que la guerre de la Vendée était devenue chaque jour pour lui un labyrinthe de mystères et de prestiges , qui devait ses développemens et sa durée à une conspiration manifeste , dont les acteurs ont joué d'une grande puissance, puisqu'ils ont associé jusqu'au gouvernement à leurs horribles succès. (a)»

« Sans connaître, ajoute-t-il, tout les fils de la conspiration, j'en ai recueilli assez pour la rendre palpable. »

« Les premiers généraux Berruyer, Marcé et Ligonnier, chargés d'étouffer le germe de ce déchirement civil favorisèrent en tous sens les rebelles, pour accroître leur audace, et nous attirer sur les bras une guerre sérieuse.

« Quétineau, successeur de ces traîtres, et disciple de l'infâme Dumouriez, marche sur leurs traces. Il livre Thouars aux brigands, avec cinq mille hommes et force munitions; les brigands le font prisonnier pour la forme, et le relâchent ensuite sur sa parole d'honneur. Il arbore lui-même l'infâme drapeau blanc; il donne au général ennemi l'accolade fraternelle, au milieu des cadavres de nos malheureux frères expirans pour la liberté; il se livre à d'infâmes orgies avec les royalistes lorsque nos défenseurs manquent de nourriture, l'espace de trente heures, au fond des cachots (1).»

(a) Lettre au Comité de salut public, 16 frimaire, l'an 2.

(1) Philippeau, mémoires posthumes, page 47

« Il se réfugie, le 10 mars, auprès de Ligonier. Deux commissaires sont envoyés par Tallien pour provoquer son arrestation. Il est envoyé de Doué à Saumur devant Carra. Celui-ci l'accueillit d'une manière scandaleusement protectrice, et à l'instar des brigands, il le mit aussi en liberté sur sa parole d'honneur. L'Administration d'Indre et Loire, séante à Tours, et la société populaire s'élèvent avec force contre cette connivence perfide; ils la dénoncent officiellement, le 10 mai, à Choudieu qui garde le silence. Le 17 les administrateurs rompent la glace; ils envoient au comité de salut public un député extraordinaire, pour lui dénoncer que les membres de la commission centrale, excepté Ruelle et Tallien, professaient ouvertement le royalisme depuis la mort du tyran. Le 18, ils confondent Carra, en pleine séance, sur sa turpitude envers Quétineau. Le 21, ils font de nouvelles instances auprès de la commission centrale, pour obtenir raison de la conduite odieuse de Carra. Cette commission, par l'organe de Choudieu, improuve la licence des administrateurs, et leur ordonne d'être plus circonspects à l'avenir. La révolution du 31 mai arrive, Carra ose venir, le 8 Juin, proposer à ces administrateurs, en pleine séance, de voter une force départementale contre Paris, ajoutant qu'il avait fait ajouter cette mesure, sage et prudente, par l'administration de Loir et Cher. Pour toute réponse, ils votent une adresse unanime à la convention, où ils applaudissent avec transports, à l'explosion salutaire du 31 mai, 1et 2 juin. Choudieu, que l'occident de la France , dit Philippeaux, comptera un jour au nombre des fléaux qui ont le plus désolé l'espèce humaine, Choudieu, avait sans doute une autre foi politique: il mande à sa barre, le 3 juillet, cette administration patriote, la traite en visir, et, chose plus étrange, obtient du comité de salut public un rapport qui censure sa conduite. Bientôt il parvint à tirer une plus grande vengeance de

la fidélité de ces fonctionnaires, en les faisant plonger dans les cachots. Les choses allèrent de mal en pis. Le luxe asiatique des généraux, leurs orgies, tous les exemples de dissolution donnés aux soldats, tendirent à faire de nos armées une cohue d'hommes sans frein, et sans courage, non moins redoutables à l'habitant paisible, que les rebelles eux-mêmes (1).

Le 10 juin, Saumur est envahi par les rébelles. Le 11, Choudieu, qui, dans son rapport, affirme d'avoir fait donner l'ordre de défendrel'accès d'Angers et du Pont de Cé avait fait au contraire écrire par le général Menou, aux chefs militaires, d'abandonner pour le moment cette place à l'ennemi, et qu'on la reprendrait lorsqu'on aurait réuni une armée de cinquante mille hommes. Des échecs honteux éprouvés successivement à Vihiers, Coron, Bressuire, Partenay, Fontenay-le-Peuple, étaient la corrélation de ces premières catastrophes. Trente mille hommes fuyaient périodiquement devant une poignée de rébelles, abandonnant fusils, munitions, canons et bagages; nous n'avions d'armée dans ce pays que pour attester notre opprobre (2).

« Canclaux, le 29 juin , avec cinq mille hommes, dont la plupart n'avaient encore vu le feu, sauve Nantes, assiégée par quarante mille rebelles. Le 5 juillet, il sauve toute la ci-devant Bretagne de la conjuration fédéraliste. Il continue de marcher de victoire en victoire, et on le destitua. Dubayet, Tunc et Ray, le furent, pour avoir voulu tout bonnement, comme Canclaux, finir la guerre de la Vendée. Ils ignoraient, observe très-judicieusement Philippeaux, que pour mériter les faveurs des gouvernants, il fallait protéger le triomphe des rebelles :

(1) Philippeaux, lettre au comité de salut public, et mémoires posthumes.
(2) Philippeaux, mémoires posthumes.

« Rossignol et Ronsin éprouvèrent ces faveurs pour avoir converti l'armée intrépide de Mayence en tronçons et en cadavres. Ce sera, ajoute notre précieux révélateur, pour l'histoire un étrangc phénomène que les bienfaits prodigué à ces deux hommes, dont toute la célébrité consiste à avoir fait quarante ou cinquante boucheries de patriotes (1).»

Eh non, bon Philippeaux, ce ne sera point du tout pour l'histoire un étrange phénomène ! cette armée convertie en tronçons et en cadavres, ces quarante ou cinquante boucheries de patriotes, l'histoire saura pourquoi ces actes affreux étaient du plus haut prix aux yeux des horribles gouvernants. Tu nous facilites la révélation des motifs sans les avoir bien connus. Ces odieux mystères t'étonnent ! Cest pour toi, dis-tu en commençant ta fameuse lettre, un labyrinthe de prestiges; tu vois le mal, et n'en démêles point clairement la raison. Qu'importe, c'est toujours le mal; ta belle âme ne peut résister à concourir de toutes ses forces à le réprimer. Ah, brave homme! tu te rends bien coupable devant la puissance; tu heurtes, tu risques de renverser, les sacrés calculs des grands économistes. Ta tête paiera le crime impardonnable de contrarier la mesure d'éclaircir la pépinière humaine, devenue trop touffue, et dont les brins trop multipliés s'entre-gênent, et épuisent le sol qui ne peut plus suffire à les substancier. L'humanité te voue un bien sincère hommage de reconnaissance ; mais la secte barbare des élagueurs ne te pardonnera jamais : c'est elle qui tient le glaive.... Tu mourras.

« Le 27 juillet, Angers et le Pont de Cé sont de nouveau menacés par l'armée rebelle. Philippeaux s'y porte sans avoir de mission expresse pour Angers. Il y trouve un ordre, semblable à celui du 11

(1) Philippeaux, lettre au comité

juin, c'est-à-dire, qui ordonne d'abandonner la place à l'ennemi. Philippeaux fait d'autres disposions, il se met en mesure de résister, il résiste, et parvient à faire repousser les rébelles. La colonne de Luçon, dirigée par Tunc, remporta aussi une première victoire le 30 juillet; elle en obtient une plus mémorable à Chantonay, le 14 août. Pour prix du premier de ces deux avantages, le 13 août, Choudieu et Richard destituent Tunc que Bourdon de l'Oise et Goupilleau prirent sur leur responsabilité de maintenir, et Tunc fut victorieux le 14. L'évacuation de Cholet par les rébelles est la suite de cette victoire. Ray, général de division, veut profiter de cette occasion unique pour aller délivrer 3 mille de nos prisonniers détenus dans cette place : un ordre impérieux de Rossignol arrête son zèle, et le force de rétrograder. Depuis il s'empare de la ville d'Airvaut, et obtient plusieurs avantages avec peu de moyens; mais à ce titre il devient odieux à la cour de Saumur. On le destitue. Son adjudant vient apporter des renseignements précieux, et demander justice : on l'arrête et on le précipite dans un cachot de la conciergerie.»

« Un nouveau plan de campagne est arrêté, le 23 août, par le comité de salut public, et parait avoir pour but sérieux de terminer la guerre de la Vendée par une attaque générale et mieux combinée que les précédentes. Ce plan est impunément violé par Ronsin et Rossignol. Philippeaux et quelques autres mandataires réclament vivement contre cette perfidie. La réponse du comité de salut public fut de nommer Rossignol général de l'armée des côtes de Brest, Ronsin général de l'armée révolutionnaire, et Léchelle général de l'armée de l'Ouest. La première opération de ce dernier fut de laisser prendre aux révoltés l'île de Noirmoutier, Machecoul et l'île Bouin; de faire évacuer Montaigu, brûler huit milliers de poudre qui y trouvaient, un magasin de riz, douze mille rations de pain, et pour un million d'effets de campement ; ensorte, ajoute

Philippeaux, que l'armée, depuis cette époque, est réduite à bivouaquer sur la dure et dans la boue, pendant que ses généraux, gabionnés d'histrions et de courtisannes, la conduisent à une boucherie perpétuelle (Lettre au comité de salut public.).

Ce Léchelle laisse ensuite pendant trois jours saccager Ingrande, Ancenis et Varades; il permet aux rébelles de prendre Craon, Château Gontier et Laval. Il envoie quatre mille hommes seulement, et les dirige d'une manière si détestable, que tous furent enveloppés, et mis en pièce. Dix chariots de farine sont arrêtés à cinq lieues de Nantes, par une centaine de rebelles, et restent plusieurs jours au lieu de la capture. Nantes éprouvait les horreurs de la famine. Des man-dataires du peuple conjurent Léchelle, qui arrivait avec son armée, d'envoyer un détachement pour reprendre un convoi précieux. Mêlez-vous de votre besogne , leur répondit-il. On reconnait, dit Philippeaux au comité, on reconnait à ce ton impudent, le disciple fidèle de Ronsin et de Vincent, investis par vous-mêmes du droit de fouler aux pieds la Majesté nationale. Bref, l'invitation fut méprisée, et cent mille âmes qui manquaient de pain, virent une centaine de brigands disposer tranquillement de leurs subsistances sous les yeux d'une armée de quinze mille républicains. Pour comble de trahison ou de sottise, le lendemain Léchelle donna ordre à Chambertin, qui commandait huit cents hommes à Château-Briant, d'aller, avec cette force minime, attaquer l'armée victorieuse. Ainsi cet homme sacrifiait en détail nos phalanges républicaines, et favorisait en tout les brigands, comme s'il eût reçu l'ordre secret de favoriser leurs succès (1).

Eh oui, juste Philippeaux ! tous les initiés avaient reçu sans

(1) Philippeaux, lettre au comité de salut public

cet ordre secret; il ne faut plus en douter. On te voit sans cesse tourmenté du désir de dévoiler le motif impénétrable qui peut couvrir un tel mystère ; tes pressentimens rôdent autour de l'affreux secret sans pouvoir le percer. Oh! ton cœur pur était trop connu aux atroces régulateurs, pour leur permettre de te donner ce fameux mot de l'énigme : système de dépopulation ! ...

« De même, disoit encore à ses bourreaux le martyr Philippeaux; de même que les déroutes éternelles de Rossignol ont fait de cet homme votre divinité-chérie, de même les victoires de Tunc, vous causèrent un cuisant chagrin. Vous fîtes rappeller Bourdon et Goupilleau, ils furent proscrits par Vincent, aux Cordeliers, et faillirent payer de leurs têtes le crime d'avoir voulu sauver la patrie, en révoquant la première lettre de cachet, lancée le 13 août, contre Tunc victorieux ; vous lui en expédiâtes une seconde le 2 septembre, qui le contraignit à quitter l'armée, trois jours après : sa division jusques-là constament triomphante, fut battue à platte couture...Et ce sera toujours une chose bien étrange pour les observateurs, que cinquante mille patriotes ayent été si cruellement traités à Coron, par trois mille rebelles, lorsque sur un autre point, six mille des mêmes hommes étaient restés victorieux de quarante mille Vendéens » (1)

« Quoique le ministre eût reçu ordre de pourvoir à tous les besoins de l'armée de Nantes, Ronsin et Rossignol firent prendre à toutes les munitions de cette armée, la route de Tours et de Saumur, où elles furent arrêtées, pour grossir, quelque temps après, la masse des ressources ennemies; de sorte que cette armée, au moment d'entrer en campagne, se trouva sans un seul habit, sans une seule paire de souliers , sans subsistances, ni fonds pour

(1) Philippeaux , mémoires posthumes , et lettre au comité de salut public.

en acquérir, et que les services, tant de fourrages que de l'artillerie, manquèrent le 9 septembre, veille du jour où l'on devait entrer en campagne. Cependaat l'armée s'étant mise en marche, le 10 septembre, et vaincu les rebelles sur tout les points, elle se trouva, le 15, à la hauteur où la jonction devait s'opérer avec la colonne, pour cerner l'ennemi, et investir Mortagne ; alors Rossigniol, et Ronsin qui la dirigeait, comme général-ministre, envoyèrent l'ordre aux colonnes de Niort, de Luçon et de Partenay, qui s'avançaient pour cette jonction à l'armée, de retourner dans leurs cantonnements respectifs. Cet ordre, parvenu au général Chalbos, le 17, occasionna la déroute de Mortagne et de Saint-Florent, où Beysser et Mieszkousky, furent complettement battus ; et l'armée de Mayence se trouva seule elle-même au cœur de la Vendée. Chalbos, ayant retiré ses trois colonnes, le 18, quatre-vingt-dix mille patriotes, tant à Coron, qu'en avant du pont de Cé, (et ce fait est attesté par une lettre officielle de Santerre.) furent accablés, le même jour et le lendemain, par trois mille rebelles, d'après une disposition militaire, qui n'a pas d'exemple. L'armée de Saumur fut rangée sur une seule colonne, de huit hommes de front, présentant six lieues de flanc; l'artillerie formidable de cette colonne fut placée à sa tête, dans les gorges de Coron, pendant que l'ennemi occupoit les hauteurs, dont, malgré le conseil des guides, on ne voulut pas s'emparer. Alors, les rebelles s'élancèrent, sans obstacle, sur cette tête de colonne, se saisirent de nos bouches à feu, foudroyèrent nos malheureux défenseurs de bordées à mitrailles, avec leur artillerie même, et en firent un carnage horrible (1).

(1) Il n'est pas étonnant, dit Philippeaux dans son mémoire posthume, en répondant au rapport de Choudieu; il n'est pas étonnant, comme vous le dites page 16, que l'armée du Pape fût pourvue d'une grande quantité d'armes et d'une artillerie formidable. Vous avez soin d'observer que Pitt ne lui envoyait aucuns secours : vous étiez trop exact à lui en fournir, pour qu'il prit cette peine.

Enfin un décret ayant ordonné l'extraction des grains, sur les derrières de l'armée, à mesure qu'on pénétrait dans le pays ennemi, Ronsin et Rossignol congédièrent les commissaires, chargés de cette opération précieuse, firent incendier des monceaux immenses de grains, et abandonnèrent sur brigands la récolte des plaines de Doué, Thouars, Loudun et l'île St.-Aubin, si abondante cette année, quelle eût suffi pour alimenter pendant un an, toute l'armée de l'Ouest (1).

(1). Philippeaux, mémoires posthumes. Dans une note, page 81, on lit : « Quand tous les voiles seront déchirés, on reconnaitra qu'une des causes de la disette qui nous afflige, tient aux horreurs gratuites dont la Vendée a été le théâtre; à l'incendie des subsistances et des chaumières, à la destruction des animaux et de toutes les ressources agricoles, dans un pays qui fournisoit 400 boeufs par semaine au chef-lieu de la république. Sous le règne de Choudieu, on effectoit déjà ce sistême farouche et barbare : un bœuf étoit tué, pour en avoir la langue seule, et on abandonnoit le surplus à la voirie; on en detruisoit des milliers par jour.»

Veut-on avoir une extension de commentaires à ceci ? je vais la donner. On devra la trouver de la dernière importance à connoitre.

Il a existé , en 1795, un plan sérieux de famine contre Paris. Il étoit, comme on le voit , lié aux désastres de la Vendée. Le but, à ce que j'ai pu et puis encore juger , étoit d'opérer des soulèvements qui eussent fourni le prétexte de taxer aussi de révolte la première cité de la république , et de la traiter en conséquence comme une autre Lyon, pour effectuer également de ce côté une partie majeure de l'exécution du système de dépeuplement. Après avoir énoncé le motif, je vais révéler ici quels étoient les agents-directeurs de ce plan assassin , et quels furent ceux qui l'éventèrent et le déconcertèrent.

Les directeurs étoient le comité de Salut-Public, Barrère spécialement, le ministre de l'intérieur Garat et le maire Pache. Ceux qui déjouèrent ce complot furent Garin, administrateur des subsistances de la commune, et moi. J'étois alors secrétaire de cette administration. J'ai tout vu, tout suivi, et je peux donner raison de tout. Le développement des preuves de cette infernale machination est trop long pour pouvoir être rendu ici. Je me contenterai de dire que Garin, depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre 1793, fut dans la position, pour parvenir à approvisionner Paris, de lutter, de la manière la plus

J'ai démontré que, dans le système de dé-population, les gouvernants ont voulu diriger la partie d'exécution qui aurait lieu sur le théâtre de la Vendée, de manière à ce que la destruction s'opérât, d'abord sur une très-grande partie de l'armée républicai-

vigoureuse, contre l'infâme coalition du comité de Salut Public, du ministre de l'intérieur et du maire. Il n'a pas fallu moins que l'énergie d'un caractère tel que celui du plus intelligent et du plus irréprochable des administrateurs, pour empêcher que, dès le mois de mai, Paris ne manquât et n'éprouvât les horreurs de la faim. Tout le pouvoir, l'influence sur les esprits, et la confiance usurpée, dont jouissaient les traîtres, furent employés pour perdre Garin dans l'opinion publique. Il ne répondit à ces lâches attentats du crime, que par des efforts redoublés pour déjouer les trames du conventicule d'affameurs. Enfin il se vit réduit, vers le commencement d'août, à falloir le dénoncer solemnellement au peuple. Il en eut le courage. Garât avoua tacitement sa complicité de la trahison en désertant le ministère. Les 48 sections de Paris nommèrent une commission pour examiner quels pouvaient être les coupables auteurs de la disette que la cité étoit prête d'éprouver. Garin, donna à cette commission des révélations qui l'étonnèrent. Moi, en qui je puis dire qu'il avoit eu assez de confiance pour m'associer à son administration, je fis à la commission le rapport le plus développé, où je ne craignis point de dénoncer formellement et Pache, et Garat, et Barrère, et tout le comité de Salut-Public. J'indiquai, dans ma dénonciation, et mes conjectures sur le but des conjurés, et les preuves, même écrites, de la conjuration. La commission prit un arrêté qui mettait Garin, Favanne son collègue, et moi secrétaire, sous la sauvegarde des 48 sections de Paris, et qui ordonnoit l'impression de mon rapport.

Paris alloit être éclairé sur les auteurs de ses maux, de grandes vérités et de grands coupables alloient être découverts. Le tout-puissant comité, que nous avions osé heurter, et qui vit sa turpitude prête à être mise à nud, fit rendre bien-vite un décret pour dissoudre la commission. Par suite Garin et son collègue furent destitués et mis en arrestation. Je fus logé à l'Abbaye sous un autre prétexte, et le président de la commission fut accusé de fédéralisme et guillotiné. L'honnête Garin eut au moins la satisfaction de voir, que notre dénonciation a eu le bon effet de donner une demi-publicité aux projets des traîtres, qui les força à y renoncer, et si Paris consomma de bien mauvais pain , au moins n'en manqua-t-il pas tout-à-fait. Garin resta dix mois en arrestation chez lui, sous la surveillance de trois gardiens. Au neuf thermidor, il fut du petit

ne, et ensuite sur la totalité de la population Vendéenne.

nombre des membres de la commune qui ne participèrent point à la conjuration. Il alla avec ses gardes à la section des Champs-Elysées pour combattre, de toute la force de son caractère, le parti du Robespierrisme. Quelques temps après, il obtint sa liberté. Mais hélas! la commotion qu'il en éprouva le fit tomber malade le lendemain et il mourut au bout de six jours, dans la pleine vigueur de l'âge. Ainsi périt, victime de son dévouement à la patrie, un digne magistrat du peuple, que ses vertus seules ont fait calomnier. Occupé de la révolution depuis son principe , il avoit sacrifié toute sa fortune pour elle, et il a laissé sa famille pauvre. Je me plais à rendre à sa mémoire un hommage mérité, et si la patrie connoit un jour les services qu'il lui a rendus , si sur-tout Paris voit les preuves qui justifient qu'il a su, contre tous les efforts coupables des plus absolus gouvernants, soustraire cette précieuse Commune à la plus affreuse disette, des palmes seront posées sur sa tombe, et il sera porté au rang des républicains qui ont le plus activement concouru au salut de leur pays. Telle sera la récompense d'un homme de bien. Laissons les traîtres jouir en paix un instant de la faveur du crime. Laissons Garât le sycophante, Garât l'intime protégé de Barrère, laissons-le encore en tête de l'Instruction publique : il n'en sortira jamais couvert d'une gloire immortelle. Le tems des grandes justices approche, et tous les infâmes viendront ensemble. Dans le grand procès qui devra s'instruire contre les atroces gouvernants, qui, au centre de l'action administrative, imprimèrent le mouvement assassin qui porta la mort sur tous les points de la République, on ne devra pas y négliger les criminels essais de famine qui furent faits et suivis avec un acharnement égal à celui de tous les autres efforts meurtriers contre le Peuple. Alors paroitront tous les odieux coopérateurs de ces étranges complots. Je demande à être admis à les confondre à ce moment. Je prends acte publiquement de cette demande, en signant particulièrement, cette note dénonciative. Je m'engage à prouver la connivence de Pache, de Garât et de Ba-rère dans le plan de famine de 93. Je n'aurai besoin que de reproduire ce fameux rapport que je fis en août devant les commissaires des 48 sections. C'est un travail dans le genre de la grande dénonciation de Lecointre, qui s'y corrélationne, qui s'y ramifie. Les pièces justificatives, en partie du faire reconnu des scélérats eux-mêmes, sont toutes jointes à ce rapport, et donneront l'évidence de l'intention de la coupable faction , de faire contribuer Paris, d'une manière particulière, au système de dépeuplement. N'ayant pu le réaliser contre cette ville, par les moyens qu'on avoit disposés, on

Les preuves que j'ai rapportées me paraissent assez fortes, pour avoir pu convaincre que toutes les dispositions ont été parfaitement conduites pour remplir le premier point, l'extermination de milliers de citoyens dans l'armée républicaine. Il faudrait revoir Philippeaux tout entier, pour cumuler un plus grand nombre de ces preuves. J'en suis à l'époque où il s'est agi d'atteindre la seconde partie du but; l'anéantissement de la population Vendéenne. On va voir comment, pour assurer leurs succès, nos exécrables dévorateurs s'y prirent.

s'en est dédommagé par la guillotine , par l'immolation spéciale des bataillons parisiens, qu'on a bien su faire effectuer aux frontières et à la Vendée, et par les explosions de l'Abbaye et de Grenelle. C'est dommage d'avoir encore manqué le succès des listes de proscription desquelles le 10 thermidor a heureusement prononcé la nullité.
G. BABEUF.

PARAG. VII. *Continuation. Epoque où les élagueurs, ayant jugé avoir assez sarclé l'armée républicaine, résolurent de faucher entièrement la Vendée (1). Législation de sang et de flammes. Coïncidence des mesures de Carrier à Nantes, et de celles de Collot à Lyon. Lettre dHérault-de-Séchelles. Motion de Merlin de Thionville.*

Il y avait déjà plusieurs mois que Philippeaux déclamait contre les boucheries successives des soldats de la Patrie. Peut-être sans lui n'eussent-elles pas cessé sitôt. Ses cris forcèrent la Puissance à les suspendre; et comme ils décelaient plus d'à-moitié ses affreux mystères, pour empêcher que, avec leur complette découverte, ne vienne la chûte de leurs inventeurs, l'autocratie comitatoriale sentit, et la nécessité de sacrifier son accusateur , et celle de changer de batteries pour rendre invraisemblable l'accusation. Le despotat, sans qu'on pût encore démêler quels étaient ses motifs, et seulement sur l'existence des faits, était taxé de ne vouloir point finir la guerre de la Vendée, de ne vouloir en faire qu'un gouffre entretenu pour ensevelir, jusqu'à extinction, leurs légions innombrables. La persévérance dans la première conduite eût bientôt rendu l'imputation irrésistible. Pour en triompher, il fallait, non seulement promettre de vaincre, mais même s'en assurer à quelque prix que ce fut. Il fallait des succès tels qu'on n'eût point à craindre d'être démenti et recherché pour avoir qualifié d'imposteur-conspirateur, et immolé comme tel, celui qui

(1) Quand on dit Vendée, il ne faut pas que personne se méprenne sur tout ce que ce mot indique. Il désigne malheureusement bien plus que la quatre-vingt-troisième partie de la France à laquelle on a appliqué ce nom : « Dix départements , écrit Philippeaux, ont été en proie à toutes les horreurs qui peuvent accabler l'espèce humaine.»

avait donné à son importante dénonciation la plus grande solemnité. L'atroce décemvirat trouva possible de concilier toutes ces choses avec son plan infernal. Il est temps, se dit-il, de tourner la faulx de la mort sur la totalité de cette race Vendéenne,dont l'exaspération fanatique,que nous avons eu soin d'entretenir, nous a si bien servis. Assez long-temps elle a profité de toutes les facilités que nous lui avons données pour pouvoir porter la mort; il faut qu'elle la reçoive à son tour. En l'effaçant du sol, nous avons l'air de travailler sérieusement à la victoire qu'on nous demande, et au fond, nous ne faisons que servir puissamment notre système; nous dépopulons, et d'une manière plus ample, plus large, que nous n'ayons encore pu pratiquer. Nous allons moissonner dans le champ le plus vaste et le plus fécond. Ils disent, et vite une législation de sang et de flammes, est bâtie en conséquence.

Cette législation date du premier Octobre.

Elle est courte, deux articles de lois la complettent.

Un décret du premier Octobre porte :

« La Convention Nationale compte sur le courage de l'armée de l'Ouest et des généraux qui la commandent, pour terminer d'ici au 20 Octobre, l'exécrable guerre de la Vendée. La reconnaissance nationale attend l'époque du 1er. Novembre, pour décerner des hon-neurs et des récompenses aux armées et aux généraux qui, dans cette campagne, auront exterminé les brigands. »

Une proclamation de la Convention nationale à l'armée de l'Ouest, du même jour , dit :

« Soldats de la Liberté, il faut que tous les brigands de la Vendée

soient exterminés avant la fin du mois d'Octobre. Le salut de la Patrie l'exige, l'impatience du Peuple français le commande, son courage doit l'accomplir; la reconnaissance nationale vous attend à cette époque. »

Un autre décret ajoute :

« Tous les repaires, moulins et fours des brigands, seront détruits et incendiés. Il sera envoyé à cet effet, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce.»

Ce code est très-clair. Exterminer tout les habitans d'un pays, et en brûler toutes les habitations, c'est un bon moyen d'y finir la guerre; et avec un cœur féroce, tout monstre humain est dans le cas d'entendre et d'exécuter de pareilles lois.

Et qu'on ne veuille point établir la distinction que par les mots , tous les brigands, on n'a pas entendu tout les habitans, et par ceux, tous les repaires, toutes les habitations. Je dis ici, moi, que Carrier a eu raison lorsque, dans ses défenses, il a soutenu qu'il interprétait la loi comme ceux qui l'avaient faite, en n'admettant point d'exception, en regardant qu'il n'y avait pas dans la Vendée , un seul habitant qu'on ne considérât comme brigand, et que repaires, expression figurée, désignait toutes les habitations. Je ne suis pas embarrassé pour prouver mon dire. Pour qu'il eût pu exister des exceptions , il aurait fallu qu'aucun homme ne pût être immolé, et qu'aucune habitation ne put être incendiée, qu'après que la qualité de brigand, par rapport à cet homme, et que la qualité de repaire, par rapport à cette habitation, eussent été constatées par un tribunal légal. Des formes plus expéditives étaient établies. L'exécution de l'embrasement était confiée au pouvoir militaire. Il n'y avait point d'autre juri que la conscience

du soldat. Que dis-je, le soldat était en même temps le juri, le juge et l'exécuteur ! Et quand on aura bien fait attention que la faculté illimitée de brûler, emportait tacitement celle de piller auparavant, (mieux vaut-il que je profite de toutes ces excellentes choses que de les laisser dévorer aux flammes) on n'aura pas de peine à comprendre que le soldat devait tout trouver brigands, et repaires de brigands. Quels moyens d'ailleurs aurait-il eu pour distinguer un non-brigand ? Comment aurait-il pu préserver son repaire placé au milieu de ceux des brigands qu'il fallait incendier ? Il était bien plus court de décider, comme le dit Carrier, qu'il n'y avait point un seul habitant qu'on ne pût considérer comme brigand, et il fallait bien employer les matières inflammables qu'avait envoyées la Convention. Au surplus, que risquait l'immolateur? Ses jugemens et leur exécution n'étaient sujets ni à recherches, ni à revision. Et quand nos phalanges, transformées en légions d'Erostrates et d'horribles bouchers humains, eurent, armées de cent mille torches et de cent mille bayonnettes, fait palpiter un semblable nombre d'entrailles, et combustionné autant de malheureuses retraites agricoles; le Comité, appellé si improprement de Salut public, loin de paraître l'ignorer, ne dissimula pas qu'il remplissait admirablement bien ses vues, et il se faisait applaudir par le Sénat.

Faut-il en vouloir au Sénat d'avoir applaudi? Faut-il lui en vouloir d'avoir donné son assentiment aux deux lois brûlantes et égorgeantes que nous avons rapportées ? Non. La Convention en a tant sanctionné d'autres de la même carnassité, qu'il faut bien croire très-vrai ce qu'elle dit, que Robespierre était plus fort lui seul que tous les membres ensemble; qu'elle était descendue à ce point d'avilissement et de pusillanimité, qu'elle ne pensait plus que par son maître, qu'elle voulait tout ce qu'il voulait, qu'elle

approuvait tout sans mot dire, de peur de recevoir de la rude étrivière qu'elle avait eu la honteuse faiblesse de remettre dans ses mains. Je ne crois point m'écarter de mon sujet. J'en suis à prouver que la Convention ne peut pas empêcher l'Histoire de dire, que, soit exaspération du tems, soit défaut de courage, ce massacre révoltant, et cette combustion à jamais criante de toute la Vendée, qui semblent aujourd'hui exciter les réclamations universelles de son humanité, n'a pas été le crime du seul Carrier, n'a pas été même celui des seuls membres des comités de Gouvernement, si c'est un principe vrai que l'on pêche par le seul assentiment. La Convention a donné le sien en concourant aux deux lois d'embrasement et d'extermination, en applaudissant aux nouvelles des progrès successifs de l'exécution; et l'intention d'une destruction totale et sans réserve, qui se rapproche aussi du grand système, n'est plus équivoque équivoque dans cette motion de Merlin deThionville, dans la séance du 17 Brumaire (1), que les journaux du tems rendent en ces termes :

« J'appelle l'attention de la Convention nationale sur les terres de la Vendée, au partage desquelles on a voulu apeller des réfugiés d'Allemagne. Je pense que nous devons donner la préférence à tant de soldats Français qui combattent pour la liberté; mais je pense aussi que la Convention ne doit prendre un parti là-dessus, que lorsque la Vendée sera totalement détruite : Or elle ne l'est pas. »

Ce texte est clair. Il était incontesté qu'il fallait faire de la Vendée un pays absolument neuf, qu'il fallait, en un mot, une

(1) Fayau y fit cet amendement textuel : On n'a pas assez incendié dans la Vendée : la première mesure à prendre est d'y envoyer une armée incendiaire. Il faut que pendant un an, nul homme, nul animal ne trouve de subsistance sur ce sol. Voyez le Moniteur.

qu'il fallait, en un mot, une totale destruction, et qu'après cela, on repeuplerait, on recomposerait des Colonies toutes nouvelles, des soldats qui auraient eu combattu pour la liberté, entre lesquels seuls aurait été fait le partage des terres. (1)

(1) Cette ouverture de Merlin ne se contredit point du tout avec celle de Lequinio, rendue par ces mots trop remarquables pour qu'on ait pu les oublier : si l'on persiste dans le plan de destruction totale. Les expressions de chacun de ces législateurs à l'égard de ce plan, ont une teinte identique qui annonce que c'étoit chose absolument convenue et insdisputée entre eux. Il y a bien ailleurs à puiser des rapprochements sur la manifestation générale de cet esprit, dans des actes ayant pour objet d'en préluder l'exécution. Voici quelques fragments du code Collot à Lyon, qui annoncent les moyens dont il sut se servir pour faire de cette ville une Commune-Affranchie.

Extrait de l'instruction aux autorités constituées , par la commission temporaire , en date du 26 brumaire l'an deux. « La commission engage chacune des sociétés, chacun des individus qui la liront, à se pénétrer de l'esprit qui l'a dictée; mais elle les avertit en même tems qu' qu'en leur indiquant le but où ils doivent tendre, elle n'entend pas leur prescrire les bornes où ils doivent s'arrêter. Tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la révolution : il n'y a d'autre danger pour le républicain que de rester en arrière des lois de la république. Quiconque les prévient les devance; quiconque même outre-passe en apparence le but, souvent n'y est pas encore arrivé, etc. « Signé, Duhamel, Président, Verd, Procureur-Général, Duviquet, Secrétaire-général.

Autre concernant l'arrestation des gens suspects :

« C'est ici que doivent s'évanouir toutes les considérations, les attachements individuels. C'est ici que la voix du sang même se tait devant la voix de la Patrie. Vous habitez un pays qu'une rébellion infâme a souillé. Eh bien ! citoyens magistrats du Peuple, il faut que tous ceux qui ont concouru, d'une manière directe ou indirecte, à la rébellion, portent leur tête sur un échafaud. C'est à vous de les remettre entre les mains de la vengeance nationale.

« Si vous êtes patriotes, vous saurez distinguer vos amis, vous séquestrerez tous les autres. Vous ne serez pas assez imbéciles pour regarder comme des actes de patriotisme quelques actions forcées et extérieures, par lesquelles les traîtres ont souvent cherché à vous abuser. Voici le langage que la plupart d'entre eux vous tiendront : Mais qu'a-t-on à nous reprocher ? Nous nous sommes toujours bien montrés. Nous avons fait notre service de garde

Qu'on rapproche ensuite cette fameuse lettre de Hérault-Séchelles , au nom du comité de salut public, écrite à Carrier :

« Voilà comme on marche, mon brave ami ! Je viens de recevoir ta lettre, et au même instant, je l'ai lue au Comité, qui l'a entendue avec une vraie satisfaction. »

« Nous te conjurons d'aller à Nantes, sur-le-champ; nous t'envoyons un arrêté qui te presse de purger cette ville. Il faut sans rémission évacuer, la liberté ne compose pas. Nous pourrons être humains, quand nous serons assurés d'être vainqueurs. Cours de Rennes à Nantes, et de Nantes à Rennes. »

nationale. Nous avons payé toutes nos contributions. Nous avons déposé des offrandes sur l'autel de la patrie. Nous avons même envoyé nos enfants à la défense des frontières. Qu'exige t'on ? que veut-on encore de nous ? ...» Vous leur repondrez : Peu nous importe. Le patriotisme est dans le cœur. Tout ce que vous vantez là, les scélérats qui nous ont trahi, les Lafayette, les Dumourier, les Custine, en avoient fait encore davantage. Vous n'avez jamais aimé le Peuple. Vous avez traité l'égalité de chimère. Vous avez osé sourire à la dénomination de Sans-Culotes. Vous avez eu du superflu, à côté de vos frères qui mouroient de faim. Vous n'êtes pas dignes de faire société avec eux; et puisque vous avez dédaigné de les faire siéger à votre table, ils vous vomissent éternellement de leur sein, et vous condamnent à votre tour à porter les fers que votre in-souciance ou que vos manœuvres criminelles leur préparoient... Républicains ! voilà vos devoirs. Qu'aucune considération ne vous arrête. Ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté, ne doivent vous retenir. Agissez sans crainte. Ne respectez que les Sans-Culottes. Et pour que la foudre ne s'égare jamais dans vos mains , souvenez-vous de la devise que portent les bannières des Sans-Culottes : Paix aux chaumières, guerre aux châteaux. « Nous, qui sommes les intermédiaires entre les représentants et vous; nous, qu'ils ont chargé de vous surveiller et de vous instruire, nous vous jurons que nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous; que nous employerons avec sévérité toute l'autorité qui nous est déléguée, et que nous punirons comme perfidie, tout ce que dans d'autres circonstances vous auriez pu appeler lenteur, faiblesse ou négligence. Le tems des demi-mesures et des tergiversations est passé. Aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. La liberté ou la mort. Choisissez.

« Le caractère de la représentation nationale se déploie avec bien plus de force et d'empire, quand les Représentans ne séjournent pas dans un endroit; quand ils n'ont pas le temps de multiplier leurs relations; quand ils frappent de grands coups en passant, et qu'ils en laissent, (sauf à la suivre) la responsabilité sur ceux qui sont chargés de l'exécution. »

Cette lettre n'est point, relativement à l'esprit général du système de dépopulation, aussi positivement significative que la motion de Merlin. Mais, sans doute on a pourtant eu raison de la trouver frappante et lumineuse. Quel commentaire n'en doit point encore sor-tir! Si on en rapproche la date du 29 septembre, avec celle de la grande proclamation du 1er. octobre, combien on trouve que toutes ces pièces coïncident ? On y voit que la législation de la proclamation, avant la publicité de celle-ci, était déjà en pratique, dans le terrible Comité de Gouvernement. Purge, évacue, dit la lettre du 29 septembre. Extermine tout, dit la proclamation. C'est ici que s'apprécie bien le rôle de Carrier. Cest ici qu'on voit clairement que ce grand coupable n'était cependant qu'un instrument-exécuteur; c'est ici qu'on n'est plus embarrassé de distinguer les instrumens moteurs.

La découverte du machiavélisme de la responsabilité, à laisser aux ressorts subalternes, de l'exécution des fameuses mesures révolutionnaires, est un mot d'énigme heureux et jusitificatif pour un grand nombre d'infortunés Citoyens, que l'Autorité a forcés d'être les outils atroces de ses cruautés. Il eût fallu une grande force de caractère pour refuser d'être barbare, au commandement de la Puissance. Il eût fallu, non-seulement faire abnégation de l'existence, mais se résoudre à emporter en mourant la note d'infamie. Une loi du 11 Frimaire déclarait rebelle et punissable comme tel, quiconque n'aurait pas concouru de tous ses moyens, à

l'anéantissement de tout ce qui était désigné ennemi de la République. Quels exploits avoit déjà fait Carrier au 29 septembre, pour mériter les bravo de Hérault-Séchelles et la vraie satisfaction de tout le comité de Salul-Public ? C'est ce qu'aucun renseignement ne nous apprend. Mais nous allons ouvrir le journal des sanglantes prouesses tant de cet agent que de ses coopérateurs, et faire voir comment les uns et les autres se conformèrent à leurs instructions.

PARAG. VIII. *Journal des atrocités de Carrier, et nombreux collaborateurs, dans lesquels se distinguent Westermann et Lequinio. Cet article embrasse tout le récit de l'exécution du Code féroce d'embrasement et d'extermination.*

5 Octobre. A cette date se place une lettre de Goulin, cet accusé qu'on verra se distinguer dans les débats du procès du comité de Nantes. L'exaspération la plus outrée fait le caractère de cette lettre. Elle annonce l'homme le mieux préparé, le plus effervescemment endoctriné au fanatisme de la cruelle législation du premier octobre; elle présage tous les résultats sanglants qui doivent sortir nécessairement d'une exaltation de système, qui fascine au point de montrer le bien au fond de la coupe des plus grands maux. Car tel est, d'après cette pièce, le jugement que je pense que l'on doit porter sur Goulin. On s'est trop plu à le croire atroce; il ne fut qu'entraîné hors des bornes par un délire civique qui tenoit à cette idolâtrie que trop de Français avoient pour le Sénat, d'après laquelle on croyoit qu'une mesure, quelqu'extraordinaire quelle fût, puisque le Sénat l'ordonnoit, ne pouvoit être que pour le souverain bien. Ainsi Goulin paroit dans la ferme persuasion qu'il joue le rôle le plus important et le plus salutaire pour sa patrie, lors qu'il écrit dans ce style d'un enthousiasme forcené : « Aux intrépides montagnards composant le comité de surveillance à Nantes, le Sans-Culote Goulin, secrétaire de la commission nationale, Frères républicains, les représentants me remettent les pièces ci-jointes que je m'empresse de vous faire passer. Examinez et sur-tout agissez roide et vite; frappez en vrais révolutionnaires, sinon je vous réprouve; le carreau populaire vous est dévolu; sachez en user, ou vous êtes, ou pour mieux dire, nous sommes foutus. Vous manquez, me dites-

vous hier, de bras exécuteurs; parlez, demandez et vous obtiendrez tout; force armée, commissaires, couriers, commis, valets, espions, or même, s'il en étoit besoin. Pour le salut du Peuple, rien ne vous manquerait. Dites un mot, encore une fois , et je suis garant que vous serez servis sur les deux toits. Adieu à tous, je vous aime tous, et je vous aimerai toujours, parceque toujours vos principes sont les miens; songez au navire ou à des maisons propres à former des prisons d'arrêts, des dépots sûrs. »

C'est à ce même temps que paraissent se placer ces premiers faits :

Lusignan, général de brigade, quoique prévenu des intentions et de la bonne volonté des habitans des campagnes des environs de Nantes, dont les jeunes gens venaient s'offrir de s'enrôler, se livrait aux actes arbitraires et aux cruautés les plus révoltantes. Il alla au village de la Pallère, près les forges de Cugan, avec environ 30 cavaliers.

Rencontrant des femmes de ce village, il leur demanda où étaient leurs maris; elles répondirent qu'ils étaient chez eux à faire des étoffes. Lusignan leur dit de les faire venir. Les hommes vinrent sur-le-champ avec leur tablier de travail; il leur commanda de le suivre; ils obéissent, et arrivés à Clisson au nombre de dix-huit, dix-sept sont fusillés : plusieurs autres fusillades eurent lieu de la même manière, et des métayers occupés aux forges et qui même étaient venus à Nantes charroyer pendant plusieurs semaines, à la réquisition qui leur en a été faite, ont été massacrés chez eux. (1)

(1) Rapport de la commission des 21, pag. 96.

Des horreurs ont été exercées et horriblement propagées dans les Communes voisines de Nantes, dans celles de Rozé, S. Pierre et S. Jean de Bouguenais. Dans ces trois Communes, deux seuls monstres, Beillevaire et Musca, ont fait périr arbitrairement plus de huit cents individus, tant hommes que femmes, qu'ils ont dénommés à la force armée en cantonnement à Château-d'eau, qui ont été horriblement fusillés sans jugement. La commune de Pimbœuf, avec le comité révolutionnaire de cette Commune, sont coupables de la même atrocité (1).

Voilà tout en mesure pour l'exécution du plan résolu. La tête de Goulin est bien montée pour faire beaucoup et laisser peu à la responsabilité de la Représentation nationale. Le militaire remplit à souhait le vœu de la proclamation et du décret du 1er. Octobre.

Laissons étendre ces premières mesures, et nous en verrons sortir les milliers d'assassinats dont nous n'avons encore découvert que le prélude.

8 Octobre. Carrier arrive à Nantes. Fidèle à la lettre de Hérault-Séchellcs, il n'y séjourne point. Il part pour Rennes le 10, et il revient à Nantes le 21. Il s'y conduit d'une manière parfaitement conforme à ses instructions. Il ne frappe pas, il électrise. Il fait entendre les imprécations les plus véhémentes contre les habitans de Nantes, et notamment contre les marchands et négociants; il déclare que si ces derniers ne lui sont pas dénoncés sous peu de jours, il les fera tous incarcérer et ensuite décimer, pour être guillotinés ou fusillés (2). Toutes les familles de Nantes sont mises sous l'oppression et dans le deuil ; chacun est réduit à une demi-livre de mauvais pain par jour, et Carrier menace alors Nantes de la déclarer en état de rébellion.

(1) Rapport de la commission des 21. (2) Rapport de la commission des 21.

22 Octobre. Les entrailles de Philippeaux parlaient toujours en faveur de nos bataillons immolés sous la direction de la cour de Saumur. Ses importunités forcent la convention à nommer une commission pour examiner sa conduite. Ce n'étoit point le compte du comité de Salut-Public, qui, pour éluder cette mesure, fit déclarer le lendemain 23 par Barrère, qu'il n'y avait plus de Vendée. Les agents de ce comité étaient seulement en mesure de faire qu'il n'y en eût bientôt plus, ils étaient en mesure de l'effacer entièrement de la république. Les applaudissements qu'une telle nouvelle fit recueillir au comité lui valaient encore l'approbation de tout ce qu'il feroit postérieurement pour réaliser tout-à-fait son annonce. C'est une chose fort remarquable que le double parti que tira Barrère de sa grande déclaration. Il tua la Commission de Philippeaux, et reçut la plus grande latitude d'autorisation pour opérer le dépeuplement dont il disait déjà que c'en était fait. De toutes parts on lui faisait un crime de ce qu'il existait encore des hommes où il avait dit qu'il n'en devait plus rester. On lit, à la page 53 du rapport des 21 : « Dans ces mêmes tems où tous les papiers publics retentissaient des rapports faits à la Convention, qui assuraient que tous les brigands de la Vendée étaient détruits, arrivent à huit heures du soir cinq cents patriotes chassés, ainsi que la garnison de Mortagne, par ces mêmes brigands. Un officier municipal commis à la distribution des billets de logement, après les avoir distribués, alla à la société rendre compte de ces événemens, et manifesta son indignation contre ceux qui trompaient ainsi la Convention; et pour pouvoir les connaître, il proposa et fit arrêter par la société d'envoyer des commissaires vers Carrier pour lui demander la communication de sa correspondance avec la Convention; laquelle sans doute devait l'instruire de la quantité prodigieuse des brigands qui existaient encore, commettaient les plus grands dégâts, faisaient les plus

grands ravages, égorgaient journellement tous les patriotes des environs. »

7 Brumaire. Carrier et Francastel approuvent et confirment la formation de la compagnie révolutionnaire, dite Marat, qu'ils autorisent à faire des visites domiciliaires, à arrêter, à Nantes et dans tout le département, les suspects à la charge seulement d'en rendre compte au comité révolutionnaire.

11 Brumaire. Cette époque est mémorable par le décret qui porte que toute ville de la république qui recevra dans son sein les brigands ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et en conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront confisqués au profit de la république. Il est peut-être difficile de calculer, quelle modération on pouvoit exiger des agents révolutionnaires avec ce décret révolutionnaire, et l'on pourra sentir avec moins de peine quel nouvel élan d'exagération il dut donner, en venant fortifier le code terrible dont ces agents étoient déjà investis.

24 Brumaire. Le Comité révolutionnaire, adjoint aux corps administratifs et à la société populaire, rend ce fameux arrêté, motivé sur 1'existence d'un grand complot, tramé dans l'intérieur de Nantes par l'aristocratie opulente; arrêté qui ordonne l'arrestation de toutes les personnes suspectées d'avoir trempé dans ce complot; leur transférement au poste de l'Eperonnièrc, pour de-là être conduites à l'Abbaye à Paris, avec la disposition de fusiller et confisquer les biens des personnes arrêtées qui feraient le moindre mouvement pour s'enfuir, et la disposition de réputer, émigrés et de traiter comme tels, ceux qui se soustrairaient à

l'arrestation prononcée contre eux, et qui ne se constitueraient pas prisonniers dans les trois jours de la publication de l'arrêté.

27 Brumaire. Carrier annonça à la Convention l'accident arrivé aux prêtres condamnés à la déportation. « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Telles étaient les dernières paroles de cette lettre, qu'on peut encore voir, dans le bulletin, que la Convention applaudit et mentionna honorablement. Quel honteux monument que ce bulletin ! Quelle horrible commutation de peines que cette déportation de prêtres dans la Loire ! Morale atroce ! On la trouvait toute naturelle dans le tems.... Quel malheur que les hommes ne voyent pas ou ne veulent pas voir leur dépravation au moment où les cruels effets s'en ensuivent! c'est quand le mal est sans remède qu'on veut bien reconnaître que des horreurs sont des horreurs.

Dans ces mêmes jours , 30 Brumaire, où Carrier méritait par sa lettre les applaudissemens d'un Sénat dont les principes à l'ordre du jour étaient alors la terreur, il travaillait activement à remplir ses rugissantes promesses. Plusieurs pièces du rapport de la commission des 21 paraissent placer à cette époque, la première des noyades, par le moyen des bateaux à soupapes. Les dépositions testimoniales citent des ordres donnés par Carrier, à Fouquet et à Lamberty, portant autorisation de passer, par-tout où besoin serait, avec un gabarreau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre ni troubler dans ce transport.

Il n'est pas possible d'accorder entre-eux les différens documents sur les dates de toutes les noyades, sur leur nombre ni sur celui des victimes sacrifiées dans chacune. Les uns les placent à huit jours de distance; d'autres plus ou moins. (1) On convient

(1) Nous avons vérifié depuis, sur des renseignemens certains , qu'il y en eût bien davantage. Les dépositions testimoniales les portent jusqu'à vingt.

assez généralement de quatre principales noyades(1). On parle d'une de 800 individus de tout âge et de tout sexe, qui furent inhumainement précipités dans les eaux, taillés à coups de sabre et fusillés lorsque les gabarres ne coulaient pas assez vite à fond, et préalablement dépouillés nuds par leurs bourreaux. On dépose d'une noyade de quatre cents, et d'une dernière de trois cents individus, également de tout âge et de tout sexe.

6 Frimaire, Carrier sanctionne l'arrêté des suspects du 24 Brumaire, et le comité révolutionnaire nomme pour commissaires Bologniel et Naux, de la direction du transport à Paris, de ceux qu'il a cru devoir marquer du titre de suspicion. Ce furent les 132 Nantais si connus ensuite, qui donneront lieu au fameux procès, à l'occasion duquel nous écrivons cet ouvrage.

7 Frimaire.Carrier modifie l'arrêté du 7 Brumaire, relatif aux pouvoirs de la compagnie Marat; il subordonne désormais ses opérations au comité de surveillance.

14 Frimaire. Loi d'organisation du Gouvernement révolutionnaire. Elle est faite pour entrer aussi dans l'Histoire de la Vendée. Elle achevait de légitimer les formes acerbes, et atroces. Sous ce rapport, nous devons en voir l'influence dans les mesures ultérieures de destruction à la Vendée.

15 Frimaire. Le tribural mandé par Carrier : il est dit, en sa présence, par le Président du Département, que c'est pour renouveler la motion faite la veille, de faire périr les prisonniers en masse (2).

(1) Rapport des 21, pag. 25. (2) Rapport des 21 , page 55

16 Frimaire. Philippeaux écrit sa grande lettre au comité de salut public, où il prouve à ce comité qu'il a laissé victimer 20 mille soldats de plus depuis ses premiers avis , faute de les avoir voulu suivre.

Même jour. Ordre de Carrier conçu en ces termes : « Carrier, représentant du Peuple près l'armée de l'Ouest, invite et requiert le nombre des citoyens que Guillaume Lamberty voudra choisir , à obéir à tous les ordres qu'il leur donnera pour une expédition que nous lui avons confiée : requiert le commandant des postes de Nantes de laisser passer, soit de nuit, soit de jour, ledit Lamberty et les citoyens qu'il conduira avec lui ; défend à qui que ce soit de porter la moindre entrave aux opérations que pourront nécessiter leurs expéditions. »

Lamberty déclara, dans les débats du procès devant la commission qui le condamna à la peine de mort, que c'était en vertu de cet ordre qu'il avait noyé, les prêtres condamnés à la déportation, et plusieurs hommes, femmes et enfants, en différentes fois (1).

20 Frimaire. Pendant qu'on assassinait ainsi révolutioinnairement à Nantes, on assassinait militairement, au gré des lois tant citées, dans d'autres points non éloignés. « La nuit du 20 au 21frimaire, dit Westermann, je fis égorger les avant-postes de l'ennemi devant la Flèche. De cette ville au Mans et jusqu'à Fulturte, où je poursuivis les brigands, la route était semée de cadavres; la même nuit j'en fis encore égorger plus de six cents qui avaient couché dans les villages et fermes dispersées»(2).

(1)Rapport des 21, pag. 31. Rapport des 21, pag.70. Rapport des 21, pag.7 et 8.
(2) Campagnes de Westermann, pag. 26 et 27.

23 Frimaire. Le même Westermann parle d'un autre égorgement énorme qu'il fit sur la route de Laval où, dit-il des centaines et des milliers de brigands trouvèrent la mort.

25 Frimaire. La famine est aussi un mode d'assassinat; Carrier l'organise. C'est l'objet de sa lettre suivante, écrite au général Haxo, et qui ne doit pas tenir une petite place dans l'Histoire de la férocité inouie et des exécrations nationicides : « J'apprens à l'instant, mon brave Général, que des commissaires du Département de la Vendée , veulent partager avec ceux du Département de la Loire Inférieure les subsistances ou fourrages qui se trouveront dans Bouin ou dans Noirmoutier. Il est bien étonnant que la Vendée ose réclamer des subsistances, après avoir déchiré la Patrie par la guerre la plus sanglante, la plus cruelle. Il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention nationale, d'enlever toutes les subsistances, les denrées, les fourrages, tout en un mot, de ce maudit pays, de livrer aux flammes tous les bâtiments, car je vais incessamment t'en faire passer l'ordre. Et ils voudraient encore affamer les patriotes, après les avoir fait périr par milliers! Oppose-toi de toutes tes forces à ce que la Vendée prenne ou garde un seul grain. Fais-les délivrer aux commissaires du Département séant à Nantes; je t'en donne l'ordre le plus précis, le plus impératif : tu m'en garantis, dès ce moment, l'exécution; en un mot, ne laisse rien dans ce pays de proscription. Que les subsistances, denrées, fourages , tout, absolument tout, se transporte à Nantes « (1).

24. Frimaire. C'est sur des monceaux de cadavres, qu'encore Westermann arrive le soir à Laval; il suit l'ennemi à Craon, de-là à S. Marc. Chaque pas, chaque ferme, chaque maison devient le tombeau d'un grand nombre de brigands (2).

(1) Rapport des 21 , pag. 66 (2) Campagne de Westermann, pag. 32

Il est affreusement curieux de rapprocher à la même date du 24. Frimaire, la lettre suivante de Lequinio à la Convention : « Je viens de donner des ordres que les modérés pourront trouver barbares. Quatre à cinq cents brigands encombrent les prisons de Fontenay-le-Peuple. Je viens d'être informé par un courrier extraordinaire, qu'une portion de l'armée de Charette, forte, dit-on , de 10 à 12 mille hommes, s'avançait dans le canton, et menaçait Fontenay; j'ai ordonné de faire fusiller sans forme de procès, ces prisonniers à la première apparition de l'ennemi. Voici mes motifs. Le décadi dernier , pendant que j'étais dans le sein de la société populaire de Fontenay, les prisonniers s'insurgèrent et faillirent étrangler les habitans de la geôle. La municipalité m'avertit du danger; je descendis le premier dans la prison; je brûlai la cervelle du plus audacieux; deux autres payèrent de leur vie l'allarme qu'ils venaient de causer. L'ordre se rétablit. Je formai sur-le-champ, pour juger ces scélérats, une commission militaire beaucoup plus expéditive que le tribunal criminel, embarrassé, malgré lui, de mille formes. Mais j'ai cru qu'en cas d'attaque extérieure, il fallait dès le premier instant, détruire sans ménagement ce foyer d'insurrection que le voisinage de l'armée rendait extrêmement dangereux, sur-tout dans cette cité où le fanatisme et l'aristocratie sont loin d'être anéantis. Je dois au reste vous dire que, sans des mesures pareilles, jamais vous ne finirez la guerre de la Vendée. C'est le modérantisme des administrations et des généraux qui l'entretient. J'ai écrit partout qu'il ne fallait plus faire de prisonniers, et, s'il m est permis de le dire, je voudrais qu'on adoptât la même mesure dans toutes les armées. Je crois qu'un pareil décret serait le salut de la France. Quant à la Vendée, cela est indispensable: c'est à vous à juger si j'ai tort. »

Voilà qui annonce bien l'auteur des préjugés détruits; certes, il

faut les avoir tous vaincus pour faire, pour penser et pour écrire de cette force (1). Il est vrai qu'avec quelques efforts d'imagination, ce législateur trouve des argumens irrésistibles, et il prouve net et clair que c'est de la philantropie que cela; il le prouve et dans son ouvrage à la main, Guerre de la Vendée, et dans son ouvrage placardé, Lequinio à ses concitoyens.(2) Il démontre, inconstestablement, qu'il n'y a point du tout de contradiction entre sa théorie d'un catéchisme moral qui auroit suffi pour convertir à la liberté, sans effusion de sang, toute la population Vendéenne, et son système-pratique de tuer, faire tuer et conseiller de tuer 400 mille hommes s'il le faut. (3). L'autodafé de cinq cents qu'il ordonna fut même un acte d'humanité (4). Cet ordre était d'autant plus humain qu'il était plus sévère (5).Tous ces malheureux étaient censés coupables de l'insurrection très-manifeste des prisons ; tous étaient censés avoir mérité la mort (6). Ce serait une chose bien étrange qu'on voulût trouver dans cette conduite une contradiction avec les principes du destructeur des préjugés (7), qui avoue cependant d'en avoir fait amende honorable aux Jacobins le 26 Floréal (8); parce qu'alors, à cause de quelques lardons contre l'Etre-suprême, il y avait risque d'être guillotiné : de même qu'à cause des mêmes risques, dans ces tems de modérantisme, il fait la même amende aux anti-terroristes dominants, pour ses révolutionnades de Fontenay et autres, quoiqu'au reste, (9) étant entré en lui-même et ayant sondé sa conscience, elle l'acquitte pleinement.

(1) Guerre de la Vendée, par Lequinio , pag. 225

(2) Voyez dans le Moniteur, N°4, une autre lettre à la Convention, par laquelle ce sage s'empresse d'annoncer au Sénat qu'il a triomphé d'un pré-jugé de plus, en instituant solemnellement une charge de bourreau, et en faisant manger le promu à la même table que la Représentation. (3) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 232 (4) Idem, pag. 239. (5) Idem, pag. 245. (6) Idem, pag. 244. (7) pag. 246. (8) pag. 247. (9) pag. 250.

25 Frimaire. Carrier, se prétendant calomnié par la société populaire de Vincent-la-Montagne, géante à Nantes, la dissout. Ce jour est marqué par un autre exploit, c'est une noyade de 120 individus (1). Une autre version (2) la donne de 200, et ajoute que, comme les victimes voulurent se sauver, on leur coupa les bras à coups de sabre.

27 Frimaire. Westermann, au village des Touches, réveille , dit-il, les brigands à coups de sabre. Le massacre fut énorme, et dura quatre heures (3). Cest de ce même jour que date la première liste de 24 soi-disant brigands, dont deux de 15 ans, que Carrier ordonne d'exécuter sans jugement (4).

28 Frimaire. Deuxième liste de 27 soi-disant brigands, dans laquelle furent comprises les quatre sœurs Métairie, que Carrier ordonne d'exécuter sans jugement (5).

29 Frimaire. Nouvelle massacrade de Westermann à Norte (6), il en fait une autre de suite , à Blains, où tout ce qui se trouva, assure-t-il bien , fut mis à mort, à l'exception de 300 individus, qu'il envoya à Nantes (7). Ceux-là, sans doute, ne furent que noyés.

C'est ce jour-là que, sur la foi d'une proclamation portant ammistie, 80 et quelques cavaliers rebelles se rendirent à Nantes, exprimèrent leurs regrets d'avoir servi contre la république, et

(1) Rapport des 21, pag. 98.
(2) Idem, pag. 95.
(3) Campagne de Westermann, pag. 34.
(4) Rapport des 21, pag.46.
(5) Rapport des 21, pag. 48
(6) Campagne de Westermann, pag. 35.
(7) Id. pag. 36.

déclarèrent venir, au nom de toute l'armée, proposer de se rendre et de livrer pieds et mains liées les chefs qui les avoient trompés, que trois d'entre-eux seulement se détacheraient pour aller porter l'acceptation et que les autres resteraient en otage. Carrier les fit conduire à l'entrepôt, et le lendemain ils furent fusillés (1).

« 30 Frimaire. Autre lettre de Carrier à la Convention. « La défaite ces brigands est si complette, que nos postes les tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines; la guillotine ne peut suffire : j'ai pris le parti de les faire fusiller. Ils se rendent ici et à Angers par centaines : j'assure à ceux-ci le même sort qu'aux autres. J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode. C'est par principes d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres». Mention honorable. Et pourquoi pas ? Rapportez-vous toujours à la législation de sang, de fer et de feu que nous vous avons retracée, et vous ne trouverez les lettres de Carrier que conséquentes. Ses principes d'humanité ne sont que ceux de beaucoup de ses co-législateurs. Consultez Lequinio dans son propre ouvrage de la Vendée, il vous répétera presque littéralement la même phrase de Carrier ; c'est par humanité que l'auteur des Préjuges détruits, a tué, de sa propre main, des hommes sans défense dans les prisons de Fontenay , et ordonné de fusiller 500 de ces malheureux, sans forme de procès, sans jugement. Robespierre avoit établi ces maximes, rigueur c'est humanité, sévérité c'est justice. Ces dogmes étaient généralement admis, au moins dans toutes les tyêtes sénatoriales, puisqu'aucune d'elles ne les repousssait, et que les monuments écrits attestent qu'un grand nombre y rendit de solemnels hommages. Le philosophe rit un peu aujourd'hui de voir quels soins on prend pour paroitre n'avoir jamais été de cette

(1) Rapport des 21, pag. 72 et 73.

religion, et avec quelle confiance on a l'air de croire que personne n'est dans le cas d'en vérifier les actes, tandis que pourtant les matériaux historiques ne sont point encore brûlés, et qu'on y trouve à assigner à chacun selon ses œuvres.

Nivôse. Le 3 , on dissout la seconde commission nommée, sur les dénonciations de Philippeaux, pour examiner la conduite de la cour de Saumur : il n'était pas besoin de s'exposer à ce qu'on devinât le système de dépeuplement exercé à l'égard de nos bataillons républicains. Le retour de la médaille était opéré, le dépeuplement allait train sur les habitans de la Vendée, et c'était tout ce qu'il fallait que les suprêmes régulateurs pussent présenter, et à ce qu'ils appelaient le fretin législatif, et à la multitude confiante, qu'on avait l'un et l'autre persuadé que le souverain bien de la France gisait exclusivement dans cette massacrerie. A la même date du 3, Westermann rend compte encore d'une Boucherie horrible faite à Savenay. Par-tout, ajoute-t'il, on ne voyait que des monceaux de morts : dans la banlieue de Savenay seule, plus de 6 mille ont été enterrés (2). Le Batteux, chef d'une armée révolutionnaire, exerçait en même tems, investi des pouvoirs les plus illimités de Carrier, les ravages les plus cruels; Tréhouard, député, en mission à Rhedon, instruit de la conduite de Lebatteux, le fait arrêter; mais Carrier, ordre du 4 Nivôse, lui fait rendre la liberté, et il enjoint aux autorités constituées et aux troupes d'obéir aux ordres de Tréhouard, qu'il accuse de s'être montré le partisan de tous les contre-révolutionnaires (2). Le 7 du même mois de Nivôse marque l'époque d'une noyade de 4 à 500, parmi lesquels se distinguaient beaucoup d'enfans de 14 à 15 ans, attachés sur le sein de leurs pères (3).

(1) Campagne de Westermann, pag. 41. (2) Rapport des 21, pag. 57. (3) Id. pag. 107

Le 15, incendie en 4 endroits, par le chef de brigade Dufour, à la sortie de son armée de Montaigu, pillage et dévastation du bourg des Herbiers, et chez les meilleurs républicains (1). Le 18, date fatale du projet d'accusation présenté par Philippeaux, contre ce qu'il caractérisait parfaitement par le nom de Cour de Saumur ; je nomme fatale cette époque, parce qu'elle est celle qui détermina la perte du meilleur républicain; il se dévoua pour son pays et ne le sauva pas : l'incarcération momentanée de Ronsin et de Vincent fut tout le résultat de sa dénonciation, et les décemvirs le proscrivirent; sa tête fut dès ce moment marquée au sceau de la guilotine, et l'on n'attendit plus que le tems des dispositifs nécessaires pour l'y traîner. Le 29, noyade et sabrades de 500 hommes, femmes enceintes et autres (2).

Pluviôse. Du 7 au 12, le général Amey occupa son armée à dépouiller les maisons, même des patriotes, dans les campagnes des Herbiers, du petit bourg des Herbiers et Ardelais (3).

Le 12, sur la colonne que dirige le général Grignon, dans une distance de près de trois lieues, depuis la Ploutière jusqu'aux Herbiers, tous les villages, toutes les métairies sont incendiées, rien n'est épargné, les hommes, les femmes, les enfants même à la mamelle, les femmes enceintes, tout périt; en vain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, demandèrent la vie à ces forcenés, on les égorge, (4) et quand de malheureux cultivateurs, connus par leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs boeufs, il n'en a pas fallu davantage pour les

(1) Guerre de la Vendée, par Lequinio.
(2) Rapport des 21, pag. 94.
(3) Lequinio, Guerre de la Vendée, pag. 107
(4) Idem , pag. 108

fusiller (1). La colonne de Grignon, assasine à Laroche, quantité d'individus, tant hommes qu'enfants, dont une grande partie était connue patriote et travaillant au service de l'armée (2) Grignon arrive avec sa colonne dans les Herbiers, il déclare à la Municipalité, que les habitans étaient heureux que son collègue Amey y fût, que sans cela, tous sans disinction de patriotes ou autres, eussent été fusillés, parce que les ordres du général en chef portaient de massacrer, fusiller et incendier tout ce qui se trouverait sur son passage, qu'il avait même fait fusiller des Municipalités entières revêtues de leurs écharpes (3). Ce fut dans les mêmes jours ou ces horreurs patriotiques se consommaient au loin, que l'on travaillait dans le centre à l'achèvement du sacrifice du bon Philippeaux : on fait réclamer, le 12, la liberté de Vincent et de Ronsin; le 14, ils sont élargis; et le 17 voit éclore le rapport mensonger et assassin de Choudieu.

Mais retournons de suite à la Vendée, nous y verrons que les malheureux habitans n'étaient pas plus heureux de tomber sous les cohortes de Charette, que sous celles de la République; ils trouvaient d'un côté et de l'autre brigands et assassins. Nous trouvons que le 28, l'armée de Charette passe à S. Fulgent, et qu'elle y égorge 600 républicains, parmi lesquels se trouvent quatorze malheureux enfants de l'âge de 5 à 6 ans, entassés les uns sur les autres (4). Ce trait forme un parfait parallèle avec la conduite du général français Grignon. « Mes camarades, (dit-il à ses soldats, dans une harangue conservée) nous entrons dans le pays insurgé; je vous donne l'ordre exprès de livrer aux flammes

(1) Idem, pag. 108.
(2) Id. pag. 109.
(3) pag. 109 et 110.
(4) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 99.

tout ce qui sera susceptible d'être brûlé et de passer au fil de la bayonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitans sur votre passage. Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays; c'est égal, nous devons tout sacrifier (1). « Un rapport de Faurès, vice-président de la commission militaire de Fontenay-le-Peuple, achève d'éclairer l'affreuse conduite des hordes cannibales qui déshonorèrent l'étendard tricolore sous lequel elles marchaient. « Lorsque, dit-il, les porte-feuilles étaient bien pleins, on n'avait plus le désir de se battre, dans la crainte de les perdre, et les soldats demandaient des billets d'hôpitaux. Les généraux ont fait pis encore; ils mettaient en réquisition les charettes des communes, enlevaient tout ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, le faisaient traîner à leur suite, et permettaient à ces malheureux d'emporter le reste pour avoir le plaisir barbare d'incendier leurs maisons. Après cet embrasement, ils n'étaient pas plutôt rendus au milieu de la colonne, que les volontaires, suivant l'exemple des généraux, prenaient le reste, tuaient les hommes, violaient les femmes et les filles, et les poignardaient ensuite. Ils ont fait plus, ils ont immolé une municipalité entière, revêtue de l'écharpe tricolore. Dans un petit village habité par environ 50 bons patriotes, qui avaient toujours résisté à l'oppression brigantine, on apprend que des frères d'armes viennent porter des secours aux patriotes, et les venger de tous les maux qu'ils avaient soufferts; on leur prépare un banquet civique et fraternel. La colonne arrive, leur donne l'accolade, mange les vivres de ces malheureux, et aussitôt le repas, ô barbarie inouïe ! ils les emmènent dans un cimetière, et là , on les poignarde les uns après les autres. (2) »

(1) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 66.
(2) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 136 et 137.

Ventôse. Le 17, la colonne de Cordelier vient camper à Clisson, et là, ce général fit égorger des femmes et enfants de bons républicains, qui étaient réfugiés à Nantes. (1) Le 18, il fit fusiller, en passant au bourg de Vallet, plusieurs citoyens et citoyennes qui cependant lui avaient présenté des certificats de civisme. Le 19, au Loroux, la même colonne égorgea des femmes enceintes et des enfants de tous âges (2). Le 28 , Grignon, à la Milleraye, força les habitans de se rendre à l'église, au nombre d'environ 40, presque tous munis de certificats de civisme; on les fit sortir les uns après les autres, et on les fusilla dans le cimetière, à la réserve de quelques-uns d'eux que des soldats moins barbares firent évader à l'insu des chefs (2). Le 26, aux landes de S. Laurent-des-Autels, Cordelier fit fusiller au moins deux cents femmes, enfants et vieillards qui avaient de bons certificats de civisme (3).

Germinal. Le 4, ordre du général en chef Turreau, portant injonction au général divisionnaire Huché, de faire enlever toutes les subsistances et fourrages dans une grande circonscription qu'il lui démarque dans les environs de Luçon, depuis Sainte-Hermine jusqu'au port la Claye; ce qui forme un cercle de 40 Communes (4); et aussitôt les enlèvements faits, de faire incendier sans exception, tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins, et d'exterminer sur-le-champ tous les habitans qui seront reconnus avoir pris part, directement ou indirectement, à la révolte de leur pays (5). C'est alors que les rapports conventionnels sur ces exécrations, sur ces torrents de feu et de sang qui engloutissaient des peuplades entières et les cités qui leur servaient d'asyle,

(1) Rapport des 21, pag. 81.
(2) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 93.
(3) Rapport des 21, pag. 82.
(4) Lequinio, guerre de la Vendée , pag. 148.
(5) Idem, pag. 146.

les présentaient au sénat de France comme les victoires les plus glorieuses remportées sur les ennemis de la Patrie. Étrange aveuglement ! c'était la Patrie qu'on incendiait et qu'on assassinait, et on disait à la Patrie, et la Patrie croyait bonnement que ces incendies et ces assassinats étaient pour elle les meilleurs moyens de salut. C'est alors qu'on put profiter de ces instants d'erreurs pour immoler impunément ceux dont l'énergie bienveillante pouvait achever de jetter la lumière sur ces fatales illusions. Philippeaux fut mis en arrestation le 11, et peu de jours suffirent pour faire décider son assassinat juridique. La vertu suppliciée ne laissa plus d'obstacles à la scélératesse pour consommer ses fureurs dévoratrices. Le 15, le comité révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple écrit à celui de Rochefort « qu'un voile sombre s'est répandu sur la partie saine et fidèle du Département de la Vendée qu'il est tems de prévenir les suites d'un plus cruel incendie; que leurs premières sentinelles, les avants-postes qu'ils opposaient à leurs ennemis jurés, n'existent plus; que les patriotes des parages de Sainte-Hermine, de Simon-la-Vineuse, Lacorthe, Sainte-Peseinne, ne sont plus que des monceaux de cendres; que les ordres barbares du scélérat Huché, général à Luçon, font des attentats les plus formels à la chose publique; qu'envoyé, dit-il, par le général en chef Turreau pour incendier, massacrer tel pays dont il ne connut jamais ni les principes des habitans, ni la position territoriale, cet homme, plus que suspect, tournait les armes de son pays contre son pays même;que les brigands étoient bien moins craints que les faux patriotes qui trahissent avec impunité la pairie depuis longtems. » (1) Au 30 de ce même mois, se place une autre révélation qui concorde avec les mêmes fureurs : elle atteste que le général de Lage avait des ordres écrits pour faire la même chose sur la droite

(1) Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 84.

de la Loire, que ce qu'il avait fait sur la rive gauche; c'est-à-dire, de brûler tout, et qu'il a déclaré que la guerre de la Vendée devait durer autant que durerait la guerre de l'extérieur.

Floréal. Nantes, long-tems offerte aux regards comme ville de refuge des patriotes de la Vendée, fut bientôt peinte comme un centre d'abomination, digne du sort de Sodome et de Gomorrhe. Cette conclusion était une conséquence du système de destruction. Tout ce qui pouvait l'étendre comblait les vœux des régulateurs. On doit donc voir, sans s'étonner, Carrier tenir cet épouvantable langage aux commissaires de Nantes, venus à Paris pour réclamer des subsistances : « Demander pour Nantes ! Je solliciterai qu'on porte le fer et la flamme dans cette ville abominable; vous êtes tous des coquins, des contre-révolutionnaires, des brigands, et des scélérats. Je ferai nommer une commission par la Convention nationale; j'irai moi-même à la tête de cette commission. Je ferai sortir le peu de patriotes qu'il y a dans Nantes; que dis-je, le peu de patriotes ? Il n'y en avait qu'un et vous l'avez fait guillotiner. Scélérats ! je ferai rouler les têtes dans Nantes, je régénérerai Nantes. » (1)

Thermidor. Le système-pratique d'égorgement paraît s'être prolongé longtems, même jusqu'après la chute du premier triumvirat. Nous trouvons ici une grande lacune que nous pourions sans doute remplir, s'il nous avait été permis de fouiller dans les cartons de l'ancien comité de Salut Public. A défaut de cet avantage, l'histoire des horreurs Vendéennes, rencontre, en cet endroit, une partie de voile, que sans doute le tems déchirera, et nous sommes obligés de laisser de l'espace entre la dernière époque de Floréal et celle du 13 Thermidor, à laquelle se fixe à peu

(1) Rapport des 21, pag. 109

près encore cette atrocité-ci: « Belordre, adjoint du général de Lage, passa trois fois la Loire, sous prétexte de détruire les brigands et de leur prendre des comestibles. Dans l'un de ses passages, il a ramené de la côte insurgée, vingt-trois femmes, filles ou enfants, desquelles il a fait fusiller près Mauves,... le nombre de 16 ou 17, toutes de l'âge de 10, 12, 14 et 17 ans. Une vieille femme fut remise par Belordre à ses soldats, qui la coupèrent par morceaux et la traînèrent à l'eau.... ». (1).

Telle est la chronologie des principaux faits qu'a produit l'ensemble ces incendies et ces assassinats étaient pour elle les meilleurs moyens de salut. C'est alors qu'on put profiter de ces instants d'erreurs pour immoler impunément ceux dont l'énergie bienveillante pouvait achever de jetter la lumière sur ces fatales illusions. Philippeaux fut mis en arrestation le 11, et peu de jours suffirent pour faire décider son assassinat juridique. La vertu suppliciée ne laissa plus d'obstacles à la scélératesse pour consommer ses fureurs dévoratrices. Le 15, le comité révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple écrit à celui de Rochefort « qu'un voile sombre s'est répandu sur la partie saine et fidèle du Département de la Vendée qu'il est tems de prévenir les suites d'un plus cruel incendie; que leurs premières sentinelles, les avants-postes qu'ils opposaient à leurs ennemis jurés, n'existent plus; que les patriotes des parages de Sainte-Hermine, de Simon-la-Vineuse, Lacorthe, Sainte-Peseinne, ne sont plus que des monceaux de cendres; que les ordres barbares du scélérat Huché, général à Luçon, font des attentats les plus formels à la chose publique; qu'envoyé, dit-il, par le général en chef Turreau pour incendier, massacrer tel pays dont il ne connut jamais ni les principes des habitans, ni la position

(1) Rapport des 21, pag. 107 et 108.

territoriale, cet homme, plus que suspect, tournait les armes de son pays contre son pays même;que les brigands étoient bien moins craints que les faux patriotes qui trahissent avec impunité la pairie depuis long-tems. » (1) Au 30 de ce même mois, se place une autre révélation qui concorde avec les mêmes fureurs : elle atteste que le général de Lage avait des ordres écrits pour faire la même chose sur la droite de la Loire, que ce qu'il avait fait sur la rive gauche; c'est-à-dire, de brûler tout, et qu'il a déclaré que la guerre de la Vendée devait durer autant que durerait la guerre de l'extérieur.

Floréal. Nantes, long-tems offerte aux regards comme ville de refuge des patriotes de la Vendée, fut bientôt peinte comme un centre d'abomination, digne du sort de Sodome et de Gomorrhe. Cette conclusion était une conséquence du système de destruction. Tout ce qui pouvait l'étendre comblait les vœux des régulateurs. On doit donc voir, sans s'étonner, Carrier tenir cet épouvantable langage aux commissaires de Nantes, venus à Paris pour réclamer des subsistances : « Demander pour Nantes ! Je solliciterai qu'on porte le fer et la flamme dans cette ville abominable; vous êtes tous des coquins, des contre-révolutionnaires, des brigands, et des scélérats. Je ferai nommer une commission par la Convention nationale; j'irai moi-même à la tête de cette commission. Je ferai sortir le peu de patriotes qu'il y a dans Nantes; que dis-je, le peu de patriotes ? Il n'y en avait qu'un et vous l'avez fait guillotiner. Scélérats ! je ferai rouler les têtes dans Nantes, je régénérerai Nantes. » (1)

Thermidor. Le système-pratique d'égorgement paraît s'être prolongé longtems, même jusqu'après la chute du premier triumvirat.

(1) Rapport des 21, pag. 109

Nous trouvons ici une grande lacune que nous pourions sans doute remplir, s'il nous avait été permis de fouiller dans les cartons de l'ancien comité de Salut Public. A défaut de cet avantage, l'histoire des horreurs Vendéennes, rencontre, en cet endroit, une partie de voile, que sans doute le tems déchirera, et nous sommes obligés de laisser de l'espace entre la dernière époque de Floréal et celle du 13 Thermidor, à laquelle se fixe à peu près encore cette atrocité-ci: « Belordre, adjoint du général de Lage, passa trois fois la Loire, sous prétexte de détruire les brigands et de leur prendre des comestibles. Dans l'un de ses passages, il a ramené de la côte insurgée, vingt-trois femmes, filles ou enfants, desquelles il a fait fusiller près Mauves,... le nombre de 16 ou 17, toutes de l'âge de 10, 12, 14 et 17 ans. Une vieille femme fut remise par Belordre à ses soldats, qui la coupèrent par morceaux et la traînèrent à l'eau.... ». (1).

Telle est la chronologie des principaux faits qu'a produit l'ensemble de tous les matériaux que nous avons pu rapprocher. On appercevra que nous n'avons recueilli que les plus essentiels et les plus affirmés. Si nous avions voulu nous étendre dans les détails et dans les choses peu constantes ou équivoques, nous eussions beaucoup grossi ce volume. Il est cependant encore des faits avérés qui ne méritent pas d'êre omis. mais qui n'ont pu être rangés dans notre premier ordre, soit parce que les dates n'en ont pu être précisées, soit parce qu'ils ont eu une continuité d'exécution qui ne les fait point appartenir à un seul jour. Il en est d'autres si étrangement atroces, que nous avons glissé rapidement à leur égard, parce que l'imagination se refuse presque à les croire, malgré que, par l'analogie, rien ne doive plus paraître incroyable, d'après la certitude des actes extra-forcenés que nous avons été

(1) Rapport des 21, pag. 107 et 108.

dans la position de décrire. Nous allons rapidement passer les uns et les autres en revue, et dire sur chacun ce qui nous semble convenable à dire, d'après les considérations qui précèdent.

Dans le nombre des noyades, on en compte une de 130 Nantais détenus dans les prisons de leur ville , comme prévenus de complicité avec les brigands. Carrier donna un ordre pour leur transfèrement à Belle- Isle, et ils furent, dans le trajet, précipités sous les eaux. L'évidence que cet événement ne fut qu'une imitation de l'accident très-prévu à l'égard des prêtres déportés, a dû rendre très-peu vraisemblable la partie de la défense de Carrier, où il a prétendu que, dans cette noyade, il n'était point comptable de l'infraction de son ordre de simple transférement.

Les mariages républicains, l'acte insultant tout-à-la-fois à la nature , à la pudicité et au malheur, paraissaient trop constants, d'après la multiplicité des témoignages. Le rapprochement de ce détestable précédé rend presque probables d'autres lubricités plus révoltantes les unes que les autres, qu'on reproche à Carrier, entre-autres, d'avoir abusé de l'honneur de plusieurs femmes, et de les avoir noyées ensuite,

On a nomenclaturé, dans les crimes de Carrier, le fait d'avoir écrasé à Nantes le négociantisme, tonné contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste; d'avoir mis à la disposition de la Municipalité 183 mille livres pour ses besoins, à la charge de les remplacer par une imposition sur les riches; d'avoir fait arrêter, sans exception, tous les courtiers, et tous ceux qui depuis la révolution ont exercé ce métier scandaleux dans l'enceinte de la Commune de Nantes; d'avoir fait arrêter tous les interprètes, tous les acheteurs et acheteuses, tous les revendeurs et revendeuses de

denrées de première nécessité, qui en faisaient un trafic honteux, en les rendant au dessus du maximum déterminé par la loi. Certes, si ces faits étaient isolés, à moins que les principes démocratiques et la suprême loi du bien du peuple, ne soient devenus absolument proscrits, loin qu'on en puisse faire un crime à Carrier, il semble que chez des républicains, ils étaient de nature à lui mériter des palmes; et je ne conçois pas comment on a pu, dans le rapport des 21, classer ces faits au rang d'inculpations à faire à ce délégué du Peuple.

PARAG. IX. *Procès de Carrier et du Comité de Nantes. Leurs Défenses. Leur Jugement. Cassation du Tribunal Révolutionnaire. Réincarcération des membres du Comité, acquittés par ce Tribunal. Réflexions finales.*

Après la chute de Robespierre et la suppression de son tribunal de sang, un des premiers procès qu'intruisit le nouveau tribunal Révolutionnaire, fut celui de 94 Nantais qui ont survécu dans les 102 envoyés par Carrier à Paris. Le nouveau tribunal avait fait succéder la clémence à l'extrême barbarie. Ces 94, accusés de délits contre-révolutionnaires d'agiotage et d'accaparement, dont les résultats avaient été, dit-on, de porter les denrées de première nécessité à un prix si exhorbitant, qu'il n'était plus possible aux malheureux Sans-Culottes de s'en procurer; ces 94, dis-je, ont été tous acquittés. Le sentiment de la vengeance les anima.

Dans tout le cours des débats de leur procès, ils déclamèrent avec véhémence contre le député Carrier et contre les membres du Comité révoliutionnaire de Nantes. Ils signalèrent ceux-ci comme les auteurs directs de leur persécution et de leurs maux, et comme les instruments dévoués des passions horribles du forcené Carrier. Tandis qu'ils rendaient publiques contre celui-ci et contre ceux qu'il avait employés, tant les inculpations qui les concernaient, que beaucoup d'autres qui ressortaient de griefs étrangers à eux, un nouveau Comité de Surveillance et Révolution-paire de Nantes, recueillait, dans une espèce d'enquête, des charges contre les prévenus communs, c'est-à-dire, contre Carrier et l'ancien Comité. La vérité exige qu'on avoue ici le produit de la remarque, que

beaucoup de passion perce dans cette enquête de Nantes. Et ceux qui la reçurent et ceux qui y déposèrent n'y paraissent point dans cette assiette calme qui repousse l'exagération.

Ce n'était point non plus dans les dénonciations rendues publiques par Philippes dit Tronjoly, l'un des 94 acquittés, et ci-devant Président du Tribunal criminel militaire séant à Nantes; ce n'était point là qu'il fallait chercher l'absence du ressentiment, qui enfante la pure sincérité. Quoi qu'il en soit du caractère de ces documents réunis, ils formèrent une masse énorme d'accusations contre Carrier et le Comité de Nantes. La Convention crut devoir prendre connaissance de cette affaire. Elle décréta le 22 Vendémiaire que le procès du Comité serait immédiatement entamé devant le tribunal révolutionnaire, et l'accusateur public de ce Tribunal rédigea contre lui son acte d'accusation, qui ne présenta guères, à la charge du comité, que les faits et griefs énumérés pour son compte dans notre précédent paragraphe. Une instruction longue, calme et mûrie, une foule de témoignages entendus, les accusés laissés parfaitement libres dans leurs défenses et réfutations, atténuèrent beaucoup la gravité des délits d'abord reprochés à la plupart de ceux-ci. Des préventions terribles avaient commencé par les assaillir, et le tribunal avait eu beaucoup de peine à contenir l'indignation publique extraordinairement prononcée contre eux : mais bientôt ils parvinrent à donner une presque conviction, qu'ils n'avaient été que des instruments forcément passifs de l'exaspération barbare du mandataire Carrier. Leurs cris, les dépositions des témoins, l'appelaient dans cette cause. Les uns et les autres passionnèrent le public à l'y appeler en même temps. Enfin un discours mémorable de Goulin, l'un des accusés, prononcé dans la séance du premier Brumaire, détermina tout-à-fait le désir de voir siéger

Carrier en tête des prévenus dans cette grande affaire. Ce discours est absolument essentiel à rapporter pour l'intelligence de la fin de cette histoire.

« Citoyens, juges et jurés, depuis assez longtems les humiliations, les haines et les murmures grondent sur nos têtes; depuis assez long - temps les soupçons horribles , accrédités par quelques faits , nous livrent journellement à mille morts, et l'auteur de toutes nos angoisses jouit encore de ça liberté ! »

« L'homme qui électrisa nos têtes, guida nos mouvemens, despotisa nos opinions, dirigea nos démarches, contemple paisiblement nos alarmes et notre désespoir! Non, la justice réclame celui qui, nous montrant le gouffre où nous nous jetâmes aveuglément à sa voix, est assez lâche pour nous abandonner sur le bord ! Il importe à notre cause que Carrier paraisse au tribunal; les juges, le peuple enfin doivent apprendre que nous ne fûmes que les instrumens passifs et de ses ordres et de ses fureurs. »

« Qu'on interpelle tout Nantes, tous vous diront que Carrier seul provoqua, prêcha, commanda toutes les mesures révolutionnaires. »

« Carrier força le président du tribunal de faire guillotiner, sans jugement, 40 Vendéens pris les armes à la main. Carrier força la commission militaire de fusiller également 3000 brigands qui èmpoisonnaient la cité. »

« Carrier donna droit de vie et de mort sur les rebelles à Lamberty et Fouquet, qui abusèrent de leur pouvoir pour immoler jusqu'à des femmes enceintes et des enfans. »

« Carrier , lors d'une insurrection au Bouffay, et de la menace d'une invasion de l'armée catholique, proposa aux adminisrations réunies, de faire périr les prisonniers en masse. »

« Carrier commanda de noyer 144 individus, dont le sacrifice importait, croyait-il, au repos de la prison et de la cité. Carrier seul donna enfin cette impulsion terrible, qui jetta hors des bornes des patriotes ardens, mais égarés. »

« Citoyens jurés, vous dont le maintien calme annonce l'impartialité, vous ne prononcerez pas sur le sort de tant de victimes égarées, sans avoir entendu l'auteur de tous nos maux et de toutes nos fautes. Que Carrier paraisse; qu'il vienne justifier ses malheureux agens, ou qu'il ait la grandeur de s'avouer seul coupable. »

La Convention se détermina à livrer Carrier au tribunal. Son acte d'accusation du 5 Frimaire est un infiniment petit, relativement au colosse de charges que présentait le rapport de la commission des 21 qui, a la vérité, avait été obligée de relever toutes les espèces de dénonciations, apocriphes et autres, qu'il avait été permis à toutes les passions de jetter dans l'arène vengeresse. Voici cet acte d'accusation :

« La Convention, après avoir entendu le rapport de la commission des Vingt-un, accuse le Représentant Carrier d'avoir, le 27 Frimaire, donné à Phelippe, président du tribunal criminel du Département de la Loire-Inférieure, l'ordre par écrit de faire exécuter sur-le-champ, et sans jugement, 24 brigands, qui avaient été arrêtés les armes à la main, et conduits à Nantes, parmi lesquels se trouvaient deux enfans de 13 et deux de 14 ans; d'avoir,

le 29 Frimaire, donné l'ordre par écrit au même Phelippe, de faire exécuter vingt-sept brigands pris les armes à la main, parmi lesquels se trouvaient sept femmes. D'avoir autorisé une commission militaire à faire fusiller des communes entières, dont une grande partie n'avait jamais porté les armes contre la République, à faire investir des habitans paisibles de la campagne, et à les faire périr sans aucun jugement; d'avoir fait noyer et fusiller des brigands qui s'étaient rendus à Nantes sur la foi d'une amnistie; d'avoir fait massacrer des cavaliers brigands qui étaient venus mettre bas les armes, et qui avaient offert de livrer leurs chefs; d'avoir ordonné des noyades et fusillades d'hommes, d'enfans et de femmes dont plusieurs étaient enceintes; d'avoir donné au nommé Lamberty des pouvoirs illimités, au moyen desquels il exécuta des noyades et des mariages appelés républicains; d'avoir défendu à tous les citoyens d'obéir aux ordres du représentant du peuple Tréhouard; d'avoir écrit au général Haxo qu'il fallait incendier toutes les maisons de la Vendée, et en exterminer tous les habitans. Carrier ne se défendit au tribunal que comme il avait fait dans son rapport à la Convention: et lors de la lecture de celui de la commission des 21. Il se rabbattit sur les deux décrets qui ordonnaient, l'un d'incendier, l'autre, d'exterminer toute la Vendée. Il s'efforça en outre d'écarter l'inculpation des noyades et fusillades, qu'il rejetta entièrement sur le comité, en mettant au défi qu'on puisse lui opposer aucun ordre écrit. Il se couvrit aussi de l'égide de ses pouvoirs illimités. Il se mit sous celle de la Convention, dont il dit que son procès était le prélude de celui qu'en voulait lui intenter à elle-même, puisqu'elle avait approuvé, commandé par des décrets toutes les mesures prises par les députés en mission. Il dit que c'était l'aristocratie toujours surveillante, qui, dans ce procès, avait finalement en vue l'anéantissement de la représentation

nationale toute entière; que ne pouvant la détruire en masse, elle voulait essaycr à la dissoudre en détail; qu'il ne devait qu'à un bouleversement des opinions politiques, la persécution à laquelle il était en butte; que dans tous les pays où on a quelque idée de liberté, il eût été absous par l'intention seule d'avoir voulu servir sa patrie. Il récusa en même temps le tribunal révolutionnaire, en l'accusant de ne faire entendre pour l'instruction de ce procès, qu'une foule de royalistes, de fédéralistes, de correspondans ou complices des Brigands de la Vendée. Enfin, il fit un tableau très-effrayant des horreurs commises par ces derniers envers les patriotes; tableau qui, si l'on pouvait totalement y croire, pallierait sans doute beaucoup les torts meurtriers qu'on lui reproche.

« Ne sait-on pas,dit-il, que dans les guerres civiles, les représailles les plus violentes sont exercées? Or, exista-t-il jamais une guerre civile où le parti révolté ait exercé autant d'horreurs, de cruautés, de meurtres et de massacres que dans la Vendée ?

« Les brigands ont donné les premiers le signal et l'exemple des meurtres et des massacres : Machecoult a été le premier théâtre où se sont exercées ces scènes d'horreur. Là, les brigands hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes; on les enterra demi-vivans, on ne fit que couvrir leurs corps; on laissa hors de terre et à découvert leurs bras et leurs jambes; on lia leurs femmes, on les fit assister au supplice de leurs maris; on les cloua ensuite toutes vivantes, ainsi que leurs enfans, par tous leurs membres, aux portes de leurs maisons, et on les fit périr ainsi en les perçant de mille coups. Le curé constitutionnel fut embroché et promené dans les rues de Machecoult, après qu'on lui eut mutilé les parties les plus sensibles de son corps; il fut cloué encore vivant à l'arbre

de la liberté. Un prêtre vendéen célébra la messe au milieu du sang et sur les cadavres inutiles. »

« Dans les marais de Nort, on massacra, on mutila dans la suite un bataillon composé de six cents enfans de Nantes. »

« Les brigands renouvelèrent à Cholet les scènes affreuses de Machecoult : ils livrèrent les patriotes aux tourmens les plus affreux; avant de leur arracher la vie, ils clouèrent les femmes et les enfans tous vivans aux portes des maisons, et les percèrent ensuite de leurs coups; ils ont exercé ces supplices inouïs partout ailleurs où ils ont trouvé des patriotes ou de paisibles habitans qui ne vouloient point porter les armes avec eux. »

« Lorsqu'ils se sont emparés de Saumur, tout ce qui jouissoit de la réputation de patriote, a péri dans les tortures les plus effroyables : les femmes, leurs enfans dans les bras, se jetaient par les fenêtres; les tigres les trainaient , les poignardaient dans les rues. »

« Les supplices qu'ils destinaient à nos braves défenseurs n'étaient pas moins cruels; le moins barbare était de les fusiller ou de les tuer à coups de bayonnettes ; mais le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumaut un brasier sous leurs têtes, ou de les clouer tous vivans à des arbres, de leur mettre des cartouches au nez et à la bouche, d'y mettre le feu, et de les faire périr dans ces épouvantables tourmens. Nous ne pouvions pas faire un seul pas dans la Vendée sans avoir ces perspectives affreuses, déchirantes, sous les yeux. Là, en entrant dans un village, s'offraient à nos regards des braves défenseurs taillés en lambeaux ou cloués aux portes des bâtimens; ici les arbres des bois, des haies, nous représentaient les images défigurées de nos braves frères d'armes suspendus à leurs branches, dont les corps

étaient à demi ou presque tous brûlés; plus loin, nous trouvions leurs restes inanimés attachés, cloués à des arbres, à des poteaux, mutilés, percés de coups, le visage brûlé, calciné. »

« Les brigands ne se bornaient point à ces tortures inhumaines, ils emplissaient leurs fours de nos braves défenseurs, y mettaient le feu et les faisaient consumer de cette manière atroce. »

« Aujourd'hui les cannibales ont inventé un nouveau genre de supplice : on coupe aux défenseurs de la République qu'on fait prisonniers, le nez, les mains, les pieds, et puis on les précipite dans de noirs cachots. »

« Qu'on ne s'étonne donc point si, à l'aspect de tant d'atrocités, on a usé de quelques représailles si peu violentes; quand le calme est revenu, elles font gémir l'humanité : mais ce n'est point sur cette position qu'il faut promener ses regards, il faut les reporter au temps, aux circonstances qui les ont amenées; or, quelle était notre situation politique à l'époque où elles ont été commises ? Toutes nos frontières étaient envahies du Nord au Midi; la trahison avait désorganisé nos armées; l'intérieur était en feu, Toulon vendu aux Anglais; Marseille, Lyon, Bordeaux, armés avec tous les département du Midi, offraient un front menaçant à la République; tous les départemens du Nord-Ouest agités, armés contre la Convention nationale; la Vendée devenue formidable par ses victoires; toute la ci-devant Bretagne dans une ébuilition vraiment alarmante; ses côtes, ses ports menacés de la descente de trente mille Anglais ou émigrés stationnés devant Gersey et Guernesey; le Morbihan en rébellion ouverte; Nantes entouré de brigands, vivant du jour à la journée, pouvant avec peine se procurer des subsistances, désolée par la contagion; les brigands

s'introduisant dans ses murs, entretenant des correspondances, des communications avec plusieurs Nantais qui leur fournissaient des secours, des armes, des munitions; les brigands se soulevant dans les prisons, une grande conspiration se tramant dans cette cité. C'est dans un tel état de choses, au milieu de tant d'ennemis, de dangers et d'obstacles, que se trouvait la commune de Nantes avec une faible garnison. Des frères, des parens, des amis massacrés, torturés par les brigands, tels étaient les élémens qui réveillaient, excitaient les vengeances. Faut-il s'étonner actuellement si tant de périls d'une part, tant d'atrocités de l'autre, ont fait outrer les mesures ? et voudrait-on juger froidement aujourd'hui, le compas de l'opinion publique changée à la main, ce qu'on a fait l'année passée au milieu des orages, des dangers et des besoins, tandis qu'on ne devait alors avoir devant les yeux que l'image ensanglantée de la patrie, qu'on ne pouvait, qu'on ne devait avoir pour régle, pour mesure et pour loi, que le salut du peuple ? »

On ne peut pas dire que ce ne soit point là repousser avec une certaine force l'attaque la plus terrible qui ait jamais pu être dirigée sur la tête d'un accusé.

Le reste de l'instruction du procès n'offre guères rien de plus qui paroisse digne de l'attention de l'histoire. Seulement la déclaration d'un témoin, nommé Monneron, vient fortement en confirmation de nos preuves sur le grand système de dépopulation et de réformation du mode de division des propriétés : elle en est l'évident et incontestable corollaire, et elle prouve que Carrier était dans ce grand secret. Cette déposition est ainsi conçue :

Le témoin déclare qu'il a dîné trois fois à Paris avec Carrier et avec d'autres personnes. Dans le dernier dîner, aux Champs-

Elysées, Carrier, dans un épanchement de confiance, nous dit : « Que d'après la récapitulation de la population de la France, il y avait mille habitans par lieues quarrées; qu'il était démontré que le sol de la France ne pouvait nourrir tous ses habitans; qu'il était nécessaire de se défaire de l'excédent de cette population, sans quoi il ne pouvait exister de république; qu'il fallait commencer par les prêtres, les nobles, les marchands, les banquiers, les négocians, etc. Qu'aucun de ces hommes-là ne pouvaient aimer la république. »

Il y eut encore un discours de l'accusé Goulin, aussi éloquent que fort de choses et de vues profondes. Le ton demi-mystérieux dans lequel il est conçu, met sur la voie d'importantes conjectures à l'égard de ce que ce solemnel procès a encore laisse de ténébreux. On pénètre à-peu-près le voile à la manière dont, très-évidemment à dessein, l'orateur le présente.

Voici ce discours de Goulin :

« Carrier hier m'interpella pour une révélation qu'imprudemment j'avois annoncée la veille; et de quel droit ose-t-il invoquer la vérité en sa faveur, lorsqu'il la trahit journellement contre nous? Le tribunal me permettra de désobéir, et plut à Dieu que ma désobéissance datât de plus loin. »

« Hier j'entamai une réponse, et une indisposition subite m'empêcha de poursuivre; hier, je dis qu'un moment de trouble occasionné par la présence des témoins qui devroient plutôt partager nos souffrances, qu'en être les auteurs, m'avoit arraché un demi-aveu, m'avait fait commettre une indiscrétion. Hier, je dis, et aujourd'hui je le répète, que rendu par la réflexion à mes principes et à mon caractère, je déclare que je mourrai plutôt que de révéler le secret que j'avois étourdiment promis.

Je demande donc pardon et aux patriotes et à la chose publique; oui, à la chose publique, car dénoncer des patriotes, c'est apprêter des jouissances et des succès à l'aristocratie. »

« D'ailleurs, qu'importe à ma cause d'y attacher celle d'un patriote de plus ? en serois-je moins coupable en faisant siéger près de moi de nouveaux accusés ? Mes fautes sont à moi, et quoiqu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les verser sur autrui. Entièrement opposé au système machiavélique d'Hérault-Séchelles, je méprise également, et celui qui le prêcha, et celui qui put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque; j'appelle un chat un chat, et mon vocabulaire n'offre pas pour synonyme les mots noyade et translation. Toutes mes démarches sont franches; jamais je n'eus la bassesse d'interposer des victimes entre la justice et moi. »

« Tous mes actes sont ostensibles : si l'on me juge d'après eux, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation; mais si l'on juge mes intentions, je le dis avec orgueil, je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du Peuple, ni celui de la postérité. »

« Carrier ! toi qui me sommes de déclarer la vérité : plus que toi j'ai droit à t'adresser la même sommation. Jusqu'à présent tu en as constamment imposé et à tes juges et au public; tu as fait plus, tu as menti sans cesse à ta propre conscience ! »

« Tu t'obstines à nier les faits les plus authentiques. Je t'offre un bel exemple ; imites-moi, saches avouer tous tes torts ; sinon tu t'avilis aux yeux du peuple, sinon tu te déclares indigne de l'avoir jamais représenté... »

« Depuis long-tems tes co-accusés, tes agens subalternes, disons

mieux, tes malheureuses victimes, jouent ici ton rôle! Crois-moi, il en est tems encore, reprends celui qui t'appartient; sois grand et vrai, comme doit l'être un mandataire du Peuple; reconnais ton ouvrage; confesse tes erreurs, et si tu éprouvais le sort fatal, du moins tu emporterais dans ta tombe quelques regrets de tes concitoyens. »

« Voilà mon espoir , à moi, qui suis et fus toujours véridique; et je l'avoue, c'est ce qui cause la sérénité, je pourrais dire la gaieté qui m'accompagne dans les fers. »

Carrier n'eut rien de plus à dire que tout ce qu'il avait dit. Les preuves de faits matériels vinrent l'accabler. Il ne lui fut surtout pas possible de se défendre d'avoir signé les deux listes pour ordonner d'exécuter sans jugement de prétendus brigands parmi lesquels étaient des enfants de 13 et de 14 ans. Le jugement suivant, intervint le 26 Frimaire :

« Le tribunal, après avoir entendu la déclaration du Jury, portant qu'il est constant qu'il a été pratiqué dans le département de la Loire-inférieure, et notamment dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences tendans à troubler la sûreté et la liberté du peuple français, en commettant des actes arbitraires et attentatoires à la liberté des citoyens, en disposant de la vie de citoyens qui n'étaient pas brigands; en faisant périr, par les noyades et fusillades, et en comprimant tout par la terreur, et en condamnant des citoyens irréprochables.

« 2°. Que Carrier s'est rendu l'auteur ou complice desdites manœuvres, en donnant des ordres de fusiller sans jugement, les 27 et 28 Frimaire, des brigands parmi lesquels étaient des enfants

de 13 à 14 ans, en faisant noyer et fusiller, en tolérant ou ordonnant des noyades, en donnant des pouvoirs illimités à Fouquet et Lamberty et à Lebatteux qui, à la faveur de leurs pouvoirs, ont commis des cruautés inouies;

« 3°. Qu'il l'a fait sciemment, méchamment et dans des intentions contre-révolutionnaires ; »

« Que Goulin, Chaux et autres sont ou ne sont pas les auteurs ou complices desdites manœuvres. »

« Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les lois par lui invoquées, condamne Carrier à la peine de mort, et déclare ses biens acquis et confisqués au profit de la République. »

« Michel Moreau, dit Grand Maison, âgé de 39 ans, né à Nantes, y demeurant, membre du comité révolutionnaire ;

« Jean Pinard âgé de 26 ans, né à Christophe-Dubois, département de la Vendée, demeurant à Petit-Mar, département de la Loire inférieure, commissaire du comité révolutionnaire.

« Convaincus de complicité, ont été condamnés à la peine de mort.»

« Jean-Jacques Goullin, membre du comité révolutionnaire de Nantes, âgé de 37 ans; né à Saint-Domingue, demeurant à Nantes;

« Pierre Chaux, âgé de 35 ans, né à Nantes, y demeurant, marchand et membre du comité révolutionnaire ;

« Jean-Marguerite Bachelier, âgé de 43 ans, né à Nantes, y demeurant , membre du comité révolutionaire, notaire public;

« Jean Perrochaux, âgé de 48 ans, né à Nantes, entrepreneur de batimens et membre du comité révolutionnaire;

« Jean-Baptiste Mainguet, âgé de 56 ans, né à Nantes, y demeurant, épinglier, et membre du comité révolutionnaire de Nantes;

« Jean Levêque, âgé de 38 ans, né à Mayenne, département de la Mayenne, maçon, membre du comité révolutionnaire de Nantes, y demeurant;

« Louis Nau, âgé de 30 ans, né à Nantes, y demeurant, boisselier et membre du comité révolutionnaire.

« Antoine-Nicolas Bolognie, âgé de 47 ans, né à Paris, horloger, demeurant à Nantes, et membre du comité révolutionnaire.

« Pierre Gallon, âgé de 42 ans, né à Nantes, y demeurant, raffineur.

« Jean-Frtnçois Durassier, âgé de 50 ans, né à Nantes, y demeurant, courtier pour le déchargement des navires venant de Saint-Domingue;

« Augustin Bataille, âgé de 46 ans, né à la Charité-sur-Loire, demeurant à Nantes;

« Jean-Baptiste Joly, âgé de 50 ans, né à Angerville-la-Martel, département de la Seine inférieure, fondeur en cuivre, demeurant à Nantes;

« René Nau, aîné ; Ducoux ; Joseph Vicq ; Jean-Claude Richard ; Pierre Foucault ; Julien Chartier ; Jacques Osullivan; Coron; Crespin; Joseph Boutel ; Jacques Gauthier, soldat de la compagnie Marat; Yves Prou ; Pierre Guillatte; Boutsy, marchand de parasols, à Nantes ; Jean d'Héron; Bénard, dit le Gros-Bénard ; Lefèvre, adjudant du général Haxo; Robin, ex-secrétaire de Carrier ; Forgé, concierge de la maison du Bouffay, ont été acquittés et mis en liberté. »

La Convention nationale ne sanctionna point ce jugement. Un décret du 28 Frimaire révoqua à la fois le tribunal, et ordonna que les accusés de Nantes acquittés seraient remis en arrestation, Il y a

bien des réflexions à faire sur une telle mesure. Les gens qui trouvent tout au mieux y ont applaudi: mais ceux qui réfléchissent principes, et qui n'aiment rien autre chose, se sont hautement plaints de cet acte comme de la plus étrange violation. Que devient donc, s'est-on demandé, la sainte institution des jurés? Que devient l'institution judiciaire en total, si elle est tellement confondue dans le pouvoir gouvernant, qu'elle n'en soit plus qu'une dépendance servile, passivement obéissante et flexible sous telle impulsion qu'il plaît à la suprême puissance de lui donner? Sur quoi pourra-t-on désormais compter, quand après avoir été acquitté solemnellement par un tribunal, on pourra être de nouveau recherché? Telle sera donc désormais la liberté de la conscience du juré, que, comme sous le régime de Robespierre, contre lequel on a tant crié, il sera tenu de ne prononcer qu'après avoir été prendre la voix de l'oracle dans le Sanctuaire sacré, dans le Comité de gouvernement? Quel sera bien l'esclave qui voudra être juge à ce prix? Le patriote, l'homme libre et pur, réprouvera à jamais le valet sacrilège qui profanera à ce point le plus saint ministère.

Le grand juri national, la conscience du peuple, ont-ils pu sanctionner cette décision hardie du sénat? A-t-on bien voulu se payer de cette ombre chimérique de principes, invoquée par Bourdon de l'Oise : qu'il est dangereux que les pouvoirs restent long-tems dans les mêmes mains? Il est évidemment imposable de rétorquer l'argument pour l'heureux inventeur de la dictature sans dictateur. Que la dictature soit même inamovible, comme on l'a proposé, il n'y a que des malveillants qui puissent y voir du danger. Que revêtue de cette inamovibilité, elle soit exclusivement chargée de renouveller, tous les trimestre, juges et jurés d'un tribunal, afin de s'assurer d'avoir toujours une chambre ardente

totalement à sa dévotion, on ne donnera pas moins cela apparemment pour un hommage rendu au principe du danger, de laisser les pouvoirs trop long-tems dans les mêmes mains. Mais à quel subit à propos est-on venu nous présenter cette soi-disant application d'un grand principe? A propos du jugement trop indulgent du tribunal révolutionnaire, dans la cause du comité révolutionnaire de Nantes. J'ai aussi examiné ce jugement. J'ai cherché à m'en rendre raison, et me mettant à la place du juri, voici comme je crois que, politiquement et révolutionnairement, j'eusse dû motiver mon vote :

Dépouillé de toute impression de ces empoisonneurs de l'opinion publique, qui ne présentent jamais qu'un des côtés des affaires les plus compliquées, en les isolant de toutes les circonstances qui leur sont propres, je me recueille dans ce principe si connu et si inhérent aux révolutions : La justice est relative. Je me pénètre que, sans lui, l'institution du juri serait inutile; il suffirait d'une loi bien raide, bien inflexible, également applicable à l'adolescence, à la vieillesse, à la bergère, au soldat irrité par des blessures, à l'homme dirigé par la froide raison, où animé de terreur, de crainte ou de toute autre passion.

Considérant ensuite cette grande et déplorable affaire sous le côté politique, reconnaissant qu'il s'est agi ici d'une lutte de parti à parti : que des Français, le bandeau du ressentiment sur les yeux, ont poursuivi d'autres Français, et qu'après cette mêlée, si l'on veut encore voir couler le sang, rien n'assure que la vengeance aura un terme, je me suis demandé qui pouvait, sans frémir, jetter un regard sur l'avenir, et voir de ses propres mains la France, déchirant ses entrailles, expirer aux cris de joie et de triomphe des tyrans et des esclaves?

Alors je me suis dit :

Spécialement chargé de prononcer au nom du peuple dans la cause de la révolution, la sainte cause de l'humanité; je n'oublierai jamais que la première de toutes les lois, celle où toutes les autres viennent se centraliser, est le salut du peuple. Je n'oublierai jamais qu'à lui seul, artisan laborieux de notre régénération, appartiennent les fruits de ce grand œuvre comme il en mérite toute la gloire.

Afin que mes jugemens soient dans l'esprit de ma mission, mes yeux seront toujours fixés sur le spectacle des grandes crises révolutionnaires, sur leurs causes, sur leurs effets. J'aurai toujours présent à ma mémoire et dans mon cœur, les constans et pénibles travaux, le dévouement des hommes populaires et désintéressés, qui se sont trouvés dans ces orageuses et indomptables circonstances. Le sacrifice qu'ils ont fait à la Patrie de leurs goûts et de leurs plus chères affections, serait - il méconnu?

Si je n'écoute point les cris de vengeance que poussent les mânes de mes frères morts en combattant pour la République, leurs cris de douleur retentissent encore et à jamais dans mon âme! leurs compagnons d'armes, couverts de cicatrices honorables, mutilés par le fer et le feu des royalistes et fanatiques, me rappellent journellement leurs vertus, leur courage et la barbarie de leurs assassins.

Sans cesse attentif aux sourdes menées des détracteurs de la démocratie, que le malheur n'a pu corriger; excusant les erreurs de l'ignorance, les préventions et les écarts des hommes passionnés, l'irritation des victimes de l'injustice, je frapperai de

la peine capitale, que le législateur croit encore nécessaire, tous les ennemis du peuple, soit qu'ils le ruinent dans sa fortune, qu'ils l'affament par de sordides spéculations, qu'ils l'assassinent par la trahison ou par le fer, et surtout s'ils méconnaissent sa souveraineté, s'ils attentent à sa liberté.

Je vais remplir ce devoir sacré, mais terrible. En ces jours de victoire, de justice et de clémence, d'un peuple vaillant et généreux; en ces jours de pardon pour des Français long-tems égarés, coupables, parricides même, ... conduit par l'amour de la patrie, éclairé par son flambeau , je me traîne douloureusement en esprit à travers les horreurs de la malheureuse commune de Nantes.

La guerre civile à ses portes, la division dans ses murs, la peste, la famine y faisaient ravage. Les citoyens connus sous le nom de fédéralistes, (ils ne furent point les amis de l'égalité, c'est encore pour eux une chimère) calomniaient les intentions des montagnards : ils les accusaient de vouloir un roi, eux qui avaient envoyé Capet à l'échafaud ! ils étaient trompés sur les évènemens du 31 mai, 1 et 2 juin; événemens qui firent cesser, à la grande satisfaction du peuple, les dissensions de la Convention si favorables aux tyrans ligués contre nous. Les montagnards, démocrates sincères, ombrageux, violens, peu habiles, ayant parmi eux quelques hommes pervers, atroces, signalaient leurs adversaires comme des aristocrates, auteurs et partisans secrets de la Vendée. S'agissait-il de combattre l'armée catholique, l'amour de la Patrie, armait tous les Nantais, ils mouraient sur le champ de bataille ou revenaient vainqueurs.

Les malheurs communs, la douleur d'avoir perdu un frère, un fils, un ami, la joie d'avoir échappé à de grands dangers, ne firent point oublier les préventions, les haines des partis !

Un homme de paix, mais ferme, eût ramené la concorde; Nantes ne fût point devenue un champ de mort, où des phantômes de citoyens erraient sous l'empire de la terreur. Un démon exterminateur y fut envoyé.

La rage contre l'aristocratie devint extrême; les préventions furent des réalités, lorsque Carrier, investi des pouvoirs suprêmes, aigri par ses querelles avec les appellans, n'écoutant que ses préventions, se livrant à toutes les fureurs de son tempéramment, s'abandonnant à ses violentes passions, agitant son sceptre de fer du haut de la tribune du peuple qu'il avilissait, répandit son fiel électrique, et morbifère. Comme la lave que vomit le Vésuve, il ravagea ces contrées; l'aristocratie, les brigands en furent dévorés; mais aussi l'humanité en fut atteinte, des innocens, des femmes et des enfans en devinrent la proie. En s'introduisant dans le sang inflammable et irascible des pa-triotes martyrisés par les Vendéens, il les rendit frénétiques, et Carrier les dirigea dans leur délire.

L'enthousiasme qu'ils avaient pour la montagne, le respect, l'admiration, la reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour la Convention, qui venait de donner à la France une constitution démocratique, se portèrent naturellement sur le montagnard délégué de la Convention, investi de tous les pouvoirs, et l'on se rappelle quels pouvoirs certains conspirateurs s'étaient arrogés à l'ombre du gouvernement révolutionnaire.Obéissance absolue ou la mort et l'infâmie de l'échafaud, et les bravo d'un peuple respectable, bon, mais égaré, et qui n'est point assez attentif à ses affaires. Pourquoi croire sur parole après tant de mensonges attroces et reconnus. On a vu, dans cette affaire, que les mensonges ne coûtent rien aux oppresseurs du peuple; le secret en est connu. Cette maxime machiavélique de Hérault-Séchelles,

membre du Comité de Salut public, ne sera point oubliée : Le caractère de la représentation nationale, écrit-il à Carrier, se déploie avec bien plus de force et d'empire quand les Représentans frappent en passant, de grands coups, et qu'ils en laissent (sauf à la suivre), la responsabilité sur ceux qui sont chargés d'exécuter.

Vainement Lamberty et Fouquet sur leurs sièges de jugement , appelaient Carrier pour justifier les expéditions horribles qu'il leur ordonna. Fidèle à la maximc, il les abandonna, malgré qu'il révérât Lamberty comme le premier des hommes. Ils furent justement condamnés pour avoir soustrait deux coupables au supplice; et Carrier, qui avait ordonné des massacres, siégeait au sein de la représentation. Tout Nantes savait qu'il ordonnait les noyades et fusillades, on s'en prit à ses agens, on voulut encore garantir sa personne. Pour les soustraire à son jugement, on ourdit la perte d'un grand nombre de citoyens recommandables par leur patriotisme.

En me résumant, je n'ai donc vu, dans tout le cours de cette malheureuse affaire, que l'action et les effets des passions des partis qui déchirent la France depuis si long-tems. Je n'ai vu, dans les faits atroces, établis au procès, que les développements et les résultats malheureux d'une guerre civile.

J'ai vu, dans tous les co-accusés, ds hommes exaspérés par les inquiétudes, les haines et la vengeance, qu'inspirent presque toujours aux âmes énergiques la perfidie et la barbarie des assassins de la patrie, des profanateurs de la liberté, des ennemis nés de l'égalité. En me transportant aux époques où ils durent agir pour le salut du peuple, je les ai vu pressés, par la famine, la peste dans leurs murs, entraînés par l'anarchie qui ravageait alors toute la France, pleins de l'esprit qui dicta le décret du 27 mars, an second de la République française, conçu en ces termes:

« La Convention nationale déclare la ferme résolution de ne faire ni paix ni trêve aux aristocrates et aux ennemis de la révolution, elle décrète qu'ils sont hors de la loi; (Hors de la loi) que tous les citoyens seront armés au moins de piques, et que le tribunal extraordinaire sera mis dans le jour en pleine activité.

Signé Jean-de-Brie, président, et Granigeneuve, secrétaire.»

J'ai crû les voir encore, dans leur délire révolutionnaire, s'électriser par ces mots de la Convention : Il faut que les brigands soient exterminés avant la fin d'Octobre, et je me suis rappelé que, dans ce temps d'agitation et de déchirements les individus les plus calmes, les plus indifférents pour la Patrie, inquiets, frappés de la terreur qu'imprimoient les ravages et les atrocités des rebelles, demandoient à grands cris la destuction totale de la Vendée; et j'ai cru entendre retentir ces paroles de la représentation nationale(du onzième jour du deuxième mois de l'an deux). Toute ville de la république qui recevra dans son sein les brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle; et en conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront confisqués au profit de la république. « Alors élevant ma pensée à l'incommensurable hauteur de ma mission, frappé de cette idée : Les destinées de la république se sont attachées à cette déplorable affaire »; juré révolutionnaire , ma boussole a été le succès de la révolution, et malgré tous les prestiges dont on a cherché à prémunir l'opinion et à circonvenir ma confiance, planant au dessus de toutes les préventions, exagérations et calomnies qui voudraient encore nous dérober la vérité, découvrant l'abyme où l'insatiable vengeance pourait précipiter les républicains et ensevelir la république , pénétrant d'un œil sévère dans les cœurs des accusés, je n'ai vu en eux, excepté le

régulateur suprême de leurs actes et de leurs volontés, que des amans passionnés de la liberté,déplorant leurs fureurs.Aussitôt ma conscience a dit en leur faveur : « Jamais leurs intentions ne furent ni criminelles ni contre-révolutionnaires, et dans la joie de mon cœur je me suis écrié: « Puissent, en ces jours de clémence nationale, où les délégués du Peuple viennent d'accorder une amnistie à des Français horriblement égarés, qu'on avait vu longuement et frénétiquement atroces, journellement et opiniâtrement nationicides, puissent, enfin, tous les citoyens, se réunir par les étreintes de la fraternité, et frapper ensemble, d'un seul coup, tous les tyrans auteurs des calamités de ma patrie !

Note renvoyée de la page 12. J'avais réservé cette note pour un long article sur le gouvernement révolutionnaire, dans lequel, pour ne point paraître seul assaillant contre cet édifice tyrannique et barbare, je m'étais promis de reproduire les batteries vigoureuses dressées contre lui par d'ardents champions de la liberté, tels, notamment, que les auteurs de l'Etincelle de raison, l'Ombre de Camille-Desmoulins et Expliquons-nous. Mais les faits, présentés dans cet ouvrage, en disent plus contre ce gouvernement que tous les arguments de droit, et même que les principes, auprès desquels il ne s'est jamais soutenu. Au reste, ce colosse expire insensiblement, et il mourra de sa belle mort. Ce n'est plus la peine de faire de grands efforts pour l'écraser.